

## Union interparlementaire

### Deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement

#### Compte rendu analytique de la 1ère séance

tenu au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le mercredi 7 septembre 2005 à 15 heures

*Président:* M. Páez Verdugo (Chili)  
*puis:* Mme Kgosietsile-Mbete (Vice-présidente) (Afrique du Sud)  
*puis:* M. Wu Bangguo (Vice-président) (Chine)

#### Sommaire

Ouverture de la Conférence

Adoption de l'ordre du jour et du règlement intérieur

Présentation du rapport sur la participation parlementaire aux affaires internationales

Rapport intérimaire sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Présentation du rapport sur la contribution des parlements à la démocratie

Débat général sur les parlements et la coopération multilatérale: relever les défis du vingt et unième siècle

*La séance commence à 15 heures 10.*

#### Ouverture de la Conférence

1. **Le Président** déclare la Conférence ouverte et invite les participants à observer une minute de silence en hommage aux victimes de l'ouragan Katrina aux Etats-Unis d'Amérique.

2. *Les participants à la Conférence observent une minute de silence.*

3. La deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement a quatre objectifs principaux: faire connaître les vues des représentants de la souveraineté populaire de toutes les régions du monde; faire le point de l'action parlementaire dans les affaires internationales au cours des cinq dernières années; examiner comment accroître l'appui à la coopération internationale et aux fins et aux missions des Nations Unies; enfin contribuer à combler le déficit démocratique dans les décisions en matière de relations internationales.

4. Depuis la première Conférence des présidents de parlement national, en 2000, le monde a été témoin de formes déplorables de terreur et de violations indignes des droits fondamentaux de l'homme, et le droit international a été gravement ignoré ou bafoué. En conséquence se sont faits entendre des appels répétés à une gouvernance mieux structurée des affaires mondiales et à l'établissement de garanties humanitaires et démocratiques plus solides.

5. Parmi les principales questions à traiter par la plénière de haut niveau de la soixantième

session de l'Assemblée générale figure celle de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Le projet de déclaration proposé pour adoption à la deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement exprime un large soutien pour ces réformes et encourage tous les parlements à débattre des propositions présentées aux chefs d'Etat et de gouvernement et à pousser les gouvernements à donner une forme concrète à ces propositions, sur la base de la bonne compréhension du lien entre les quatre piliers fondamentaux du système international: démocratie, sécurité, développement et droits de l'homme.

6. Il est temps d'établir un partenariat stratégique entre l'Union interparlementaire (UIP) et l'Organisation des Nations Unies. La montée de la mondialisation a donné un sens nouveau aux efforts tendant à promouvoir la coopération internationale et les a rendus impératifs. Les institutions multilatérales et les négociations internationales ne font pas traditionnellement l'objet d'un examen parlementaire minutieux, mais l'UIP œuvrera pour faire en sorte que les parlements s'impliquent davantage dans la prise de décision sur des sujets comme le commerce libre et équitable, et la protection des groupes les plus vulnérables partout dans le monde. L'UIP proposera des actions concrètes et pratiques pour tous les législateurs, et il est attendu de tous les parlements qu'ils assurent une participation plus profonde, plus systématique et plus soutenue à la coopération internationale.

7. L'UIP a engagé son propre processus de réforme voici quelques années, aussi la visibilité

et l'action politique sont désormais les traits les plus saillants de son identité. Tous les présidents de parlement sont invités à illustrer par des actes la rhétorique du projet de déclaration. L'UIP doit accroître sa crédibilité parmi ses membres et ses interlocuteurs, orienter sa politique de manière volontariste et claire vers l'avenir, et fonder son action sur des critères éthiques solides. Il faut souhaiter que la conférence marquera les débuts d'un rapport rénové et plus hardi entre les parlements du monde et les organisations multilatérales.

8. **M. Ping** (Président de l'Assemblée générale des Nations Unies) dit qu'à la veille de la plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale, la présence de participants aussi nombreux témoigne de la volonté des représentants parlementaires du monde de jouer un rôle actif dans la recherche de solutions aux problèmes qui se posent à la communauté internationale. L'UIP doit être félicitée tout particulièrement pour les efforts inlassables qu'elle déploie pour renforcer la coopération entre les parlementaires et les Nations Unies.

9. Le but de la Conférence, qui est d'examiner comment renforcer l'action des parlements au nom de la démocratie et du multilatéralisme, est tout particulièrement bienvenu puisque les chefs d'Etat qui prendront part à la plénière de haut niveau devront prendre plusieurs décisions importantes concernant l'avenir de la gouvernance des Nations Unies et du monde. Par ailleurs l'Assemblée générale est engagée dans des négociations difficiles sur un projet de bilan à soumettre aux chefs d'Etat et de gouvernement, qui idéalement devrait refléter le consensus le plus large possible sur la façon dont adapter les institutions des Nations Unies aux enjeux du vingt et unième siècle.

10. Le grand défi pour les Nations Unies est de s'accorder sur la manière dont la communauté internationale peut apporter une réponse plus efficace aux besoins de développement, de paix, de sécurité, et de protection des droits de l'homme partout dans le monde. Le développement doit être considéré comme fondamental pour la richesse des sociétés. Bien que le développement relève en premier lieu de la responsabilité individuelle des Etats il exige aussi un partenariat mondial à tous les niveaux.

11. Au cours des préparatifs à la réunion de haut niveau, les Etats membres ont exprimé leur appréciation de l'importance des objectifs du Millénaire pour le développement qui ont été convenus lors du Sommet du Millénaire en 2000. Toutefois le temps est venu de passer des

déclarations de principes à l'action. Des négociations extrêmement difficiles continuent d'être menées sur des questions importantes, notamment le financement du développement, la dette, le commerce, la coopération Sud-Sud, et bien d'autres. En ce qui concerne la paix et la sécurité, un large consensus s'est dégagé sur la nécessité de mener une action collective conforme aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

12. Afin d'adapter l'Organisation des Nations Unies aux nouveaux enjeux, les travaux de l'Assemblée générale doivent être revitalisés, le Conseil économique et social doit recevoir les moyens de mener à bien sa mission, le Conseil de sécurité doit être réformé, et l'administration du secrétariat, qui doit faire face à des attentes nouvelles et de plus en plus exigeantes, doit être modernisée. Les Parlements sont les gardiens des intérêts des peuples du monde, et le soutien qu'ils apporteront aux décisions à prendre par les chefs d'Etat et de gouvernement lors de la plénière de haut niveau sera crucial pour assurer la mise en œuvre de celles-ci. Les conclusions de la Conférence auront un rôle vital pour le renforcement de la coopération multilatérale dans le contexte de l'action des Nations Unies.

13. **M. Dreier** (Etats-Unis d'Amérique), s'exprimant au nom du pays hôte, dit que les attaques terroristes des dernières années, y compris celles du 11 septembre 2001 sur les Etats-Unis, ont entraîné des changements spectaculaires pour les individus, les communautés et les nations. Ces attaques ont visé les valeurs centrales de liberté et de démocratie incarnées dans les parlements démocratiques représentés à la Conférence. Il pèse une autre menace sur les vies et les libertés dans le monde: celle qu'exercent les gouvernements oppressifs qui dénie non seulement les droits démocratiques, mais aussi les droits de l'homme fondamentaux. Le caractère commun de ces régimes est l'absence d'un contrôle législatif efficace de l'exercice du pouvoir exécutif.

14. Or les forces anti-démocratiques ne sont pas à l'abri de défaites. Des pays autrefois communistes se sont transformés en démocraties des plus vigoureuses, et la clef à cette transformation a été un bras législatif efficace exerçant un contrôle puissant sur les pouvoirs de l'exécutif. Au début des années 90 les Etats-Unis ont appliqué un programme, dit du groupe de travail Frost-Solomon, pour apporter une assistance technique et matérielle à 10 parlements d'Europe centrale et orientale afin qu'ils puissent renaître.

15. Une nouvelle vague de démocratisation parcourt actuellement le globe, des réformateurs faisant sauter les entraves de l'oppression. En réponse à ce processus, la Chambre des Représentants des Etats-Unis lancera bientôt un nouveau programme — la Commission bipartite d'assistance à la démocratie parlementaire — pour renforcer les institutions démocratiques en offrant une assistance technique aux parlements des démocraties émergentes.

16. Les parlements du monde doivent travailler ensemble pour établir des rapports bilatéraux et multilatéraux, renforcer les échanges législatifs existants et en lancer de nouveaux. Ils doivent aussi établir des ponts avec les partis d'opposition qui s'insurgent contre les régimes intolérants. Les parlementaires sont idéalement placés pour contribuer à l'avancement de la démocratie, au respect des droits de l'homme et à la prééminence du droit, et les participants à la Conférence peuvent réaliser de grandes avancées pour donner corps à la promesse d'un avenir plus équitable et plus représentatif pour tous les citoyens, partout dans le monde.

17. **M. Johnsson** (Secrétaire général de l'Union interparlementaire) dit que le Comité de coordination a souhaité proposer certains amendements au projet de déclaration convenu par le Comité préparatoire pour adoption par la Conférence. Les mots "et d'une base solide pour lui permettre de réformer efficacement sa gestion" seraient ajoutés à la première phrase du paragraphe 4, et un nouveau paragraphe sur les droits de l'homme, la bonne gouvernance et la prééminence du droit serait inséré après le paragraphe 6. Les amendements suggérés seraient incorporés au texte et distribués aux participants pour approbation.

18. Deux présidents de parlement se trouvent empêchés de participer à la Conférence en raison de difficultés concernant l'octroi de visas faites par les autorités des Etats-Unis. Cette situation est inacceptable, et le Comité de coordination a en conséquence préparé une déclaration exprimant l'outrage que représente cette décision, pour adoption par la Conférence.

19. **Le Président** donne lecture du projet de déclaration et invite les participants à la Conférence à l'adopter.

20. *Le projet de déclaration est adopté.*

#### **Adoption de l'ordre du jour et du règlement intérieur de la Conférence**

21. *L'ordre du jour et le règlement intérieur sont adoptés.*

#### **Présentation du rapport sur la participation parlementaire aux affaires internationales**

22. **M. Kéita** (Mali), rapporteur, dit que l'UIP a posé diverses questions aux présidents de parlement dans le monde entier en 2004 pour découvrir dans quelle mesure et en quelle manière leur parlement s'est impliqué dans les affaires internationales, conformément à l'engagement du Millénaire. Le rapport de l'UIP intitulé "Participation parlementaire aux affaires internationales" propose une compilation des réponses et montre que presque tous les parlements — dans les pays développés comme dans les pays en développement — ont une expérience originale à partager concernant leur participation aux affaires internationales. Indépendamment de la question de l'accès aux technologies modernes de l'information, il n'existe pas de fracture manifeste entre le Nord et le Sud. Généralement parlant, les parlements ont atteint différentes étapes de la définition de leurs procédures pour traiter de l'ordre du jour mondialisé du vingt et unième siècle. Dans certaines institutions ces changements sont déjà opérationnels, tandis que dans d'autres ils sont encore en débat. Cependant partout dans le monde, la quasi totalité des parlements se sont mis à la tâche.

23. Une myriade d'activités institutionnelles sont en cours dans les législatures pour leur permettre de manœuvrer au plus près de l'arène multilatérale. À de rares exceptions près, les parlements ont un rôle constitutionnel important dans la ratification des instruments internationaux. Il est intéressant de noter cependant que les réponses montrent que les parlements n'exercent qu'une influence limitée sur le processus de ratification. Par exemple les parlements agissent rarement pour accélérer une ratification. Mais d'autre part, une fois ratifié un instrument international, ils jouent un rôle important pour en imposer l'application.

24. La fracture numérique qui sépare les parlements du Nord de ceux du Sud est un domaine qui tirerait bénéfice d'un investissement considérable de temps et de ressources de la communauté internationale.

25. Presque tous les parlements ont rendu compte des mesures prises pour sensibiliser les citoyens au travail parlementaire et les y associer. Le travail de proximité se systématisait avec la constitution de délégations, les auditions en commission, la vidéoconférence, les enquêtes, les propositions, les pétitions sous toutes leurs formes (de plus en plus sous forme électronique) et les campagnes pour solliciter les apports citoyens.

26. En termes régionaux, les parlements nationaux des pays membres de l'Union européenne ont un temps d'avance sur les autres pour ce qui est de la supervision parlementaire des processus de négociation internationaux. Le processus décisionnel européen à Bruxelles oblige ces parlements à suivre de près les négociations et à y faire sentir leur influence. Aucun modèle standard n'a été adopté pour atteindre ce but: chaque parlement semble avoir choisi le mécanisme le mieux adapté à ses propres traditions politiques et parlementaires.

27. En termes sectoriels, les négociations commerciales multilatérales paraissent constituer une classe à part, en ceci qu'elles suscitent une attention presque universelle des parlements. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, qu'ils soient ou non membres de l'Organisation mondiale du commerce, les parlements ne ménagent aucun effort pour suivre et influencer les négociations commerciales. Le programme élaboré par l'UIP sur le commerce au cours des six dernières années a manifestement été utile aux parlements.

28. Les objectifs du Millénaire pour le développement sous-tendent une grande partie du travail mené par les parlements. Beaucoup de parlements des pays développés ont inscrit ces objectifs à leur ordre du jour et ont adopté des stratégies et des politiques de développement axées sur ces objectifs, qu'ils suivent attentivement. Ils travaillent dur pour réaliser certains des objectifs, ceux concernant le VIH/SIDA et l'égalité des sexes étant les plus fréquemment cités. Toutefois l'interaction directe avec les organisations internationales concernées semble être sporadique.

29. Il pourrait être trop tôt pour chercher à distinguer des modèles ou des tendances dans la manière dont les parlements s'adaptent aux défis d'un ordre du jour toujours plus mondialisé. Manifestement pourtant c'est une grande quantité d'énergie qui est consacrée à la question et certains mécanismes et dispositifs particulièrement innovants semblent émerger.

### **Rapport intérimaire sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

30. **M. Dervis** (Administrateur, Programme des Nations Unies pour le développement) rappelle qu'en 2000 la communauté internationale s'est engagée à poursuivre les objectifs du Millénaire pour le développement en vue d'améliorer les conditions de vie des gens partout dans le monde. Si des progrès ont été accomplis dans certains domaines, il est temps de traduire les

promesses en actions et en résultats concrets. L'argent à lui seul ne suffit pas pour réaliser les objectifs de développement fixés; il faut aussi que l'exécution des politiques et des réformes nécessaires trouve un soutien adéquat. À cet égard il sera nécessaire de progresser à la prochaine session de négociations commerciales du cycle de Doha, en adoptant une approche axée sur le développement. Les diverses entités des Nations Unies devront également mieux coordonner leurs activités et travailler ensemble, en équipe, pour aider les pays à se relever des conflits, qui sont souvent liés à la lutte contre la pauvreté. Il invite donc les parlements à joindre leurs forces pour renforcer leurs engagements envers la réduction de la pauvreté.

### **Présentation du rapport sur la contribution des parlements à la démocratie**

31. **Mme Sauri** (Mexique), rapporteur, dit que le rapport préliminaire de l'UIP sur l'institution parlementaire et la démocratie au 21<sup>ème</sup> siècle expose un ensemble de valeurs et de principes intéressant les parlements, et les mécanismes institutionnels possibles pour les mettre en pratique. En premier lieu le cadre conceptualise la démocratie, telle que pratiquée par les Parlements, en tant que réseau de rapports dans lesquels les parlements ont un rôle représentatif de premier rang dans la médiation entre les personnes, d'une part, et les autres institutions du gouvernement d'autre part. La question principale à cet égard est de distinguer à quel point les parlements exercent ce rôle de médiation et combien ils sont représentatifs du peuple dans sa diversité. En second lieu, le cadre conceptualise la contribution des parlements à la démocratie en termes des fonctions suivantes: législation; approbation de l'imposition et des dépenses publiques dans le contexte du budget national; supervision du gouvernement; ratification des traités et supervision de leur respect; audition des doléances et réparation des torts; enfin approbation des changements constitutionnels. Troisièmement, le cadre examine l'ensemble des valeurs qui régissent la manière dont le parlement fonctionne et entretient sa relation avec la société. La dimension démocratique est donc une question d'accessibilité et de responsabilité devant les citoyens aussi bien que de transparence du débat parlementaire. Le rapport préliminaire contient des informations communiquées par quelque 70 parlements sur leur pratique institutionnelle analysée selon cette grille. Il contient également de nombreux exemples des mécanismes novateurs mis en place par les parlements pour s'accommoder de

l'évolution de leur rôle et relever les défis émergents.

32. Le texte défend vigoureusement le principe selon lequel le parlement doit être représentatif, la nécessité que les procédures parlementaires soient équitables et systématiques et l'intérêt d'une approche consensuelle du processus décisionnel. Le rapport a souligné aussi qu'il est nécessaire que les parlements soient transparents, et donc plus ouverts aux citoyens, en améliorant l'accès public et en levant les obstacles au travail d'information des médias. En outre il met l'accent sur les diverses modalités permettant de favoriser un contact direct entre les citoyens et leurs représentants.

33. Ce rapport donne aux parlements une occasion inestimable de contribuer à la définition des principes et des pratiques démocratiques sur la base de leur propre expérience, permettant de réaliser un vaste consensus sur les critères d'évaluation et les modalités d'application de ces critères dans le contexte des principes universellement convenus. Il pourrait également permettre aux parlements de corriger leur image souvent négative, qui dans bien des cas peut avoir contribué à la désillusion du public vis-à-vis de la démocratie. L'oratrice attend avec intérêt de recevoir de nombreuses observations pertinentes et des exemples de bonnes pratiques parlementaires pour enrichir encore le rapport, et elle souhaite que les parlements s'approprient le produit final et promeuvent son utilisation.

34. *Mme Kgosietsile-Mbete (Afrique du Sud), Vice-présidente, prend la Présidence.*

### **Débat général sur les parlements et la coopération multilatérale: relever les défis du vingt et unième siècle**

35. **M. Lipponen** (Finlande) dit que depuis presque un siècle, hommes et femmes en Finlande ont le droit de vote et le droit de se présenter à un mandat législatif. La démocratie parlementaire est essentielle pour la paix et le bien-être. Son absence dans beaucoup de pays est cause d'instabilité et de violations des droits de l'homme, y compris du droit de libre expression. Le Parlement finlandais, l'Eduskunta, joue un rôle important dans la politique extérieure et dans la politique européenne, et sa Commission spéciale sur le futur stimule le débat public en rendant compte de travaux sur des thèmes comme par exemple la société de l'information. Les parlements des pays nordiques et baltes coopèrent étroitement. Le Parlement finlandais a beaucoup d'autres contacts bilatéraux, et il est actif dans le renforcement des réseaux parlementaires et de

la dimension parlementaire des organisations multilatérales, par exemple en faisant participer ses membres aux délégations nationales représentant le pays dans les négociations mondiales.

36. Sa délégation soutient les réformes de l'Organisation des Nations Unies proposées par le Secrétaire général, y compris la proposition d'une plus large représentation au Conseil de sécurité. La réforme du Conseil de sécurité devrait être conçue pour renforcer sa capacité d'agir quand la sécurité mondiale est menacée. La stabilisation militaire devrait aller de pair avec l'aide humanitaire et la reconstruction. Les méthodes de travail du Conseil devraient être plus transparentes, plus globales et mieux légitimées. L'Union européenne pourrait jouer un rôle plus robuste au sein du Conseil, et les membres de l'Union européenne qui ont un siège permanent au Conseil devraient promouvoir les politiques de l'Union en son sein.

37. **M. Nzouba-Ndama** (Gabon) appelle l'attention sur le rôle des parlements dans la représentation des peuples du monde, et sur l'importance de la coopération entre les parlements nationaux et les Nations Unies. Il note que, bien que la démocratie représentative et l'économie de marché aient pris pied partout, on ne peut hélas en dire autant pour ce qui est de la paix et de la sécurité internationale. Des conflits de diverses natures, des violations des droits de l'homme et les excès du nationalisme mettent au défi les Nations Unies dans leur rôle irremplaçable de maintien de la paix et de la sécurité internationale tout en promouvant le développement. Sa délégation appuie les propositions du Secrétaire général pour réformer les Nations Unies, en particulier celles qui visent à instaurer une représentation plus équitable et des procédures plus démocratiques au Conseil de sécurité. Il souhaite voir dans l'avenir une coopération accrue entre les Nations Unies et les organisations parlementaires régionales aussi bien qu'avec l'UIP. Il accueille favorablement le rapport du Secrétaire général "Dans une plus grande liberté: vers le développement, la sécurité et les droits de l'homme pour tous" (A/59/2005), y souscrit et exprime l'espoir que l'Afrique deviendra une zone de paix où tous les conflits pourront être réglés par des voies pacifiques.

38. **M. Wu Bangguo** (Chine) dit qu'au cours des 60 dernières années la société humaine a accompli des progrès significatifs sur la voie de l'indépendance nationale, de l'industrialisation et du développement économique. Les niveaux de vie s'élèvent et il y a consensus général pour rechercher la paix, la coopération et le développement. Toutefois des menaces tant

traditionnelles que non traditionnelles à la sécurité mettent au défi la paix durable et le développement pérenne. La coopération multilatérale est essentielle pour surmonter ces menaces, et il faut pour cela de la confiance mutuelle et du respect mutuel pour la diversité des civilisations du monde, et pour l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des nations. Les gens de tous les pays ont le droit de choisir en toute indépendance un système social et une voie de développement adaptés aux circonstances nationales. Les affaires intérieures de chaque pays doivent être laissées à la décision de ses propres citoyens, et les affaires du monde devraient être réglées par l'ensemble des pays dans le cadre de consultations menées sur un pied d'égalité. La coopération multilatérale est un moyen de sauvegarder les intérêts communs et de ménager une réponse aux inquiétudes de chacun. Les menaces à la sécurité devraient être traitées selon un concept nouveau de sécurité basé sur la confiance mutuelle, les avantages mutuels, le principe d'égalité et la coopération. Les différends devraient toujours être réglés par le dialogue et la coopération, jamais par l'utilisation ou la menace de la force.

39. Dans l'intensification de la coopération multilatérale, le but recherché devrait être de favoriser le développement partagé en réalisant les objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays développés devraient honorer leurs engagements d'allègement de la dette des pays en développement, offrir à ceux-ci une aide moins conditionnelle et les aider à accroître leurs capacités d'autodéveloppement. La communauté internationale doit être plus attentive aux droits et aux intérêts légitimes des pays en développement, et devrait propulser l'économie mondiale en direction d'un développement régulier et équilibré. Elle doit respecter rigoureusement les buts et les principes de la Charte des Nations Unies, faire valoir l'autorité des Nations Unies et du Conseil de sécurité, et travailler à améliorer l'efficacité de l'Organisation.

40. L'UIP devrait renforcer encore sa coordination avec les Nations Unies. Elle devrait également approfondir ses contacts avec les parlements de tous les pays, consolider ses liens avec les organisations parlementaires régionales, et améliorer le niveau de sa coopération avec ces dernières.

41. La Chine continuera de poursuivre une politique étrangère indépendante avec pour axes la paix et le développement dans le monde entier. L'Assemblée populaire nationale de

Chine est prête à se joindre aux parlements d'autres pays pour promouvoir toutes les formes de coopération multilatérale dans une volonté déterminée d'édifier la paix et la prospérité.

42. **Mme Szili** (Hongrie) dit que les nouveaux défis qui émergent avec la mondialisation doivent être relevés par une coopération internationale accrue, par le canal des Nations Unies et des organisations régionales et parlementaires. En dépit de contretemps occasionnels, l'Organisation des Nations Unies a réalisé des résultats significatifs et doit pouvoir compter sur l'appui et la volonté politique de tous les Etats membres. La structure de son fonctionnement futur sera probablement dessinée par la prochaine session plénière de haut niveau de l'Assemblée générale. L'Union européenne a joué un rôle actif dans les préparatifs à cette réunion, en ouvrant la possibilité de faire avancer la réforme de l'Organisation par un dialogue constructif avec les pays du monde en développement et avec les groupes régionaux.

43. Depuis l'adhésion de la Hongrie à l'Union européenne, l'Assemblée nationale hongroise a joué un rôle déterminant, et a coordonné de juillet 2004 à mai 2005 les activités multilatérales des parlements des pays membres de l'Union. Les présidents de 49 parlements, y compris ceux de pays de l'Ouest des Balkans, ont pris part à la réunion annuelle des présidents de parlement de l'Union européenne qui s'est tenue à Budapest. En tant que l'un des neuf membres fondateurs de l'UIP, la Hongrie attache une grande importance au statut d'observateur de l'Union à l'ONU, qui représente un premier stade en direction d'un partenariat stratégique avec l'Organisation. Face aux menaces à la société qu'aucune nation ne peut surmonter seule, la coopération multilatérale et le dialogue parlementaire importent plus que jamais. La Conférence mondiale des présidents de parlement devrait devenir une manifestation quinquennale régulière dans le cadre des Nations Unies.

44. **M. Weisglas** (Pays-Bas) dit que les gouvernements et les parlements doivent périodiquement adapter leurs méthodes de travail aux circonstances nouvelles. Depuis 2002, il est apparu clairement que la population des Pays-Bas ne se satisfaisait plus de la manière dont fonctionnait la démocratie, et que le modèle de consensus qui avait été adopté pour faire en sorte que tous les groupes socio-économiques aient un parti politique pour les représenter au parlement ne semblait plus répondre aux besoins ni refléter les tensions

présentes dans la société. Ce modèle rendait trop difficile pour les partis et les parlementaires de donner aux citoyens une vision à plus long terme de la façon dont le pays et le monde devraient être organisés, et avait tendance à faire trop ressortir les questions qui préoccupaient les gens au jour le jour. Les changements actuellement réalisés au Parlement des Pays-Bas pour répondre aux besoins actuels portent à l'optimisme, mais il est préoccupant que les parlements en général semblent perdre le contrôle des décisions internationales au profit des organisations internationales qui traitent de questions spécifiques, comme l'environnement et la défense. Les parlements nationaux devraient accroître leur influence sur la prise de décisions dans ces instances internationales. L'orateur fait donc bon accueil aux efforts de l'UIP pour constituer un cadre de principes et de pratiques démocratiques qui pourrait guider les parlements dans l'adaptation de leurs méthodes de travail.

45. **M. Kim Won-Ki** (République de Corée) dit que depuis la première Conférence des présidents des parlements nationaux en 2000, le monde se trouve face à de nombreux nouveaux défis, en particulier celui de livrer la guerre au terrorisme. Le rythme de plus en plus rapide de la mondialisation a creusé le fossé entre les économies, et le réchauffement mondial combiné à un développement sauvage a eu pour conséquence des catastrophes naturelles plus fréquentes. Toutefois les cinq dernières années ont également vu des avancées de la coopération internationale, de la démocratie et des droits de l'homme. Un soutien remarquable a été apporté de tous horizons aux pays frappés par le tsunami en 2004. Il est donc convaincu que le monde pourrait avec succès relever les nombreux défis que porte le vingt et unième siècle.

46. La détermination des coréens n'a pas été ébranlée par 35 ans de colonisation ou par la division nationale forcée qui a suivi, par la tragique guerre fratricide et par une série de dictatures cruelles. Ils ont accompli une croissance économique spectaculaire, et en même temps ont développé la démocratie, amélioré le respect des droits de l'homme et promu la justice sociale. La République de Corée a avec succès accueilli les Jeux olympiques de 1988 et la Coupe du monde 2002, et elle est à l'avant-garde de la révolution des technologies de l'information et de la communication. La démocratie parlementaire accomplit d'immenses progrès, et les blessures provoquées par la division nationale se referment progressivement.

47. Toutefois la tension est vive en Asie du Nord-Est, région cruciale pour la paix et la sécurité internationales, et la péninsule coréenne demeure le seul pays divisé au monde. L'orateur a donc proposé à la Corée du Nord d'engager un dialogue parlementaire inter-coréen en vue de promouvoir la réconciliation et la coopération et d'assurer la paix. La perspective d'entretiens interparlementaires entre les pays représentés au groupe des six — son propre pays, la République populaire démocratique de Corée, les États-Unis d'Amérique, la Chine, le Japon et la Fédération de Russie — est également sérieusement envisagée. Lorsque les entretiens à six auront repris sous peu à Beijing, une fois que la question du désarmement nucléaire de la Corée du Nord aura été traitée, le débat pourra commencer sur la transformation de l'armistice actuel en un traité de paix. Les négociations pourront ensuite s'ouvrir sur l'établissement d'un régime multilatéral de paix et de sécurité en Asie du Nord-Est. Les parlements des pays concernés devront faire preuve de volontarisme pour faire en sorte que ces efforts n'échouent point.

48. La démocratie parlementaire régionale et multilatérale est particulièrement significative dans une ère de politique participative. C'est pour cette raison que sa délégation propose d'instituer au sein de l'UIP une commission spéciale pour engendrer la solidarité dans la diplomatie parlementaire internationale. Il serait également utile que la Conférence mondiale des présidents de parlement puisse se tenir plus fréquemment que tous les cinq ans.

49. **Mme Oogi** (Japon) dit, en évoquant la tragédie du 11 septembre il y a quatre ans et les attentats terroristes de 2005 au Royaume-Uni, en Egypte et ailleurs, que son pays poursuivra avec détermination le combat contre le terrorisme. Le Japon est le seul pays au monde à avoir souffert des bombardements atomiques de Hiroshima et Nagasaki, et beaucoup de gens souffrent encore de leurs conséquences. De sa défaite dans la guerre le Japon a appris l'importance de la coopération internationale, et il a épousé la cause de la paix. Les parlementaires, partout, devraient dire au monde la dévastation qu'infligent les armes nucléaires et demander instamment que cela ne se répète jamais. L'oratrice invite tous les pays à travailler au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire, et à ce que tous ceux qui possèdent des armes nucléaires s'efforcent de parvenir à leur abolition définitive.

50. La deuxième priorité devrait être d'éradiquer la pauvreté et de corriger les disparités régionales. Pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et faire

reculer la pauvreté en Afrique, les parlementaires devraient faire leur engagement en faveur de l'aide à l'Afrique qui a été pris lors de la réunion au sommet du G8 en juillet. Le Japon prévoit d'accroître son aide publique au développement de 10 milliards de dollars au cours des cinq années à venir, tout en doublant son aide à l'Afrique au cours des trois prochaines années et en soutenant les efforts d'autoassistance des pays africains. La Chambre des conseillers du Japon a entrepris de superviser les progrès du gouvernement dans la mise en œuvre de ses promesses d'aide.

51. La troisième priorité est de réagir au changement climatique dans un cadre de coordination internationale et de s'efforcer de formuler des règles post-Kyoto à l'horizon de 2013 et au delà. Au cours de l'été passé la Diète japonaise a réglé la température de ses salles de réunion à 28 degrés Celsius pour donner l'exemple de son engagement vis-à-vis du Protocole de Kyoto.

52. Quatrièmement, la réforme de l'ONU mérite l'appui de l'UIP. L'UIP saura, espère-t-elle, dépasser le stade actuel du statut d'observateur à l'Assemblée générale et envisager des mesures spécifiques pour renforcer sa coopération avec les Nations Unies.

53. Enfin, en tant que première femme Président de la Chambre des conseillers du Japon en 60 ans, elle souhaite conclure en rappelant le message de la Déclaration et programme d'action de Beijing et en soulignant l'importance de la participation des femmes à la politique et au processus législatif.

54. **M. Teshome** (Ethiopie) dit que les débats de la Conférence viendront enrichir ceux de la plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale. L'UIP offre des tribunes aux parlementaires pour débattre et échanger sur les politiques nationales. Depuis le sommet du Millénaire en 2000 à l'ONU, le développement durable est une des principales questions inscrites à l'ordre du jour international, et l'édification d'institutions démocratiques est perçue comme constituant la base du développement durable.

55. L'Ethiopie a adopté des stratégies d'éradication de la pauvreté et a placé la personne humaine au centre de ses priorités de développement. Son gouvernement a appelé à ce qu'une aide additionnelle soit acheminée plus efficacement et à l'effacement durable de la dette. Il est fortement engagé à ce que soient réalisés les objectifs du Millénaire pour le développement et en faveur de la réforme des

Nations Unies. Il voit dans le système des Nations Unies la pierre angulaire des aspirations de tous pour un monde plus sûr.

56. **M. Wu Bangguo** (Chine), Vice-président, prend la présidence.

57. **M. Ramírez** (Mexique) dit que chaque Parlement a son propre ordre du jour, mais que pourtant certaines questions, comme la paix et les relations entre les peuples, méritent d'être traitées ensemble. La mondialisation n'a pas résolu les inégalités dans le monde, et la principale tâche pour l'avenir immédiat est d'établir de nouvelles relations à l'échelle mondiale.

58. Une autre tâche qui ne saurait attendre est la lutte contre le crime et la corruption. Le Mexique, pays d'origine et de transit de migrants, souhaite formaliser des accords avec d'autres pays concernant le droit au travail des migrants. Il estime ses relations avec ses voisins, mais souhaite défendre les droits de ses propres citoyens, partout où ils sont, aussi bien que ses intérêts internationaux. Le Mexique est un Etat démocratique, tolérant et souverain qui a une identité nationale forte et qui souhaite améliorer les conditions de vie de ses citoyens tout en traduisant en actes son engagement en faveur de la fraternité internationale.

59. **M. Romero Pizarro** (Chili) dit que la recherche d'une plus grande participation est le fondement du Parlement de son pays. Celui-ci promeut une politique de participation à la prise de décision et de transparence dans le processus législatif, après des années du fonctionnement à huis-clos. Les décisions du parlement doivent être prises à la vue de tous et doivent être soumises à l'examen des citoyens. La réforme de la constitution qui est en cours au Chili fera l'objet du débat public et devra être approuvée par le vote populaire. Ce sera une nouvelle occasion pour le parlement de démontrer que son engagement pour la transparence et la participation va au delà des paroles et se traduit en actes.

60. **M. Rakotomaharo** (Madagascar) dit que, à la veille du soixantième anniversaire des Nations Unies, les divergences de vues concernant les propositions d'élargissement du Conseil de sécurité menacent de faire dérailler le train tout entier de réformes. Or il est clair que l'ONU est plus essentielle que jamais pour faire front à la prolifération des conflits dans le monde et relever les défis du développement. Après le triomphe de la démocratie après la fin de la guerre froide, la multiplicité des fragmentations et des crises étonne. Dans ce contexte, la

communauté internationale doit se mobiliser pour affirmer les valeurs du multilatéralisme. Les parlements du monde doivent s'associer à la réflexion sur la réforme du système des Nations Unies, et permettre ainsi à l'UIP de jouer son rôle en faisant entendre la voix des peuples et en contribuant à la conception de l'avenir de l'Organisation.

61. La Conférence prend une signification particulière du fait que l'Afrique de l'Ouest héberge actuellement le plus grand effectif de maintien de la paix de l'ONU depuis le conflit en Corée, et que l'Afrique orientale est également concernée, de la frontière érythréenne jusqu'au Burundi. Il semble approprié de proposer que ces opérations de maintien de la paix soient transférées à l'autorité du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, récemment constitué, au titre du chapitre 8 de la Charte des Nations Unies. Cela supposerait de former à la fois des soldats et des officiers, et Madagascar serait honoré d'accueillir un centre de formation de forces de maintien de la paix. Quoiqu'il en soit, son pays est prêt à aider la famille des nations dans tous les domaines pour faire avancer la cause de la paix.

62. **M. von Sydow** (Suède) dit que la Déclaration proposée à la Conférence pour qu'elle l'adopte est un texte équilibré qui appelle à ce que de vraies responsabilités soient prises à l'appui des propositions du Secrétaire général pour la réforme des Nations Unies et pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Parlement suédois prend sa participation très au sérieux et a veillé à ce que dans chacun des grands domaines de la politique nationale se dessine une stratégie propre pour réaliser les objectifs du Millénaire. Un effort international vigoureux est nécessaire pour parvenir à une politique commune sur le changement climatique, car les exemples de ses effets négatifs sont trop nombreux pour que l'on puisse se permettre de laisser la situation perdurer.

63. Il n'est pas possible de dire que la démocratie règne dans un pays avant que les hommes et les femmes n'y jouissent de chances égales. Les parlements et l'Union interparlementaire, en prenant un rôle plus actif dans le système des Nations Unies, pourraient faire en sorte que la voix des peuples soit entendue au niveau mondial et que les engagements contractés en faveur du développement soient les bons. Les membres de l'opposition, eux aussi, devraient participer aux conférences mondiales de parlementaires, et les gouvernements devraient inviter des représentants parlementaires à participer à leurs délégations auprès des instances internationales.

64. **Mme Udre** (Lettonie) dit qu'à l'époque actuelle il est difficile d'imaginer qu'un pays puisse exister indépendamment et être régi par des lois qui ne seraient pas compatibles avec les règles générales qui régissent le développement du monde et l'humanité entière. Le parlement est l'organe législatif suprême du pays; il incarne la souveraineté du peuple. Le but de la loi est d'établir la justice entre les divers groupes sociaux et religieux, les groupes d'opinions différentes, et entre la majorité et les minorités.

65. Dans un ère de mondialisation, la tâche suprême est de faire en sorte que ce que réussit un individu, un groupe ou une communauté n'ait pas pour effet de plonger d'autres individus ou communautés dans la pauvreté. Les parlements ont la mission d'établir la valeur universelle de justice dans leurs pays. Pour bien faire comprendre les principes universels auxquels les parlements doivent adhérer dans leur travail, la coopération interparlementaire doit être intensifiée, avec des tribunes comme la présente Conférence.

66. La priorité dans le monde est de combler le déficit de démocratie, par une coopération mutuelle de toutes les parties en faisant interagir les mouvements populaires, la société civile, les parlements, les donateurs, les médias et le système des Nations Unies. Le dialogue politique est un élément essentiel pour renforcer la démocratie, et les parlements ont un rôle tout particulier à jouer. Ils devraient devenir plus ouverts et accessibles aux citoyens, de sorte qu'il soit clair pour tous que telles décisions ont été prises, et pourquoi. L'éducation civique, dispensée en tirant tout le parti des technologies modernes de l'information et de communication, est d'une importance cardinale.

67. La Lettonie apprécie la valeur de la coopération et du dialogue internationaux. L'expérience qu'elle a acquise pourrait être utile à d'autres, et elle a lancé des projets pour aider les pays voisins à établir une société civile démocratique et à renforcer leurs institutions. Des contacts et une coopération plus étroits entre les représentants élus et les citoyens joueront un rôle décisif pour relever les défis du vingt et unième siècle.

68. **M. Gurirab** (Namibie) dit que la mission des présidents des parlements du monde dans le cadre de la Conférence est de renouveler leur engagement ferme et collectif envers les principes et les idéaux qui avaient inspiré la fondation des Nations Unies soixante ans plus tôt. Dans la déclaration du Millénaire, en 2000, les chefs d'Etat du monde entier avaient fait écho au vœu partagé de revitaliser les Nations Unies; cinq ans après, les parlementaires réitérèrent leur

attachement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le progrès de la démocratie et de la justice sociale. Il est néanmoins désespérant que le monde reste divisé en camps hostiles et mutuellement exclusifs: les riches débattent de la recherche sur les cellules souches, tandis que les pauvres luttent pour ne pas rester l'estomac vide.

69. La stabilité mondiale et la sécurité humaine sont les deux faces de la même médaille. Une partie importante de la déclaration du Millénaire porte sur les besoins particuliers de l'Afrique, notamment l'éradication de la pauvreté et le développement durable. L'annulation de dette, l'accès amélioré aux marchés, l'accroissement des flux d'aide publique au développement et l'investissement étranger direct, de même que les transferts de technologie, permettraient de faire entrer l'Afrique dans le flux général de l'économie mondiale. En leur qualité de présidents de parlement, les participants à la Conférence devraient redoubler d'efforts pour combler le déficit de démocratie dans les relations internationales et forger un rôle plus éminent pour les parlementaires.

70. **M. Martin** (Royaume-Uni) note que, bien qu'il soit un Président apolitique, il appuie pleinement le principe de la coopération interparlementaire. Les parlementaires ont beaucoup à apprendre les uns des autres et ils pourraient s'inspirer des idées d'autres parlements pour les faire fructifier dans le leur. Les manifestations telles la Conférence peuvent conduire à renforcer la coopération entre les membres des parlements du monde. Il appelle l'attention sur le rôle joué par la Chambre des Communes dans les affaires internationales. Comme il est dans l'intérêt de tous que la démocratie triomphe, il se félicite du travail important que l'UIP a réalisé dans les démocraties émergentes.

71. Nombre de pays et de villes se sont trouvés en butte au terrorisme international — Londres a récemment rejoint les villes de New York et de Madrid dans ce groupe — mais malgré ces attaques il importe de défendre le processus démocratique et de continuer à ouvrir les parlements aux citoyens qu'ils représentent. Pour sa part, il s'efforce de ne jamais perdre de vue, dans l'exercice de ses fonctions, que le Président est au service de la Chambre tout entière et des parlementaires de base, et par extension du peuple qui a élu, et non pas du bras exécutif.

72. **M. Radi** (Maroc) dit que le monde en 2005 est plus dangereux qu'il ne l'était lors de la première Conférence, cinq ans plus tôt. En dépit de ses connaissances scientifiques et techniques, l'humanité continue d'avoir à affronter les conséquences de la maladie, de la pauvreté et de la famine. Les Nations Unies ont été créées "pour épargner aux générations à venir le fléau de la guerre", et bien qu'il n'y ait plus eu de guerre mondiale, les conflits régionaux et locaux ont proliféré, et la sécurité collective est menacée à tous les niveaux.

73. Il faut agir par le canal de l'UIP pour aider les Nations Unies à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. La nécessité est plus impérieuse que jamais de prendre l'initiative de réformer l'Organisation et de renforcer son rôle dans le droit international.

74. **M. Gama** (Portugal) dit que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement exige des mesures dans les domaines de l'aide au développement, du renforcement de la paix et de la sécurité internationales et du respect des droits de l'homme, ainsi qu'une réforme des Nations Unies. La catastrophe naturelle et humaine qu'a été récemment l'ouragan Katrina qui a balayé le Mississippi, la Louisiane et l'Alabama est en même temps une illustration douloureuse de l'urgence des problèmes liés aux changements climatiques. Le renforcement de la paix et de la sécurité suppose aussi que l'on s'engage sérieusement sur le désarmement et la non-prolifération; il défend donc la proposition de créer une Commission d'instauration de la paix qui pourrait avoir un rôle décisif pour stabiliser les pays en situation de conflit. Le renforcement prévu du poste de Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et la création d'un nouveau Conseil des droits de l'homme apporterait aussi une contribution importante.

75. Le monde, au vingt et unième siècle, a besoin que les Nations Unies soient fortes et actives. Il n'y a aucune alternative au multilatéralisme, et c'est du courage qu'il faut pour réformer le système afin qu'il gagne en transparence, en efficacité et en démocratie. La réforme du Conseil de sécurité est en débat, et devrait aboutir à une transparence et à une autorité accrues. Le système multilatéral doit être basé sur la coopération multidisciplinaire des organisations internationales, des gouvernements, des organisations non gouvernementales, de la société civile et du secteur privé. Les parlements, en tant qu'entités d'expression plurielle de la volonté des peuples,

devraient avoir un rôle fondamental dans les suites données aux grandes questions dont est saisie la communauté internationale et en faire l'objet du débat national. Une dimension parlementaire plus forte dans la coopération entre les pays est fondamentale pour un système international fondé sur le droit, la liberté, la sécurité et le développement.

76. **Mme Mbete** (Afrique du Sud) dit que ces onze dernières années le Parlement sud-africain a été au cœur de l'évolution de la démocratie multipartite de la nation. Pour que la démocratie vraie s'épanouisse, où que ce soit, les aspirations des citoyens ordinaires doivent trouver à s'exprimer dans les parlements, qui doivent refléter la volonté de l'électorat. Les parlements doivent chercher à défendre les valeurs et les principes enchâssés dans la Constitution et dans les lois de chaque pays. Pendant ses deux premières années, le Parlement de l'Afrique du Sud a en même temps fait fonction d'Assemblée constituante, pour adopter en 1996 la Constitution qui définissait ses attributions et ses fonctions.

77. En Afrique du Sud, l'Assemblée du peuple et le Parlement des femmes ont été parmi les organes d'interaction les plus populaires dans le public. Par le biais de ces programmes, les citoyens ordinaires de toutes les provinces ont entretenu des contacts directs avec les parlementaires. La capacité des parlementaires d'exercer leur fonction de supervision a aussi été renforcée par la loi de 2004 relative aux pouvoirs, aux privilèges et immunités du Parlement et des législatures provinciales, qui protège la liberté d'expression et permet au Parlement d'entendre des témoins. Le Parlement a pris part à la ratification de tous les instruments internationaux et veille à ce que le pays honore ses engagements internationaux. Il a participé à la transformation de l'Organisation de l'unité africaine en l'Union africaine actuelle, et poursuivra ses efforts pour aider le Parlement panafricain à devenir la voix authentique des masses africaines.

78. A la veille de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, le défi que doivent relever les nations est celui de la pauvreté et du sous-développement à l'échelle mondiale. L'oratrice souhaite que les résultats de cette réunion répondent aux besoins des plus pauvres.

*La séance est levée à 18 heures 30.*

## Union interparlementaire Deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlement

### Compte rendu analytique de la 2<sup>ème</sup> séance

tenu au siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le jeudi 8 septembre 2005, à 10 heures.

*Président* : M. Radi (Vice Président) (Maroc)  
*puis* : Mme Soruco de Salvatierra (vice-Présidente) (Bolivie)

### Sommaire

Débat général sur parlements et coopération multilatérale : relever les défis du 21<sup>ème</sup> siècle (*suite*)

*M. Radi (Maroc), vice-Président, préside la réunion.*

*La séance est ouverte à 10 heures.*

### Débat général sur parlements et coopération multilatérale : relever les défis du 21<sup>ème</sup> siècle (*suite*)

1. **M. De Croo** (Belgique) rappelle qu'à la première Conférence mondiale des Présidents de parlement il a appelé les parlements à accentuer leur rôle de contrôle au vu de la mondialisation croissante des activités de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale étant composée de représentants des gouvernements, qui eux-mêmes reflètent les opinions d'une majorité de leurs parlements respectifs, il convient de prendre davantage conscience de ce besoin.

2. Il se félicite d'avoir l'occasion de rencontrer tous les cinq ans d'autres présidents de parlements mais souligne la nécessité de justifier les décisions prises devant chaque parlement et devant les citoyens du monde qui sont tous concernés par les actions de l'Organisation des Nations Unies ; il est important de pouvoir montrer que des progrès réels s'accomplissent. L'Union interparlementaire (UIP) fournit un forum idéal pour l'exercice de ce rôle de contrôle par les parlements. De fait, la réunion de printemps de l'Union a permis de soulever des problèmes importants à soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies de l'automne suivant pour un examen plus approfondi.

3. Il souhaite que la Conférence débouche sur des résultats concrets et confirme le rôle de l'UIP en tant que principal forum de contrôle des activités internationales par les parlements. Il indique que son gouvernement travaille à

l'objectif commun d'un plus grand contrôle et d'un meilleur partage des informations au niveau international mais que les efforts individuels des différents gouvernements ne suffiront pas. Il est nécessaire que soient reconnus les mérites d'un rôle de contrôle collectif accru des parlements, exercé par l'intermédiaire de l'UIP.

4. **M. Al-Khurafi** (Koweït) déclare qu'il se félicite de cette réunion au siège de l'Organisation des Nations Unies, organisation dont le but est de promouvoir la paix et de construire un monde meilleur, mais qu'il regrette que la violence et la souffrance restent aussi répandues et que le fossé culturel entre le sud et le nord, l'est et l'ouest, continue de s'accroître. Par conséquent, il est, à son avis, essentiel que la communauté internationale coopère pour surmonter les obstacles et contribuer à construire un monde meilleur et plus stable, respectueux des droits individuels de tous, conformément aux nombreux engagements pris ; il s'agit d'une responsabilité commune aux pays développés et en développement. Il faut également mettre fin aux conflits et à l'unilatéralisme en politique et dans le domaine des échanges commerciaux. Le gouvernement koweïtien poursuivra ses réformes politiques et appelle à une poursuite des réformes des institutions internationales, à l'établissement d'un environnement équitable propice à un commerce international libre de toute influence politique et respectueux des différentes cultures ainsi qu'à l'allègement de la dette.

5. Il indique qu'il convient de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de la paix et d'un ordre mondial stable. Les efforts de l'Organisation des Nations Unies doivent être complétés par une coopération avec d'autres organisations internationales, notamment l'UIP. Il convient également d'encourager des partenariats avec

la société civile visant à promouvoir la démocratie, objectif de base pour toute l'humanité. Il souligne que le parlement koweïtien a fait de gros progrès dans la promotion de la démocratie, du rôle de la société civile, de l'indépendance du système judiciaire, des institutions démocratiques et du rôle des femmes.

6. Evoquant ensuite la question du terrorisme, il déclare que ce phénomène menace la stabilité et la sécurité du monde et ne se limite pas à une seule nation ou une seule croyance. Il condamne catégoriquement le terrorisme et insiste sur la nécessité d'une coopération internationale accrue pour combattre ce fléau mais souligne que les opérations de sécurité ne doivent pas être menées au mépris des droits individuels. Pour traiter le problème du terrorisme de façon adéquate, il convient d'en identifier les causes premières. Il faut donc que la communauté internationale promeuve la bonne gouvernance et l'état de droit, encourage les créations d'emploi et s'attaque aux problèmes des pays les moins développés et des pays en développement.

7. Il regrette que la situation au Moyen-Orient soit depuis des décennies une source de menace pour la paix et la sécurité internationales. De son point de vue, aucun véritable progrès n'est possible sans que la communauté internationale ne travaille à la réalisation d'un règlement juste et durable du conflit israélo-arabe, incluant la mise en place d'un Etat palestinien indépendant avec Jérusalem comme capitale. De plus, le peuple iraquien doit être soutenu dans ses efforts pour établir un pays unifié, indépendant et démocratique. Les différentes parties prenantes partagent toutes la responsabilité de la réussite de la réforme politique car elles souffriront toutes des conséquences en cas d'échec.

8. **M. Ascencio Mansilla** (Chili) déclare que la Conférence se tient à un moment où les organes internationaux créés pour promouvoir la démocratie et les droits de l'homme sont en crise et semblent ne pas disposer de l'influence nécessaire pour garantir la réalisation de leurs objectifs. Il indique que la scène internationale est dominée par d'autres chefs, stratégies et intérêts et que la plupart des pays se retrouvent relégués à un simple rôle d'observateur. L'Organisation des Nations Unies elle-même souffre de cette crise, comme le montre le fait que le sommet des chefs d'Etat et de gouvernements de la semaine suivante soit consacré à la question de la réforme de l'Organisation.

9. Il poursuit en indiquant qu'il est donc important que les parlementaires coopèrent par la diplomatie à la promotion de la démocratie et des intérêts de leurs électeurs. Les efforts bilatéraux ont donné de bons résultats parce que les problèmes concernés sont souvent concrets, faciles à identifier et à évaluer ; il souligne, par exemple, les relations bilatérales de son gouvernement avec l'Argentine et l'Union européenne et les efforts similaires pour promouvoir de meilleures relations avec le Pérou et la Bolivie. Son gouvernement est également membre de nombreuses institutions multilatérales mais a souvent le sentiment que ces institutions font peu de progrès concrets vers la réalisation de leurs objectifs malgré les grosses sommes d'argent qu'elles dépensent.

10. Ses propres électeurs au Chili, comme d'ailleurs tous les électeurs, attendent de leurs représentants élus qu'ils obtiennent des résultats. Des réunions telles que la présente Conférence doivent servir de forum d'échange des expériences législatives ; elles doivent créer un environnement de dialogue politique orienté vers la recherche de mesures innovantes pour partager la diversité de cette expérience et la transposer au niveau national dans des lois favorisant l'emploi, l'éducation, la santé et la qualité de la vie.

11. La Conférence doit définir un nombre relativement restreint d'objectifs susceptibles d'être réalisés dans des délais raisonnables. Elle devrait, par exemple, s'engager à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Une commission permanente devrait être créée au sein de l'UIP et de chaque parlement avec pour mission de suggérer des moyens de réaliser ces Objectifs qui reflètent la plus importante des tâches de l'Organisation des Nations Unies, à savoir, l'éradication de la pauvreté et de l'inégalité. Il est important de souligner la dimension humaine de ces objectifs et de ne prendre que des engagements pouvant effectivement être tenus.

12. **M. Kaparo** (Kenya) souligne que le monde change à un rythme sans précédent. La mondialisation et les progrès techniques en particulier sont de grands défis pour les pays en développement et, faute de coopération multilatérale pour s'attaquer à ce problème, la disparité entre les pays développés et les pays en développement va perdurer. Les parlements ont un rôle de premier plan à jouer pour aider les citoyens à comprendre et à gérer les interconnexions de plus en plus complexes entre la mondialisation et leur vie quotidienne et pour traduire les préoccupations des

citoyens dans la politique nationale et internationale.

13. Il indique qu'on peut considérer que la coopération et la prise de décisions au niveau international représentent une menace pour les intérêts nationaux ou locaux, voire même pour la démocratie. La coopération multilatérale est cependant une réalité inévitable et les initiatives multilatérales fournissent une forme inestimable de gouvernance au niveau mondial. L'accroissement de la coopération multilatérale a apporté de nouvelles caractéristiques, une nouvelle signification aux relations internationales, qui ne se limitent plus à la diplomatie traditionnelle. Les parlements, qui tout à la fois sont le reflet de l'opinion publique et influent sur elle, ont un rôle important à jouer dans les relations internationales, notamment un rôle indispensable de contrôle visant à garantir les droits et les libertés ; ils doivent également participer activement aux efforts multilatéraux dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux.

14. Il est important que les parlementaires se réunissent pour faire le point et partager des informations, des expériences et des enseignements en vue de renforcer les parlements nationaux et les réseaux parlementaires. Les mesures nécessaires pour honorer les engagements internationaux sont soumises aux parlements et maintes questions traitées par les parlements au niveau national ont une dimension internationale. Par ailleurs, l'expérience acquise dans les forums multilatéraux fournit des outils aux parlements nationaux pour mieux pousser les gouvernements à respecter les instruments internationaux et à garantir leur exécution.

15. **M. Al-Mousawi** (Bahreïn) déclare qu'il est fier d'avoir participé aux réformes promues par le Roi du Bahreïn et énoncées dans la Charte d'action nationale, approuvée par référendum par plus de 98% des votants. La commission qui a rédigé la Charte comprenait des hommes et des femmes et 49% des votants ayant approuvé la Charte sont des femmes, un événement sans précédent au Moyen-Orient.

16. Conformément à la Charte, les détenus politiques ont été amnistiés, les membres de l'opposition vivant à l'étranger ont été autorisés à rentrer chez eux, des apatrides ont reçu la citoyenneté ; la société civile jouit d'une plus grande liberté grâce à l'autorisation des syndicats, l'adoption de la nouvelle Constitution et la mise en place d'une monarchie constitutionnelle. Le choix d'un système bicaméral a apporté un certain

équilibre et assuré à l'assemblée législative un rôle important dans le processus de changement. Les réformes ont été conçues pour répondre aux besoins intérieurs et reflètent les engagements du roi qui a une vision claire de l'avenir.

17. Outre la réforme politique, la réforme législative garantit la participation de la population au processus de prise de décision. La Cour constitutionnelle veillera au respect de la Constitution, des garanties constitutionnelles des droits de l'homme et de la démocratie. Les organisations des droits de l'homme ont été autorisées et des droits complets ont été accordés aux femmes, comme le montre leur participation aux élections municipales. Six femmes sont membres du Conseil consultatif de la Choura, des femmes sont ministres et ambassadrices. Un Conseil suprême pour les femmes a été mis en place et chargé de poursuivre les mesures de promotion des femmes.

18. **Mme Benaki** (Grèce) déclare que le projet de monde meilleur de l'Organisation des Nations Unies est partagé par les parlements du monde entier. La coopération entre l'UIP et les Nations Unies est donc essentielle. A ce propos, elle salue la décision d'accorder à l'UIP le statut d'observateur à l'Assemblée générale ; cela permettra à l'UIP de travailler avec l'Organisation des Nations Unies, d'une manière plus institutionnalisée et plus constructive, à la résolution des problèmes d'intérêt commun. Quant à l'Organisation des Nations Unies, elle en sera mieux informée des vues et positions de la communauté parlementaire. De plus, l'UIP apportera une perspective démocratique aux efforts de l'Organisation des Nations Unies et renforcera la coopération entre ses membres.

19. Elle indique qu'en 2003, le Groupe d'Athènes a arrêté les principes qui régissent la coopération interparlementaire entre les parlements de l'Union européenne. Il convient que le travail de tout parlement soit régi par des principes fondamentaux : représentation fidèle de la société, transparence, libre accès aux débats parlementaires, efficacité et responsabilité vis à vis de l'électorat. Le contact étroit des parlementaires avec les citoyens leur donne une responsabilité supplémentaire dans la défense des institutions politiques et sociales.

20. La Grèce, petit pays doté d'un riche passé, a traditionnellement mené une politique de relations amicales avec les autres pays. La démocratie, dont l'idée a vu le jour en Grèce, la tolérance, le pluralisme, le dialogue, les

droits de l'homme et la diversité sont des valeurs durables que défend le parlement hellène au niveau national et international.

21. A l'approche de la date anniversaire des attentats du 11 septembre 2001, elle souhaite souligner l'importance de la sécurité, le rôle stratégique de la Méditerranée et les effets sur la sécurité internationale de la tension permanente au Moyen-Orient et de la question non résolue de Chypre. Il est impératif que la communauté internationale coordonne ses efforts pour combattre le développement du terrorisme. Il lui revient aussi, cependant, d'identifier les causes premières de ce phénomène et de s'y attaquer par des processus démocratiques, sans remettre en cause les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme.

22. **M. Mwanambwa** (Zambie) déclare qu'au vu des défis du vingt-et-unième siècle, les organisations multilatérales se doivent d'adopter une dimension parlementaire afin de promouvoir un système international viable et démocratique, capable de s'attaquer aux préoccupations de la communauté internationale. Les parlementaires, en tant que représentants élus, apporteront un élément démocratique important aux organes multilatéraux tandis que l'introduction d'une dimension parlementaire dans la politique internationale permettra de compléter et d'encourager la coopération traditionnelle entre états. Dans ce contexte, il souligne le rôle indispensable du multilatéralisme pour la réalisation d'un consensus mondial sur les grands problèmes auxquels la race humaine est confrontée.

23. La Zambie, comme d'autres pays d'Afrique, doit faire face à de nombreux problèmes dont le traitement se fait en coopération avec des organisations multilatérales. Si aucune disposition légale ne charge encore le parlement zambien d'examiner et de ratifier les engagements internationaux du gouvernement, des mesures ont été mises en place pour que le parlement puisse exiger que des comptes lui soient rendus dans le domaine de la coopération et de l'aide au développement. Des réformes ont également donné le pouvoir aux commissions parlementaires de développer des liens avec les organisations extérieures afin de renforcer leur rôle de contrôle et d'encourager ces organisations à rendre des comptes. De plus, des ateliers ont été organisés pour familiariser les membres du parlement avec les accords multilatéraux.

24. Il indique qu'il est important que la Conférence puisse mettre en place des mécanismes de contacts formels et réguliers entre institutions multilatérales et organes parlementaires afin de permettre aux membres des parlements d'apporter leur contribution aux accords multilatéraux au nom des communautés locales qu'ils représentent. Ce sera une façon de corriger le déficit démocratique actuel de la coopération et des institutions multilatérales.

25. **M. Bonfoh** (Togo) souligne l'implication du peuple togolais dans la construction d'une société démocratique et pacifique en dépit des difficultés et des obstacles. Son gouvernement travaille à la réconciliation nationale, au dialogue politique et social, au retour des réfugiés et à la réintégration des personnes déplacées.

26. Il regrette que peu de progrès aient été accomplis depuis l'adoption par la première Conférence mondiale des Présidents de parlement de la déclaration intitulée « La vision parlementaire de la coopération internationale à l'aube du troisième millénaire ». Les problèmes identifiés dans ce document sont restés tout aussi pertinents tandis que d'autres sont apparus : les tensions et les conflits sont toujours nombreux en Afrique ; les processus démocratiques engagés dans les pays en développement et dans certains pays émergents ont mené à une crise politique ; l'insécurité sociale créée par la mondialisation est une source de préoccupation croissante.

27. Il est donc tout à fait intéressant que la deuxième Conférence mondiale ait retenu comme thème « Parlements et coopération multilatérale : relever les défis du vingt-et-unième siècle ». Les parlementaires et la communauté internationale doivent travailler ensemble à la création d'un monde de paix et de tolérance, un monde juste et humain. Dans cette optique, la coopération entre peuples et parlements du monde doit se renforcer au sein de l'UIP. La coopération entre l'UIP et l'Organisation des Nations Unies doit également être renforcée : en effet, dans les situations de crise, les parlements doivent avoir à leur disposition des mécanismes de médiation, comprenant par exemple l'envoi d'émissaires pour établir les faits et proposer des solutions. De plus, la coopération entre les parlements et les Nations Unies donnera aux parlements des éléments sur les questions requérant un engagement international. L'UIP doit servir de pierre angulaire à de tels efforts de coopération.

28. Des réunions telles que la présente Conférence fournissent un forum précieux, propice à la réflexion, au partage des expériences et à la diplomatie parlementaire. Les participants doivent se prononcer en faveur d'une coopération interparlementaire encore plus importante et plus efficace, dans un respect complet des différences individuelles, et d'un travail avec l'Organisation des Nations Unies pour relever les défis du vingt-et-unième siècle.

29. **M. Majali** (Jordanie) déclare que sa délégation salue le projet de déclaration rédigé par le Comité préparatoire qui met l'accent sur la contribution essentielle des parlements nationaux dans la gestion des défis auxquels la communauté internationale se trouve confrontée et sur le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de la coopération pour résoudre les conflits, combattre la pauvreté et favoriser le développement sous toutes ses formes.

30. Il indique qu'il est regrettable qu'au Moyen-Orient les progrès aient été freinés par soixante années d'occupation et de répression israéliennes, lesquelles n'ont entraîné que misère, amertume et désespoir. Si son gouvernement reste attaché à la recherche d'un règlement juste et complet dans cette région, conformément à la volonté de la communauté internationale et aux décisions des autorités internationales légitimes, il n'y aura ni paix ni espoir au Moyen-Orient tant qu'il n'y aura pas d'état palestinien indépendant avec Jérusalem comme capitale, tant que les droits du peuple palestinien, y compris le droit au retour, ne seront pas garantis et tant qu'Israël ne se sera pas retiré du Golan syrien et des fermes de Shaba. Il faut, par ailleurs, mettre fin à l'occupation de l'Iraq tout en préservant l'intégrité territoriale du pays et en contrôlant les tendances sectaires.

31. Il indique que son gouvernement poursuit ses efforts pour débarrasser le Moyen-Orient des armes de destruction massive et pour garantir l'application des instruments internationaux correspondants. Tout en rejetant le terrorisme sous toutes ses formes, il est convaincu qu'il faut faire la différence entre terrorisme et lutte légitime des peuples pour rétablir leurs droits bafoués. En Jordanie, le gouvernement cherche à réaliser un développement durable, à mettre en œuvre une réforme politique et sociale et à instaurer la démocratie comme mode de vie des peuples et des communautés tout en encourageant les organisations de la société civile qui jouent un rôle essentiel dans la promotion du respect des

droits de l'homme et des libertés fondamentales.

32. **M. Sheikh Aden** (Somalie) déclare que la participation de sa délégation à la Conférence marque le retour de la Somalie dans la communauté des nations. La Conférence, qui se déroule cinq ans après l'Assemblée du millénaire de l'Organisation des Nations Unies, donne aux présidents des parlements l'occasion d'exprimer la volonté des peuples qu'ils représentent. La délégation somalienne salue le projet de déclaration du Comité préparatoire et appuie les opinions exprimées dans le rapport « Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle » sur les principales fonctions institutionnelles et politiques des parlements. La possibilité de voir les parlements jouer un rôle plus fort dans le rattrapage du déficit démocratique des relations internationales dépendra grandement de la capacité des parlements nationaux à assurer leurs fonctions.

33. L'inauguration du Parlement fédéral de Somalie a marqué l'achèvement des deux ans de Conférence nationale de réconciliation et représente un premier pas vers la reconstruction d'un état somalien. Le processus va se poursuivre conformément à la Charte fédérale de transition adoptée par la Conférence. Le processus de réconciliation nationale s'est heurté à des problèmes énormes comme le désarmement, la démobilisation et la réintégration des milices, la réhabilitation et la modernisation des infrastructures matérielles. Ce n'est qu'après accomplissement de ces tâches qu'il sera possible de mettre la Somalie sur la voie de la reprise et d'une paix durable.

34. Le parlement fédéral de transition est le pilier central du processus de réconciliation. Même si le parlement manque de ressources et de passé institutionnel, en tant qu'organe politique représentatif national, il aura la responsabilité d'assurer la transition vers les institutions démocratiques définitives. Son développement déterminera l'efficacité de ces institutions et le succès du processus de réconciliation dans son ensemble.

35. **M. Almeida** (Angola) déclare que le partenariat entre les nations est un instrument de développement. Dans ce contexte, il est important que la communauté internationale se concentre sur les questions graves : garantie des droits de l'homme et des libertés fondamentales, renforcement de l'état de droit, combat contre la pauvreté, le chômage, l'exclusion, les inégalités sociales et l'injustice, amélioration de la situation des femmes, des

enfants et des jeunes, protection de l'environnement, réalisation d'un développement durable, promotion des progrès culturels et éducatifs et fin des conflits.

36. Même si le gouvernement angolais est convaincu des bénéfices de la mondialisation économique et politique, il a le sentiment que ces bénéfices ont été répartis d'une façon inégale qui exacerbe la marginalisation et l'exclusion des communautés, des pays et des régions. Il faut donc que la communauté internationale fasse un effort systématique et concerté pour établir les règles d'un nouveau système international et juguler les menaces émergentes contre la paix et la sécurité, qui dans un monde globalisé échappent au contrôle des états. L'organisation des Nations Unies constitue un forum au sein duquel ces problèmes peuvent être traités en partenariat avec les organisations régionales, gouvernementales et non gouvernementales. La délégation angolaise se réjouit de la tenue prochaine d'une réunion plénière au sommet de l'Assemblée générale, qui marque un pas important dans cette direction.

37. De son point de vue, la diplomatie parlementaire gagne en importance tandis que des liens se développent entre les pays. Les parlementaires ont la responsabilité non seulement de relayer les préoccupations des gens qu'ils représentent mais aussi de rapprocher, par le dialogue, des points de vue divergents. La coopération multilatérale peut et doit contribuer à surmonter l'insécurité régnante et à construire un monde plus sûr ayant l'être humain en son centre.

38. **M. Dorje** (Bhoutan) déclare que l'Assemblée nationale joue un rôle essentiel dans la vie du Bhoutan. Ce rôle va encore s'accroître en conséquence des réformes politiques en cours. Une commission de rédaction a préparé une constitution qui a été distribuée à la population du royaume en mars 2005 et mise en ligne sur internet. Une large consultation publique sera organisée, à la suite de laquelle le projet de constitution sera adopté par voie de référendum.

39. Le monde change rapidement avec l'émergence de nouveaux défis et de nouvelles opportunités. L'Organisation des Nations Unies continue cependant à représenter le meilleur espoir de garantir la paix et la stabilité à l'échelle mondiale et de promouvoir un ordre international plus équitable. Les parlementaires peuvent y apporter une contribution considérable en travaillant en étroite collaboration avec l'Organisation. La délégation bhoutanaise salue par conséquent

l'attribution à l'UIP du statut d'observateur à l'Assemblée générale et est convaincue que la présente Conférence permettra la poursuite d'une coopération fructueuse entre les parlements nationaux, l'UIP et les Nations Unies. Il est à espérer que l'humanité connaîtra une nouvelle ère de paix et de prospérité. Dans la poursuite de cet objectif, le gouvernement bhoutanais prône un développement qui ne soit pas uniquement orienté vers la croissance économique mais aussi vers une amélioration du bien-être des citoyens.

40. **M. Hays** (Canada), président du Sénat, déclare que depuis la première Conférence mondiale des Présidents de parlement en 2000, le monde a connu des attentats terroristes, de tragiques désastres naturels, des conflits régionaux et la famine. Aucun pays n'est à l'abri de la tragédie et de la violence. Il est donc essentiel que les peuples et les nations communiquent entre eux, partagent des idées et discutent des réponses communes à donner aux problèmes qu'ils rencontrent.

41. La présente Conférence fournit aux présidents de parlements l'occasion d'avoir des échanges constructifs sur leurs rôles et leurs responsabilités, notamment dans le domaine des relations internationales. C'est en partageant les expertises et surtout en créant des liens personnels qu'ils seront en mesure d'établir de meilleures relations interparlementaires, de s'assurer que leurs parlements contribuent à promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance et d'améliorer la compréhension entre les nations. Il signale, à titre d'exemple, les efforts que fait actuellement le Canada pour réaliser un rapprochement avec le monde musulman par des échanges avec les parlementaires de pays musulmans, illustrés par une récente visite en Indonésie.

42. Les parlementaires canadiens participent à 12 associations parlementaires internationales ainsi qu'à un certain nombre de groupes d'amitié. De plus, en tant que diplomates parlementaires, les présidents de la Chambre des communes et du Sénat rencontrent la plupart des 120 chefs de mission en résidence à Ottawa, ce qui leur permet de mettre en place des réseaux et d'avoir une meilleure appréhension des événements du monde.

43. Les conférences de parlementaires améliorent la compréhension par les participants du fonctionnement d'un gouvernement parlementaire et renforcent leur conviction qu'aucun autre système ne fournit un tel niveau d'efficacité, d'équité et de

souplesse dans la gestion des affaires humaines. Enfin, il souligne que l'un des préalables à la conduite de la politique et de la diplomatie est l'esprit de conciliation.

44. **M. Milliken** (Canada), président de la Chambre des Communes, déclare que la diplomatie parlementaire est un complément important à la diplomatie traditionnelle puisque les parlementaires, en tant que représentants du peuple, jouissent d'une légitimité démocratique et donc d'une grande influence et peuvent exprimer les vues de leur électeur. En tant que président de la Chambre des Communes, outre la réception de dignitaires étrangers et la direction des délégations parlementaires lors de visites auprès de leurs homologues à l'étranger, il participe également, au cours de ces visites, à des réunions avec des représentants d'organisations non gouvernementales et de chambres de commerce, des journalistes, des universitaires, des étudiants, etc. Ces réunions font également partie de la diplomatie parlementaire, car les relations internationales se forment grâce à un large éventail de contacts.

45. Il indique que le parlement canadien est désireux de partager ses connaissances et son expérience. En 2003, un premier séminaire de coopération parlementaire a eu lieu : des représentants du parlement se sont rendus dans divers pays d'Afrique et ont organisé des séminaires à l'intention des parlementaires et des fonctionnaires afin de leur expliquer la façon dont les Canadiens se gouvernent. Des échanges tels que ces séminaires et la présente Conférence permettent aux parlementaires de discuter de leurs idées et des problèmes que rencontrent leurs sociétés. Par ce dialogue, ils peuvent encore beaucoup enrichir des relations déjà fructueuses.

46. **Mme Ergma** (Estonie) déclare que, dans le monde postmoderne en cours de mondialisation, la distinction entre affaires intérieures et affaires étrangères devient obsolète puisque les événements qui se produisent à l'étranger peuvent avoir un impact interne très immédiat. Il est donc vital que l'humanité se fixe des objectifs communs : la paix et la sécurité, le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la réduction de la pauvreté, la prévention des maladies et le développement durable. Même si des progrès ont été réalisés en ce sens au cours des cinq années qui ont suivi le Sommet du millénaire, il reste beaucoup à faire.

47. La communauté internationale ne peut pas trouver de véritables solutions aux problèmes d'aujourd'hui en suivant des

modèles dépassés de coopération multilatérale. Conscientes de ce fait, les organisations régionales et internationales, y compris l'Organisation des Nations Unies, ont commencé à restructurer leur travail. Dans ce contexte, le gouvernement estonien soutient l'ensemble des réformes proposées par le Secrétaire général, en particulier la mise en place d'un Conseil des droits de l'homme et d'une Commission de construction de la paix.

48. L'un des buts principaux de la coopération multilatérale est la promotion des traditions de la démocratie parlementaire, notamment la tenue d'élections libres et équitables. Les missions de contrôle électoral peuvent avoir un rôle très positif dans ce domaine. Elle souligne, à titre d'exemple, la mission organisée pour contrôler le troisième tour des élections présidentielles d'Ukraine, à laquelle ont participé des membres du parlement estonien. A leur retour, forts des expériences et impressions rapportées de telles missions, les parlementaires voient les problèmes intérieurs sous un jour différent et comprennent que leurs décisions peuvent avoir un impact qui dépasse largement les frontières de leur pays. Il est important qu'ils s'intéressent et prennent part à des questions qui à première vue semblent lointaines, tout étant lié dans le monde postmoderne.

49. **M. Christofias** (Chypre) déclare que, 60 ans après la défaite du fascisme, le monde reste en proie aux guerres, à l'injustice sociale et à la pauvreté. Alors que le système édifié sur les ruines de la seconde guerre mondiale a placé l'Organisation des Nations Unies et sa Charte en son centre, la dure réalité fait que les décisions prises dans ce cadre restent souvent sans suite, que le droit international est constamment bafoué par la poursuite d'intérêts nationaux étroits et le recours de pays puissants à la force militaire et économique. Si les états aspirent sincèrement à la paix et à la sécurité, à garantir le respect des droits de l'homme, ils doivent se conformer au droit international et aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Ce même engagement doit également guider leurs efforts de recherche de solutions à des problèmes aussi persistants que la situation au Moyen-Orient et à Chypre. Les parlementaires, quant à eux, ne doivent épargner aucun effort pour s'assurer que les gouvernements agissent conjointement pour réaffirmer l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et la primauté du droit international. Dans cette optique, sa délégation salue le rapport du Secrétaire général intitulé « Pour plus de liberté : vers le développement, la sécurité et les droits de

l'homme pour tous» (A/59/2005) et est convaincue que la réforme de l'Organisation des Nations Unies doit rester une priorité.

50. Des centaines de millions de gens sont encore la proie d'une pauvreté absolue, en particulier dans les pays en développement. Pourtant, les sociétés multinationales continuent à faire des bénéfices énormes en exploitant les ressources naturelles de ces pays. Dans de telles conditions, il faut impérativement que tous les états, en particulier les états riches, adoptent des politiques qui prennent effectivement en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les initiatives d'allègement de la dette des pays pauvres fortement endettés et de mise en place de mécanismes plus équitables de financement et d'échanges commerciaux sont certes positives mais restent insuffisantes. A l'avenir, les grands acteurs mondiaux doivent placer l'être humain au centre de leurs activités. La réussite de la lutte contre la pauvreté contribuera à supprimer l'une des causes premières du terrorisme tout en favorisant le respect des droits fondamentaux de l'être humain.

51. **M. Rivlin** (Israël) déclare qu'en 2005, tandis que les nations du globe célébraient le sixantième anniversaire de la victoire sur l'Allemagne nazie, le même message de « plus jamais ça » a été répété encore et encore. Aujourd'hui, la démocratie est menacée par le fléau du terrorisme mondial et, comme les Israéliens le savent depuis longtemps, elle n'a pas seulement le droit mais aussi le devoir de se défendre. Le terrorisme s'attaque au monde démocratique et aux précieuses valeurs de liberté et des droits de l'homme parce qu'il considère ces valeurs comme une hérésie. Dans le même temps, il cherche à exploiter ces valeurs de la façon la plus cynique afin de saper l'existence même de la démocratie. De manière regrettable, de nombreux pays refusent d'en tirer les conclusions pratiques nécessaires et préfèrent ignorer le terrorisme tant qu'il ne vient pas frapper à leur propre porte.

52. Le combat contre le terrorisme est une tâche désagréable qui implique le recours à des méthodes qui peuvent apparaître dures mais le contre-terrorisme est très différent de l'application conventionnelle de la loi parce que le crime conventionnel n'a pas pour but de détruire les sociétés démocratiques. Les législateurs commencent enfin à comprendre la différence et à doter leurs gouvernements des outils légaux appropriés pour combattre la guerre et la terreur dans le cadre de la réglementation légale. Il reste beaucoup à faire

cependant. L'Organisation des Nations Unies pourrait commencer par définir le terrorisme comme un crime contre l'humanité, une étape de base qui n'a pas encore été accomplie. Les parlements nationaux, quant à eux, doivent se joindre aux organisations internationales pour combattre le terrorisme et toutes les nations doivent rester fidèles à leur promesse de ne jamais laisser la tyrannie et la terreur régner à nouveau.

53. **M. Somavia** (Directeur général de l'Organisation internationale du travail) déclare que le chômage a augmenté de 25% au cours des dix dernières années et qu'il faudra créer plus de 40 millions d'emplois chaque année pendant les dix prochaines années pour couvrir l'augmentation de la population active mondiale. Plus grave encore, les taux de chômage des jeunes sont trois fois plus élevés que ceux des adultes. Il faudrait donc que l'OIT, les institutions de Bretton Woods et les organismes spécialisés travaillent ensemble à faire de la création d'emplois une priorité.

54. Actuellement, l'Organisation internationale du travail aide de nombreux gouvernements à mettre sur pied des programmes nationaux pour l'emploi. Les présidents de parlements peuvent apporter une contribution considérable au succès de tels efforts en s'assurant que toutes les politiques sociales, macroéconomiques et d'investissement sont centrées sur la création d'emplois et en encourageant les investissements ayant un fort impact sur l'emploi. Au niveau international, ils peuvent contribuer à assurer un traitement équitable dans les domaines des échanges commerciaux, de l'accès aux marchés, de la migration, de la gestion de l'endettement et de l'aide aux travailleurs déplacés par les systèmes de production mondiaux. Ils peuvent aussi apporter une contribution en travaillant avec les organisations internationales à promouvoir une croissance de qualité privilégiant la création d'emplois, l'investissement et l'initiative. Plus important encore, ils peuvent s'assurer que leurs gouvernements s'attachent à réduire le chômage des jeunes, ce qui apportera 2,2 milliards de dollars américains à l'économie mondiale.

55. **Mme Meyer** (Suisse) déclare que son gouvernement attend de l'Organisation des Nations Unies qu'elle s'attaque aux grands problèmes qui confrontent le monde d'aujourd'hui. Il faut augmenter et améliorer l'aide au développement des pays les plus pauvres, poursuivre le combat contre le SIDA et intensifier les efforts contre les changements climatiques. Parmi les autres priorités figurent

le renforcement du droit international par la Cour pénale internationale et la défense des droits de l'homme. Dans le même temps, il convient d'accroître l'action contre le terrorisme et les efforts contre la prolifération tout en continuant de travailler à la paix entre la Palestine et Israël et en Iraq.

56. Elle indique que son gouvernement attache une grande importance à la démocratie et à la bonne gouvernance. Il est particulièrement fier du système de vote populaire suisse et de son administration décentralisée. Depuis sa fondation, la Confédération helvétique a connu 533 votations populaires au niveau constitutionnel et législatif. Même si chaque pays doit pouvoir définir son propre système politique, rien ne peut justifier la tyrannie et la corruption. La bonne gouvernance est atteinte lorsque les différents niveaux de gouvernement exercent leur pouvoir efficacement et en toute responsabilité ; l'existence d'un système judiciaire indépendant, accessible et impartial est aussi essentielle.

57. Enfin, le gouvernement suisse soutiendra toute mesure visant à combler le déficit démocratique des relations internationales, notamment en accordant un rôle plus fort aux parlements nationaux démocratiques.

58. **M. Paulauskas** (Lituanie) déclare qu'une diplomatie parlementaire active est nécessaire pour créer un monde plus pacifique, plus démocratique, plus prospère et plus juste. Il faut que chaque pays veille à la bonne gouvernance à l'intérieur de ses frontières et aide la communauté internationale en partageant son expérience de promotion de la démocratie, de renforcement du respect des droits de l'homme et de l'état de droit et d'une véritable participation de tous les citoyens au processus de gouvernement.

59. Son gouvernement est pleinement conscient de la portée et des bénéfices de son implication dans les organisations internationales et s'attache à promouvoir la démocratie à tous les niveaux, en coopération avec d'autres pays. Le parlement lituanien joue un rôle actif dans la politique étrangère et est prêt à encourager la coopération entre l'UIP et l'Organisation des Nations Unies afin que d'autres pays mettent en place et consolident leur propre processus démocratique.

60. **M. Lima** (Cap-Vert) déclare que son gouvernement enjoint l'UIP de s'impliquer davantage dans les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la bonne gouvernance et la démocratie, notamment par la création de commissions de politique

publique globale composées de membres de parlements de différents pays. Il estime également qu'il convient d'encourager une relation plus étroite entre le système des Nations Unies et les parlements nationaux afin de résoudre les questions de « politique interne globale » et d'appliquer les différents programmes de coopération financés par l'Organisation des Nations Unies.

61. Le Cap-Vert coopère avec diverses agences de l'Organisation des Nations Unies, notamment avec le programme de développement qui a apporté une aide financière à la réalisation d'études sur la réforme parlementaire. Le parlement du Cap-Vert a inscrit des questions de développement à son calendrier de travail, notamment celles en rapport avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

62. En ce qui concerne la réforme de l'Organisation des Nations Unies, il souligne qu'il convient de ranger dans les priorités spéciales la sécurité collective pour tous, la promotion des droits de l'homme et du droit démocratique dans le droit fil des impératifs de la mondialisation ainsi qu'un renforcement du multilatéralisme et de la coopération.

63. **M. Balopi** (Botswana) déclare qu'un développement et une sécurité véritables au niveau mondial impliquent une Organisation des Nations Unies forte et transformée. Il est nécessaire que l'Organisation s'attaque d'urgence à des maux tels que l'extrême pauvreté, la faim et le problème du VIH/SIDA. Des études ont récemment montré que, faute de mesures drastiques, l'Afrique n'aura pas atteint tous les Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici 2015.

64. Pour ce qui le concerne, le parlement du Botswana continue à assurer un développement économique et social durable, centré sur la population, et un respect constant de la démocratie et de la bonne gouvernance. Sur le plan économique, la Communauté de développement d'Afrique australe a travaillé à harmoniser les politiques et à encourager un développement économique conjoint. Des plans régionaux ont également été mis en place pour traiter les pénuries de nourriture, le problème du VIH/SIDA et les conflits civils. Quoi qu'il en soit, des efforts plus importants doivent être consentis d'urgence pour accroître la coopération multilatérale par des forums de négociation au plan national, régional et continental.

65. **M. Biruta** (Rwanda) déclare que d'importants progrès ont été réalisés au Rwanda depuis la première Conférence des

Présidents de parlements en 2000 et au cours des 11 années qui ont suivi le génocide de 1994. Son gouvernement a mis en route une large réforme du système juridique, comprenant la mise en place d'une série de juridictions *gacaca*, auxquelles les citoyens privés peuvent participer, le but étant de promouvoir la justice et la réconciliation nationale.

66. En ce qui concerne la démocratie et la bonne gouvernance, une nouvelle Constitution a été promulguée et des élections présidentielles et parlementaires pluralistes ont été tenues en 2003. Plusieurs institutions de bonne gouvernance fonctionnent avec succès, notamment un office de médiation et une commission nationale des droits de l'homme. Ces institutions rendent des comptes au parlement.

67. Le développement économique et social étant subordonné à la paix et à la sécurité, le parlement rwandais a lancé un certain nombre d'initiatives parlementaires régionales visant à soutenir les efforts de rétablissement de la paix dans la région des Grands Lacs. Par ailleurs, le Rwanda est fier de pouvoir, 11 ans à peine après le génocide, contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans d'autres régions d'Afrique dans le cadre de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies.

68. Le gouvernement rwandais est convaincu que la démocratie restera menacée tant qu'on ne lui donnera pas un contexte économique et social. A ce propos, les Objectifs du Millénaire pour le Développement doivent servir de feuille de route à la promotion du développement humain dans le monde entier. Enfin, le gouvernement rwandais appuie le projet de déclaration de la Conférence et soutiendra toute initiative visant à renforcer le rôle des parlements au niveau international.

69. **M. Valéri** (Monaco) déclare que les institutions de Monaco sont fondées sur de solides et durables valeurs démocratiques. Toutefois, la véritable image de la principauté continue à être faussée par des accusations sans fondement de blanchiment d'argent. Son gouvernement souhaite insister sur le fait que Monaco a mis en place en 1993 une législation criminalisant le blanchiment d'argent en conformité avec les normes internationales et coopère pleinement avec les autres nations à l'éradication de cette pratique.

70. En ce qui concerne la structure institutionnelle du pays, le gouvernement est nommé par le Chef de l'état auquel il rend des comptes tandis que le parlement, qui vote les lois nationales et le budget est élu par le

peuple. Son rôle a été renforcé en 2002, date à laquelle il a obtenu le pouvoir supplémentaire de proposer et d'amender les lois. Même si le système n'est pas un régime parlementaire, il n'empêche qu'il est fondé sur des valeurs démocratiques. En fait, peu d'autres pays réunissent un consensus interne aussi large sur leurs institutions. Par ailleurs, les Monégasques jouissent d'une « démocratie immédiate » en ce sens qu'ils sont plus proches de leurs représentants élus, aussi bien géographiquement que personnellement.

71. **M. Kaboré** (Burkina Faso) déclare que les relations internationales ont profondément changé depuis la création de l'Organisation des Nations Unies en 1945, les parlements nationaux et internationaux comptant désormais parmi les acteurs majeurs. Les parlements ne peuvent cependant pas aspirer à remplacer les gouvernements mais seulement à compléter l'action de ceux-ci et à apporter de nouvelles dimensions.

72. Afin que les parlements remplissent efficacement leur nouveau rôle, trois conditions doivent être réunies : premièrement, chaque assemblée parlementaire doit être véritablement représentative et souveraine ; deuxièmement, les parlements doivent mettre en lumière les préoccupations centrales des peuples, lesquelles dans les pays de l'hémisphère sud comprennent le développement durable, la réduction de la dette, la lutte contre le VIH/SIDA ainsi que les priorités de la démocratie au niveau mondial : état de droit, droits de l'homme et bonne gouvernance ; troisièmement, les organisations parlementaires internationales doivent représenter la réponse institutionnelle au nouveau type de relations internationales.

73. La démocratisation des relations internationales et la participation de la population aux débats et décisions relatifs à l'avenir passent par la mise en place d'une relation plus productive entre l'Organisation des Nations Unies et l'UIP.

74. **M. Ghani** (Yémen) déclare que, suite à la réunification, la chambre législative yéménite a choisi la réforme démocratique et économique. La liberté et les droits de l'homme s'épanouissent désormais : il y a plus de 20 partis politiques et 4 000 organisations non gouvernementales, les femmes connaissent une égalité sans précédent avec les hommes. Des stratégies spéciales ont été adoptées afin de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

75. Il indique que son gouvernement soutient la réforme de l'Organisation des Nations Unies, qui va permettre une amélioration des programmes de l'Organisation. Des mesures pratiques sont à prendre d'urgence pour que les pays riches apportent leur aide aux pays pauvres. Ces mesures ne doivent pas se limiter à une aide visant à répondre aux besoins immédiats mais doivent aussi comprendre un transfert de technologie vers ces pays et l'annulation de leur dette pour leur permettre d'accéder à un développement durable.

76. Il poursuit en disant que son gouvernement a toujours rejeté le terrorisme sous toutes ses formes et fera le maximum pour le combattre tout en continuant à faire la distinction entre terrorisme et défense de la liberté humaine.

77. Les tensions persisteront au Moyen-Orient tant que des décisions internationales légales n'auront pas été appliquées, tant que les Palestiniens ne seront pas en mesure de mettre en place leur propre état indépendant et tant que les territoires occupés du Liban et de la République arabe de Syrie ne leur auront pas été rendus. En Iraq, le gouvernement doit travailler à l'établissement de l'indépendance et de la souveraineté.

78. **M. dos Santos** (vice-Président du parlement européen) déclare que, dans son rapport sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général a proclamé la nécessité de recourir à de nouveaux mécanismes pour rendre les institutions internationales responsables devant leurs membres. La transparence est la clé du progrès ; là où elle fait défaut, l'échec est inévitable. Afin de relever les défis auxquels elle est confrontée, la communauté internationale doit s'appuyer sur des efforts multilatéraux. Ces efforts exigent des institutions efficaces et crédibles dont les décisions soient perçues comme légitimes. Dans l'Union européenne, ce principe se reflète dans le parlement, qui est élu au suffrage universel. Le rôle de ce parlement s'étend même si, dans certains domaines, les procédures intergouvernementales restent prédominantes et si la distance entre les gouvernements et les citoyens reste importante.

79. En ce qui concerne la réforme de l'Organisation des Nations Unies, le parlement européen soutient les propositions du Secrétaire général et reconnaît que la sécurité ne peut être dissociée du développement économique et social, du respect des droits de l'homme et de la protection de

l'environnement. A propos du Conseil de sécurité, il est clair que sa composition ne reflète plus l'état actuel du monde et qu'il convient d'augmenter le nombre des pays en développement représentés au sein du Conseil. Le parlement européen a exprimé son soutien à une approche européenne commune en ce qui concerne l'attribution éventuelle de sièges supplémentaires à certains de ses états membres. Quant à l'Assemblée générale, elle doit revitaliser ses liens avec la société civile, notamment en mettant en place une assemblée parlementaire de l'Organisation des Nations Unies qui formulera des recommandations. Dans cette optique, le parlement européen soutient l'appel formulé dans le projet de déclaration en faveur d'un partenariat stratégique entre l'UIP et les Nations Unies.

80. D'autres forums internationaux ont également besoin d'une plus grande légitimité démocratique. Dans le domaine du commerce international, par exemple, le parlement européen, avec l'UIP, a lancé un débat entre les parlementaires du monde entier qui témoigne de son attachement à un commerce libre et juste, au développement durable et au combat contre la pauvreté. Il y a déjà eu cinq Conférences parlementaires sur l'organisation mondiale du commerce.

81. Enfin, en ce qui concerne les Objectifs du Millénaire pour le Développement, le parlement européen a introduit dans le budget de l'Union européenne des critères spécifiques pour s'assurer que les programmes communautaires vont prendre le relais de la réalisation des objectifs. Il a également encouragé les états membres à fixer des cibles plus ambitieuses dans la cadre de l'aide officielle au développement.

82. **M. Rojo García** (Espagne) déclare que depuis des siècles les relations entre les peuples du monde se caractérisent par la controverse et les conflits. La seconde guerre mondiale a laissé deux héritages apparemment contradictoires, la bombe atomique et la création de l'Organisation des Nations Unies, toutes deux nées de ce conflit et toutes deux considérées comme vecteurs d'espoir de fin des conflits. L'Organisation des Nations Unies a, de fait, joué un rôle positif et le vingtième siècle doit être célébré pour l'affirmation des droits universels de l'homme ainsi que pour de grandes avancées technologiques, scientifiques et médicales.

83. Bien que l'Organisation des Nations Unies n'ait pas été en mesure de mettre fin à la confrontation militaire, elle a limité l'ampleur

de la guerre en favorisant la résolution des conflits par le dialogue. Les parlementaires, en tant que représentants des citoyens, savent combien il est important de transmettre aux générations futures la notion de communauté humaine au sein de laquelle des hommes et des femmes de cultures différentes peuvent partager leurs expériences et accéder à une compréhension mutuelle.

84. Les grands défis du nouveau millénaire sont liés à la satisfaction du désir commun de bien-être, au dépassement d'obstacles tels que la tyrannie, à la garantie de l'accès au savoir, à l'éducation et à l'information. La communauté internationale doit saisir l'occasion et se donner les outils nécessaires pour atteindre ces objectifs en renforçant les institutions, en favorisant le dialogue entre les religions, en rapprochant les civilisations et en affirmant qu'un monde meilleur est possible. A cette fin, les parlements doivent s'unir dans des efforts multilatéraux sur le plan social, éducatif et culturel et contribuer à faciliter le dialogue et l'esprit de liberté qui permet l'entente universelle. L'Organisation des Nations Unies et ses agences ont également un rôle important à jouer.

85. Bien que l'Espagne ait souffert des effets du fascisme et du terrorisme, elle offre depuis plus de 30 ans l'exemple de la façon dont le désir de démocratie et de paix peut permettre de surmonter toutes les menaces. Il y a des moments où les états doivent s'élever pour relever les défis auxquels ils sont confrontés et de la même façon, l'Organisation des Nations Unies doit, elle-aussi, relever le défi de la réalisation complète des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les parlementaires dont le travail repose sur le dialogue et la coopération et vise à réunir un consensus, peuvent contribuer à réaliser cet objectif et à créer une nouvelle réalité mondiale sur la base de la responsabilisation et de l'accomplissement de l'humanité toute entière.

86. **M. Konoplev** (Biélorus) déclare qu'il convient de rendre les processus de mondialisation manœuvrables pour qu'ils profitent à tous les pays. L'intégration des états dans l'économie mondiale dépend de l'harmonisation de leurs politiques économiques nationales avec les règles du jeu globales qui sont principalement orientées vers le marché. Le Biélorus, comme beaucoup d'autres états, lie la réalisation de cet objectif à sa participation à l'Organisation Mondiale du Commerce. Le parlement de Biélorus prend des mesures pour amender sa législation économique nationale de façon à permettre un plus large accès des marchandises, services et

investissements étrangers sur son marché intérieur. En conséquence, l'économie du Biélorus fonctionne déjà dans des conditions proches des normes de l'OMC. En retour, le Biélorus espère être admis à participer à l'OMC selon des conditions justes et équitables.

87. De façon regrettable, le développement de la coopération régionale et sous-régionale omet souvent de tenir véritablement compte des intérêts des pays tiers. La tactique de dissuasion économique utilisée par l'Union européenne à l'encontre du Biélorus en est un exemple typique. Quoiqu'il en soit, le Biélorus investit des moyens considérables dans les programmes internationaux de lutte contre le crime organisé transnational, les flux d'immigration illégale et le terrorisme, ce qui en fait un donateur net en matière de sécurité dans l'intérêt des autres pays. En raison de sa position géopolitique, le Biélorus peut servir de lien majeur entre les régions économiques de l'Europe et de l'Est. Le pays est un partenaire prévisible et fiable, prêt à accroître une coopération mutuellement avantageuse.

88. Le développement des institutions démocratiques constitue un important moyen de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Toutefois, certains pays détournent l'idée d'avancement de la démocratie et des droits de l'homme au profit de leurs propres ambitions politiques. M. Konoplev indique que son gouvernement est favorable à une augmentation de la coopération parlementaire internationale sur la base des principes de respect mutuel et de partenariat équitable. Les parlements peuvent contribuer de façon considérable à la diversité culturelle du monde et au règlement des différends ethniques, nationaux et religieux susceptibles de mener au terrorisme et au conflit international. La coopération interparlementaire peut également aider à prévenir les catastrophes écologiques et à en supprimer les conséquences. Il est à souhaiter que la déclaration finale de la Conférence reflète une nouvelle vision du rôle des parlements dans la résolution des problèmes qui se posent actuellement au niveau mondial et dans la promotion d'une coopération internationale constructive.

89. **M. Nnamani** (Nigeria) déclare que la démocratie parlementaire est maintenant solidement enracinée au Nigeria et se renforce par le développement d'infrastructures et de ressources humaines de qualité. Le Nigeria est attaché aux idéaux et objectifs de l'UIP qu'il a rejoint en 1999.

90. L'un des principaux problèmes qui demande à être traité par la coopération multilatérale est la réduction de la pauvreté et de l'insécurité. La crise de la pauvreté dans le monde ne peut être efficacement traitée que dans un cadre législatif engageant les gouvernements nationaux à respecter le programme mondial que constituent les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ces Objectifs engagent la communauté internationale à investir d'importantes ressources pour surmonter la faim et l'indignité partout dans le monde.

91. Le parlement nigérian reconnaît que la corruption des fonctionnaires et l'indiscipline fiscale a privé l'état de ressources financières vitales pour l'amélioration de l'aide sociale aux pauvres. Il a donc promulgué des lois pour mettre en place une commission anti-corruption ainsi qu'une commission sur les délits économiques et financiers. Ces lois favoriseront une croissance économique durable, contribuant de ce fait à réduire la pauvreté. Le parlement met également en place un cadre légal de mise au point d'un plan de dépenses à moyen terme tenant compte des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le but en est de garantir que les rares ressources financières seront orientées vers des canaux reconnus de réduction de la pauvreté comme l'éducation, la santé et les infrastructures sociales. Le gouvernement nigérian a conçu un programme complet de réformes que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont jugé capable de générer une croissance économique au Nigeria. Le parlement contrôle l'exécution de ce programme.

92. Le secrétariat du parlement nigérian prépare des rapports à partir des conférences et commissions de travail de l'UIP pour guider le parlement dans l'élaboration de lois visant à protéger la sécurité des personnes dans un monde en cours de globalisation. Le parlement étudie un projet de loi anti-terrorisme qui mettra le Nigeria en phase avec le consensus mondial contre le terrorisme. Le gouvernement cherche à apprendre des autres pays comment combattre le terrorisme tout en préservant le respect des droits de l'homme.

93. Au vu des inégalités et des déficits démocratiques du système politique mondial, il est souhaitable que l'UIP se repositionne et, mieux encore, que l'Organisation des Nations Unies propose de véritables réformes, en particulier pour le Conseil de sécurité. L'attribution de deux sièges permanents à l'Afrique serait un début positif qui reflèterait l'implication croissante de l'Afrique dans la

promotion de la paix du monde. La Conférence doit relever le défi du renforcement des relations entre l'Organisation des Nations Unies, ses agences spécialisées et les parlements nationaux de façon à faire entendre la voix de ceux qu'on n'entend généralement pas. Le parlement nigérian, pour sa part, continuera à travailler avec d'autres assemblées législatives nationales, l'UIP et les Nations Unies, en quête d'un monde plus stable et plus prospère sur le plan social, économique et politique.

94. **Mme Burdjanadze** (Georgie) déclare que les parlements ne forment pas uniquement le fondement de la démocratie dans leurs pays respectifs, ils représentent aussi les briques constitutives de la démocratie moderne à l'échelle mondiale. L'Organisation des Nations Unies a reconnu un certain nombre de principes fondamentaux comme fondement du droit international moderne et des relations civilisées et comme base de la réalisation d'un ordre international véritablement démocratique et juste. Ces principes comprennent la souveraineté, l'égalité et l'intégrité territoriale des états ainsi que la protection et le respect des droits de l'homme. Tandis que chaque parlement aspire à appliquer ces principes de base, le monde est accablé par le séparatisme, le terrorisme et le crime. En rédigeant et en adoptant de bonnes lois, les parlementaires ont la capacité de défendre la cause du bien contre le mal. Toutefois, ils ne doivent pas se contenter de promulguer des lois et de ratifier des traités internationaux, ils doivent aussi assumer leur fonction de contrôle et s'assurer que les gouvernements se conforment à ces lois et à ces traités.

95. Elle indique qu'il est impossible de construire et de renforcer la démocratie, de protéger les droits de l'homme sans assurer la stabilité et la sécurité nationales. Si le parlement joue un rôle décisif dans la résolution des conflits, la communauté internationale doit aussi assumer sa part. Dans cette optique, elle appelle à une plus grande implication internationale en faveur d'un processus de paix dans les deux zones de conflit de Georgie. Les conflits se poursuivent en Georgie à cause des doubles standards. Plutôt que d'ignorer le problème, les parlements du monde doivent, avec l'UIP, garantir le respect de l'ensemble unique de standards établi il y a 60 ans. Ils doivent établir des passerelles, partager le savoir-faire et aider à une compréhension globale plus complète des problèmes qui menacent d'entraver le développement démocratique des régions

précédemment opprimées. Plus important encore, les parlements doivent s'assurer que les organisations internationales font respecter la primauté du droit. En particulier, il n'est pas tolérable qu'un état reconnaisse l'intégrité territoriale d'un état voisin puis en annexe une partie et apporte son soutien à des séparatistes. Elle est convaincue que, par des efforts concertés, la communauté internationale pourra faire régner une paix plus juste et plus sûre dans le monde.

*La séance est levée à 12 h 55.*

## Union interparlementaire

### Deuxième conférence des Présidents de parlement

#### Compte rendu analytique de la 3<sup>ème</sup> séance

Tenue au siège de l'ONU, New York, le jeudi 8 septembre 2005, à 15h00.

*Président:* M. Páez Verdugo (Chili)  
*puis:* M. Nzouba-Ndama (Vice-président) (Gabon)  
 Mme Oogi (Vice-présidente) (Japon)  
 M. Al-Khurafi (Vice-président) (Koweït)

#### Sommaire

Discours de M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU

Débat général sur les parlements et la coopération multilatérale: relever les défis du vingt-et-unième siècle (*suite*)

*La séance est ouverte à 15h10.*

#### Discours de M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU

1. **M. Annan** (Secrétaire général de l'ONU), rappelant que la première Conférence mondiale des Présidents de parlement a été tenue juste avant le Sommet du millénaire, dit qu'une fois de plus la communauté internationale compte sur le Sommet mondial pour prendre des décisions importantes sur toutes les questions qui sont devant les Nations Unies. Cela ne revient pas à dire qu'aucun progrès n'a été fait ces cinq dernières années: des progrès importants ont été réalisés dans le domaine du développement, et notamment les objectifs du millénaire pour le développement bénéficient d'un soutien sans précédent, et les Nations Unies maintiennent la paix dans plus de régions que jamais, en aidant les communautés déchirées par la guerre à construire la paix et des institutions démocratiques durables, en dirigeant la coordination de l'aide humanitaire et en fournissant cette aide dans de nombreux pays. Ces contributions ne doivent toutefois pas faire oublier à la communauté internationale l'ampleur des défis à relever: plus d'un milliard de personnes vivent toujours dans des conditions d'extrême pauvreté, et 20 000 personnes meurent chaque jour de causes qui peuvent être prévenues. Le terrorisme touche toutes les régions du monde, et représente un danger d'autant plus important que l'on ne parvient pas à surveiller la prolifération des armes de destruction massive. De grandes parties de l'humanité sont touchées par la guerre civile, et les droits de l'homme et les valeurs démocratiques continuent d'être foulés aux pieds dans de trop nombreux pays.

2. Nombre de ces défis font l'objet de réactions collectives inadéquates, toutefois la communauté internationale est en mesure de modifier aussi cet état de chose. La croissance économique et les progrès technologiques ont apporté les ressources nécessaires pour faire face aux problèmes, et les avancées en matière de connaissances et de compréhension, associées à l'échange d'idées entre les gouvernements, les experts universitaires et la société civile, ont créé une vision commune pour bon nombre des stratégies et priorités requises. Le Sommet mondial offre l'occasion de mettre en pratique cette vision et de faire progresser de manière significative le développement, les droits de l'homme et la réforme institutionnelle. Bien que les négociations sur le projet de document final aient été difficiles, les États membres ont souligné leur désir d'un résultat volontaire. M. Annan souhaite vivement que les États membres parviennent à produire un document présentant une stratégie claire et concertée pour réduire de moitié la pauvreté dans les dix prochaines années, et de nouvelles actions pour lutter contre le terrorisme, construire une paix durable, défendre les droits de l'homme et prévenir les génocides. Ce document présenterait aussi les réformes institutionnelles des Nations Unies, notamment la poursuite des réformes de la direction du Secrétariat pour contribuer à rétablir la morale du personnel et la confiance des populations dans l'intégrité et l'efficacité de l'Organisation.

3. Quels que soient les résultats du Sommet, les prochains jours n'en seront que le début, car les États devront se tourner immédiatement vers leur mise en œuvre. En fin de compte, la valeur ultime du processus sera évaluée par son effet sur les peuples des Nations Unies. C'est dans leurs vies quotidiennes, leur

sécurité, leur prospérité et leur sens de l'opportunité que les progrès seront les plus visibles, et les revers ressentis le plus durement. L'engagement des parlementaires est donc vital pour appeler l'attention politique sur le programme de réformes, encourager les gouvernements à s'engager volontairement et à poursuivre leurs engagements, rapprocher les personnes du processus, et faire en sorte que leurs préoccupations soient entendues. Les parlementaires incarnent la démocratie et, en s'engageant aux côtés des Nations Unies, contribuent aussi à rendre l'Organisation plus démocratique. Ils contrôlent également souvent les cordons des bourses de leurs pays, et leurs décisions peuvent contribuer à déterminer le déblocage des ressources indispensables à l'efficacité de l'Organisation. Une des réformes à l'examen est destinée à permettre aux organismes des Nations Unies d'obtenir des garanties de financement dans un délai de trois ou quatre jours à compter d'une urgence humanitaire, sans avoir à attendre de réponses de la part des donateurs pour lancer des appels. M. Annan appelle donc les participants à la Conférence à appuyer et à contribuer à un Fonds d'urgence central permanent qui permettrait d'assurer un contact plus sûr et opportun avec ceux qui sont dans le besoin, pour sauver davantage de vies. Il faut espérer que si les participants se réunissent d'ici cinq ans, la communauté internationale aura accompli des progrès mesurables pour moderniser ses institutions et construire un monde plus libre, plus juste et plus sûr.

4. *M. Nzouba-Ndama (Gabon), Vice-président, assure la présidence.*

### **Débat général sur les parlements et la coopération multilatérale : relever les défis du vingt-et-unième siècle (suite)**

5. **M. Lytvyn** (Ukraine) dit que la destinée du monde au vingt-et-unième siècle dépend beaucoup du rôle des parlements. Quand les parlements ne sont qu'une vitrine, la liberté et la démocratie prennent fin. Quand les voix, notamment celles des minorités, ne sont pas entendues, la peur et l'indigence règnent et le risque de collisions sociales et d'autoritarisme grandit. Les représentants du pouvoir exécutif sont souvent tentés de réagir de manière hâtive et dure aux défis et aux menaces de la mondialisation, toutefois ces décisions «émanant d'une seule personne» ne constituent pas toujours la meilleure solution, en particulier quand les parlements sont exclus du processus de prise de décision. Les parlements, qui sont les organes représentatifs

les plus élevés, peuvent mobiliser la volonté des populations et trouver les solutions les plus efficaces pour résoudre, et surtout prévenir les désaccords et les conflits internationaux. Quand les tensions ont atteint un point critique en Ukraine en 2004, la Verkhovna Rada (parlement) s'est engagée dans un dialogue constructif et a trouvé une solution politique légitime à la crise, prévenant ainsi un conflit civil de grande ampleur en Europe centrale. La coopération interparlementaire est extrêmement précieuse dans ce genre de situations.

6. Si l'on ne peut prédire quels défis se poseront à l'avenir, la communauté internationale doit pourtant prévoir aussi précisément que possible quel sera le monde au milieu du vingt-et-unième siècle, et prendre les mesures préventives qui s'imposent. Les parlements doivent apporter une contribution réelle à cet exercice. La délégation ukrainienne soutient le projet de déclaration intitulé "Comblant le déficit démocratique dans les relations internationales: un plus grand rôle pour les parlements", notamment ses dispositions sur la manière de faire face aux menaces les plus graves, à condition que cette action soit engagée de manière collective dans le cadre du système des Nations Unies. La délégation ukrainienne ne pense pas que le rôle des Nations Unies va s'affaiblir au vingt-et-unième siècle: elle pense au contraire que l'Organisation jouera un rôle de plus en plus important dans tous les domaines, car le réseau mondial et l'interdépendance entre les pays s'intensifient. Le parlement ukrainien a ratifié 12 traités internationaux de lutte contre le terrorisme ces cinq dernières années, et ses membres sont convaincus que la création de normes internationales doit rester une priorité dans le contexte de la coopération entre les Nations Unies et les parlements pour consolider les efforts internationaux dans ce domaine. M. Lytvyn se félicite du plus grand rôle des associations interparlementaires régionales et continentales, et invite à envisager l'établissement d'un système parlementaire intégré au niveau mondial.

7. **M. Casini** (Italie) dit qu'il est temps d'avoir une diplomatie parlementaire offrant un contenu. C'est là la demande des populations, dont les besoins en matière de représentation dépassent les frontières nationales. Les faits quotidiens ont aujourd'hui des conséquences mondiales. La politique internationale est donc la nouvelle frontière des parlements. Le monde a subi de profonds changements dans les cinq années qui se sont

écoulées depuis la première conférence. Un nouveau type de terrorisme fondamentaliste est apparu, dont le but apparent est de provoquer une confrontation entre les civilisations, mais qui constitue en fait un attentat contre la civilisation humaine dans son ensemble en sapant les valeurs fondamentales de coexistence libre et démocratique, de tolérance et de progrès pacifique. Il est donc important de rejeter la logique de cette confrontation et de promouvoir le dialogue entre les cultures et les religions du monde. C'est là la seule manière de vaincre les préjugés et les mensonges utilisés par le terrorisme pour concevoir son projet de déstabilisation. La coopération parlementaire joue un rôle essentiel dans cette tâche en trouvant des outils de travail communs et en créant des idéaux et des valeurs unificateurs.

8. Compte tenu des déséquilibres sociaux et économiques qui persistent dans le monde, l'ouverture des marchés est une priorité. À moins d'éliminer les dominations établies par le protectionnisme et le nationalisme économique, certaines initiatives positives comme le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) risquent de rester lettre morte.

9. Quelque 40 000 parlementaires siègent aux assemblées législatives de l'Union interparlementaire (UIP), et consacrent leurs efforts à promouvoir la paix, la solidarité et le développement dans le cadre de la coopération multilatérale. La Conférence rappelle aux parlementaires présents le lien indéfectible entre l'UIP et les Nations Unies, mais aussi leur malaise face au peu de considération qui leur a été accordé jusqu'ici. Il est impensable de considérer l'UIP comme une organisation internationale quelconque, car les parlements sont la source même de la légitimité institutionnelle des gouvernements qui forment les Nations Unies. L'UIP doit donc être l'interface parlementaire de l'Organisation. Au vingt-et-unième siècle, les Nations Unies se doivent d'être à la fois une organisation intergouvernementale et interparlementaire. M. Lytvyn note enfin le rôle important des femmes parlementaires et la nécessité d'une nouvelle alliance entre le Nord et le Sud, tâche qui convient mieux aux parlements qu'à toute autre institution.

10. **M. Kosmo** (Norvège) dit que l'on exige davantage de démocratie dans les affaires internationales et l'amélioration des conditions de vie des pauvres. C'est une tendance positive, qui pousse les parlements à s'engager toujours plus dans la politique internationale.

Tout en se félicitant de l'accent mis, dans la déclaration, sur le rôle des parlements nationaux dans les affaires internationales, il dit que les parlementaires doivent aussi coopérer dans le cadre de forums parlementaires internationaux. M. Kosmo est fermement convaincu qu'il est préférable de consolider les forums existant plutôt que d'en créer de nouveaux, car les parlementaires internationaux peuvent être plus forts s'ils opèrent dans le cadre d'assemblées bien établies et déjà connues de leurs gouvernements et de leur électorat. Certaines initiatives de la scène parlementaire internationale devraient passer par l'UIP, qui est une de ces assemblées. Pour pouvoir jouer un rôle plus important, l'UIP doit reconnaître qu'elle peut s'améliorer, notamment en se rendant plus pertinente aux yeux des Nations Unies en choisissant des sujets plus directement liés à l'ordre du jour de l'Organisation. En ce qui concerne les procédures de travail, la participation et les capacités, la délégation norvégienne appuie le projet de déclaration, qui invite l'UIP à tirer parti de l'expertise des membres des commissions permanentes et spécialisées des parlements nationaux.

11. Abordant ensuite la prochaine Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, M. Kosmo dit que les parlementaires ne doivent pas relâcher leur attention sur les questions de développement et les objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays riches doivent continuer à viser l'objectif d'allouer 0,7% du produit intérieur brut (PIB) à l'aide au développement, et les engagements pris à cet égard doivent être respectés. Les activités d'innovation en matière de mécanismes de financement doivent compléter, et non pas remplacer l'aide existante en matière de développement. La réforme des Nations Unies est indispensable pour améliorer l'efficacité des activités relatives aux droits de l'homme et renforcer le rôle de l'Organisation dans le règlement des conflits et le maintien de la paix. L'élargissement du Conseil de sécurité renforcera sa légitimité et l'on doit s'en féliciter, car il est vital que l'organe mondial chargé de la paix et de la sécurité soit perçu comme étant représentatif des différents peuples et régions du monde.

12. Enfin, les changements climatiques ont déjà atteint les ressources naturelles, la faune et la flore du nord, et causeront d'autres souffrances si l'on ne prend pas les mesures qui s'imposent à temps. Les populations indigènes du nord sont particulièrement vulnérables. Les

pays de l'Arctique ont une responsabilité particulière pour éviter les dégâts, mais ils ne peuvent agir seuls. Les divers défis qui se posent aux populations du nord ne peuvent être relevés qu'avec la compréhension et l'aide de toute la communauté internationale. Cette conférence constitue un des moyens de parvenir à cette compréhension.

13. **Mme Lizin** (Belgique) dit qu'il est important que la Conférence formule des propositions concrètes. La Conférence devrait d'abord encourager l'Organisation des Nations Unies à suivre l'exemple de nombreuses autres organisations internationales, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Conseil de l'Europe, en créant une véritable assemblée parlementaire. À cet égard, la réunion doit encourager vivement les représentants de l'exécutif des pays à faire plus clairement référence à l'UIP dans le projet de document final de la Réunion plénière de haut niveau. Deuxièmement, s'il est vrai que la démocratie et la bonne gouvernance se renforcent mutuellement, on ne peut se contenter simplement d'organiser des élections régulières. Mme Lizin propose aussi un fonds de garanties pour la retraite et l'assurance santé des parlementaires, qui contribuera à prévenir les tendances à la mauvaise gouvernance et à la corruption. Ces financements sont déjà disponibles dans certains pays, mais sont très limités ou inexistant dans les pays en développement. Enfin, chaque année l'UIP pourrait élaborer une loi-cadre à adopter par le plus grand nombre possible de parlements, concernant certains thèmes essentiels des Nations Unies, notamment la violence à l'égard des femmes.

14. **M. Stevens** (États-Unis d'Amérique) dit que les événements comme l'ouragan Katrina, qui est la plus grande catastrophe naturelle de l'histoire des États-Unis, soulignent que les parlementaires doivent tenter de comprendre les problèmes auxquels sont confrontées les nations et le monde, et chercher à mobiliser l'appui international nécessaire pour les résoudre. Personne ne peut prédire où l'on aura besoin d'aide à l'avenir, mais la communauté internationale doit en faire davantage pour anticiper et préparer les crises. En 2004, en tant que Président de la Commission sénatoriale chargée du commerce, il a créé la Sous-commission sur les changements climatiques mondiaux et leurs effets, et la Sous-commission pour la prévention et la prévision des catastrophes, afin d'appuyer ces efforts. Alors que l'on peut

discuter des causes des changements climatiques, leurs effets sont indéniables. Les nations doivent partager leurs connaissances scientifiques et leurs ressources pour s'adapter à cette nouvelle réalité et, quand c'est possible, éviter que les événements comme l'ouragan Katrina et les violentes tempêtes de la Côte de l'Alaska deviennent de véritables catastrophes.

15. Les nations du monde doivent aussi coopérer pour faire face à la menace du terrorisme. Il faut espérer que les réunions organisées dans le cadre de la conférence convaincront les parlementaires du monde de revoir leurs activités pour éliminer le terrorisme mondial et garantir la liberté. Le terrorisme pourrait devenir le fléau du vingt-et-unième siècle si l'on n'y prend garde. M. Stevens se félicite de l'engagement des Américains en Afghanistan et en Irak pour défendre la liberté, et remercie les États qui ont envoyé des troupes ou soutenu les efforts de reconstruction. Le vingt-et-unième siècle présente de graves problèmes qui, comme dans le passé, ne seront surmontés que grâce à la coopération entre les États. Le prochain chapitre de l'histoire sera écrit par des nations libres, et non par des pays qui vivent dans la peur des terroristes.

16. **M. Donnelly** (Président, cinquante-huitième Conférence DPI/ONG) dit que la Conférence DPI/ONG est heureuse de travailler en partenariat avec l'UIP pour renforcer et soutenir davantage les Nations Unies. En effet, comme l'indique le thème de la cinquante-huitième Conférence DPI/ONG "Notre défi: des voix pour la paix, la conclusion de partenariats et le renouveau", la Conférence, comme l'UIP, espère agir avec la société civile pour catalyser, protéger et promouvoir la démocratie. La Conférence DPI/ONG s'engage inconditionnellement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, il suggère que les participants, avec leurs partenaires, s'emploient à promouvoir une décennie de respect des engagements pris, et qu'ils expriment la nécessité de développer les partenariats plutôt que de prendre de nouvelles résolutions. Au-delà des millions de dollars qu'ils génèrent, les investissements des ONG dans la communauté mondiale visent à développer les capacités impressionnantes des millions de personnes et de communautés du monde, et à faire entendre leurs voix. M. Donnelly encourage vivement les membres de l'UIP à continuer à élever leurs voix et à faire respecter les engagements de leurs gouvernements.

17. **Lord Brabazon of Tara** (Royaume-Uni) dit qu'il faut distinguer la coopération multilatérale entre les parlements et la coopération multilatérale entre les gouvernements, sur laquelle les parlements exercent un contrôle. La Chambre des Lords a pleinement participé à la coopération parlementaire internationale, notamment dans le cadre des conférences et des visites d'étude organisées par l'UIP ou par l'Association parlementaire du Commonwealth, et qu'elle a toujours tenté de réagir positivement aux invitations à participer aux conférences ad hoc organisées par les organismes des Nations Unies. Les deux chambres du parlement envoient des délégations à nombre d'assemblées parlementaires internationales, notamment le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, collaborent largement avec les parlementaires d'autres États membres de l'Union européenne, et participent à divers projets de renforcement des capacités dans les démocraties émergentes.

18. Évoquant ensuite le rôle des parlements dans le contrôle des activités de coopération multilatérale des gouvernements, il note que les Commissions spéciales de la Chambre des Lords sur l'Union européenne, les affaires économiques, la science et la technologie mènent fréquemment des enquêtes ayant trait aux questions de coopération multilatérale comme la mondialisation et les changements climatiques. La Chambre des Lords tire également parti du haut niveau d'expertise et de connaissances de ses membres pour demander des comptes aux ministres du gouvernement lors des débats sur le banc des députés. Des débats sont régulièrement organisés sur tous les aspects de la coopération multilatérale, notamment sur les questions du développement et du commerce, et sur de nombreux thèmes importants qui sous-tendent les objectifs du Millénaire pour le développement. En octobre, la Chambre examinera un rapport publié récemment par sa commission spéciale sur l'Union européenne, concernant le rôle de l'Union européenne à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale. La Commission spéciale appuie fermement le document de réforme du Secrétaire général intitulé "Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous"(A/59/2005) et l'ensemble de réformes qu'il propose.

19. Un grand nombre de présidents de parlements, y compris ceux des deux chambres

du parlement britannique, jouent un rôle apolitique, administratif, et relevant essentiellement de la procédure. Les présidents de parlement ne peuvent prendre position sur les questions de politique, et de ce fait ni lui, ni le président de la chambre des communes, ne pourront participer au vote sur le projet de déclaration. Les réunions des présidents de parlement peuvent être très utiles, mais il se demande s'il ne vaudrait pas mieux, quand les sujets à traiter concernent d'importantes questions de politique d'intérêt international, que les parlements soient représentés par leurs membres issus de tout l'éventail d'opinions politiques, plutôt que par leurs présidents.

20. **M. Bounou** (Comores) dit que les objectifs du Millénaire pour le développement constituent l'élément central de l'ordre du jour de l'UIP et des parlements nationaux. Son pays se relève tout juste d'une longue crise institutionnelle et politique. Un nouveau parlement a été établi en 2004 par un processus électoral démocratique et transparent. En quelques mois, le parlement a adopté la majorité des lois prévues par la Constitution, contribuant ainsi au redressement du pays et au renforcement du processus de réconciliation nationale. Cela a conduit à la reprise de la coopération internationale avec les partenaires de développement du pays, et notamment aux négociations avec les institutions de Bretton Woods. En outre, le parlement comorien vient d'adopter un projet de loi sur le code de la famille qui améliorera considérablement la situation des femmes et des enfants en leur offrant une meilleure protection. Les progrès dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement sont mitigés, essentiellement parce que l'on n'est pas parvenu à respecter les engagements internationaux, en particulier l'aide publique au développement aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables; l'aide publique au développement a en effet décliné de manière constante depuis les années 1990. De très nombreux pays ont vu leur niveau de vie chuter brutalement. Pour prendre un exemple, davantage de personnes souffrent de la faim dans 11 pays sub-sahariens qu'il y a 10 ans. Pour inverser cette tendance, les parlementaires doivent exercer toute l'influence qu'ils peuvent en tant que représentants du peuple, afin d'obtenir le soutien à la proposition du Secrétaire général pour un nouveau partenariat pour le développement. Enfin, il appelle la communauté internationale à appuyer la conférence pour les annonces de contributions que les Comores organiseront à la fin de

l'année à l'île Maurice pour mobiliser les ressources nécessaires au renforcement de la réconciliation et du développement nationaux.

22. **M. Al-Abrach** (République arabe syrienne) dit que les parlements du monde devraient contribuer à consolider la paix, la stabilité et la sécurité internationales, et que les Nations Unies devraient accomplir leurs tâches conformément à leur Charte. L'Assemblée populaire de la République arabe syrienne croit au règlement pacifique des conflits et à l'importance du dialogue dans les relations internationales. Il respecte le droit des peuples à l'autodétermination, condamnant toutefois les sanctions unilatérales imposées par certains pays contre d'autres, notamment la République arabe syrienne, car ces sanctions contredisent les principes élémentaires d'un comportement civilisé, du droit international et de la Charte des Nations Unies. Elles pénalisent également l'économie et le développement social des pays touchés.

23. Ce n'est qu'en entreprenant de véritables réformes démocratiques que les Nations Unies pourront dissiper l'idée qu'elles sont une Organisation faible utilisant des normes doubles, en mettant en œuvre des résolutions qui ne froissent pas Israël tout en laissant cet État, qui occupe de larges zones de terre arabe et dénie aux citoyens arabes leurs droits fondamentaux, négliger celles qu'elle estime nuire à ses intérêts.

24. L'Assemblée populaire syrienne condamne fermement le terrorisme international et soutient la position de chef de file de la Syrie à cet égard. Les efforts pour combattre ce fléau devraient se fonder sur la coopération internationale découlant des résolutions internationales légitimes. À cet égard, il faudrait élaborer une définition internationale du terrorisme sous l'égide des Nations Unies. Cette définition devrait établir une distinction entre le terrorisme et le droit des peuples à résister à l'occupation étrangère, comme le consacrent la Charte des Nations Unies et les principes du droit international. En outre, il faut s'attaquer aux racines du terrorisme international, notamment l'oppression, l'occupation étrangère et la pauvreté. Il est aussi vital d'éliminer les armes de destruction massive au Moyen Orient. À cet égard, l'initiative syrienne soumise au Conseil de sécurité au nom du Groupe arabe en décembre 2003, bloquée par un certain pays pour défendre les intérêts d'Israël, doit être relancée. Il incite enfin les pays riches à remplir leurs obligations découlant de la Déclaration du Millénaire, pour aider les pays

en développement à mettre en œuvre leurs programmes d'éradication de la pauvreté.

25. **M. Arinç** (Turquie) dit que les parlements nationaux doivent insister bien davantage sur les efforts visant à rapprocher les peuples qu'ils représentent et à promouvoir une culture de réconciliation qui mettrait fin aux querelles et aux conflits qui divisent les pays. Les valeurs et les principes communs auxquels souscrit l'humanité sont bien plus puissants que n'importe quelle différence religieuse ou culturelle. La violence, le fanatisme et le terrorisme n'ont leur place dans aucune religion ou culture. En effet, la seule manière de léguer un monde pacifique, prospère et stable aux générations futures est de favoriser un climat de réconciliation fondé sur un dialogue efficace, constructif et sincère qui atténuerait les préjugés, l'animosité et les clivages encouragés par les groupes radicaux. À cet égard, sa délégation soutient sans réserve la proposition de créer une alliance des civilisations faite par l'Espagne à l'Assemblée générale l'année précédente. Cette initiative est source d'espoir à l'heure où le monde a plus que jamais besoin de tolérance, de compréhension et de dialogue.

26. Les parlements nationaux doivent faire des efforts spéciaux pour combler le déficit démocratique dans les relations internationales. Les réussites dans ce domaine contribueront précieusement à la paix, la sécurité, la réconciliation et la tolérance. En conséquence, les parlements nationaux doivent soutenir résolument le programme de réformes présenté dans le rapport du Secrétaire général intitulé "Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous". Ils devraient aussi s'engager particulièrement pour que leurs peuples comprennent mieux les Nations Unies et qu'ils soutiennent davantage l'Organisation.

27. Dans sa démarche vis à vis des questions internationales, la Grande Assemblée nationale de Turquie a toujours défendu les Nations Unies avec ardeur et de manière constructive, et a toujours fait entièrement confiance à l'Organisation. La Turquie est déterminée à apporter un soutien dévoué aux exigences toujours plus grandes de la réconciliation, de la stabilité, de la paix et de la sécurité mondiales. La candidature de la Turquie à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour le mandat 2009-2010 reflète cette démarche. La mission des parlements est de réaliser les espoirs des peuples dont ils sont au service. Il sera par conséquent vital, lors de la Réunion plénière de haut niveau, de répondre aux

attentes des parlements et des peuples qu'ils représentent, en prenant des décisions concrètes.

28. **M. Nguyen Van An** (Viet Nam) dit que la coopération interparlementaire sous tous ses aspects a contribué aux efforts de l'Organisation des Nations Unies dans le monde. Divers forums, notamment la Conférence parlementaire Asie-Europe et le Forum parlementaire de l'Asie et du Pacifique, ont été convoqués pour stimuler la coordination des activités sur les questions mondiales et régionales dans le cadre de l'UIP. Les liens et la coopération étroite entre les parlements et les gouvernements à tous les niveaux ont aussi beaucoup contribué à la bonne mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement dans le monde. Malgré les efforts de la communauté internationale, le monde est toujours confronté à des défis et des incertitudes qui pourraient menacer le développement de l'humanité. Si la mondialisation offre aux nations l'opportunité de promouvoir le commerce et la coopération, elle élargit aussi le fossé en matière de développement, et laisse beaucoup de pays face au risque d'être marginalisés.

29. Il recommande à la conférence d'envisager d'établir un partenariat interparlementaire en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce partenariat permettrait aux parlements membres de l'UIP de renforcer leurs capacités et de partager leurs expériences pour soutenir les gouvernements et les inciter à mettre en pratique leurs engagements pour atteindre les objectifs, notamment celui d'augmenter l'aide publique au développement, d'alléger la dette et de promouvoir les investissements étrangers directs. Les parlements membres de l'UIP devraient aussi soutenir et exercer un contrôle sur les gouvernements dans leurs négociations multilatérales visant à promouvoir la paix, la sécurité, la coopération et le développement.

30. Pour réagir aux changements spectaculaires du monde, l'Organisation des Nations Unies, en sa soixantième année, doit se réformer pour devenir plus efficace dans la réalisation des objectifs nobles et des principes fondamentaux consacrés dans la Charte. Ces réformes doivent porter sur les mesures visant à rendre les activités de l'Organisation plus démocratiques et plus transparentes, et à renforcer le rôle central de l'Assemblée générale. À cet égard, un partenariat renforcé entre l'ONU et l'UIP contribuerait aux efforts de réforme de l'Organisation. Notant que les Vietnamiens ont mis en œuvre avec succès une

stratégie globale de réduction de la pauvreté et de croissance, et qu'ils ont progressé dans presque tous les domaines qui ont trait aux objectifs du Millénaire pour le développement, M. Nguyen Van An dit que ces réussites auraient été impossibles sans le soutien et l'aide précieuse de la communauté internationale. Il réaffirme enfin la résolution de l'Assemblée nationale vietnamienne de participer activement à la coopération interparlementaire en vue de parvenir à la paix, à la stabilité et au développement durable.

31. **M. Requeijo Gual** (Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies) dit que les engagements pris lors du Sommet du millénaire restent des objectifs lointains. Pourtant, au lieu d'évaluer la mise en œuvre de ces engagements, ce qui était l'intention de départ, les participants à la prochaine Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale étudieront la soi-disant réforme des Nations Unies qui, loin de rendre l'Organisation plus démocratique, vise à la rendre encore plus dépendante de la volonté des membres les plus puissants. Les préparatifs de la Réunion plénière de haut niveau ont souligné l'arrogance de ceux qui se croient maîtres de l'Organisation et tournent le dos aux problèmes de l'humanité. Les participants à la Conférence doivent rejeter toute déformation des objectifs originels de l'Organisation, et les priorités de la communauté internationale doivent demeurer l'éradication de la faim, de la malnutrition, de la pauvreté et de l'illettrisme, la protection de l'environnement et des ressources naturelles et la promotion de conditions de vie saines et du développement du tiers monde.

32. Il est essentiel de substituer la vérité aux mensonges utilisés par certains pour maintenir un monde injuste et irrationnel, pour éviter de mener le monde à la catastrophe. La guerre en Irak, si coûteuse pour les Irakiens comme pour les Américains, a été justifiée par la guerre contre le terrorisme, pourtant ceux qui l'ont entreprise refusent d'extrader Luis Posada Carriles, terroriste passé aux aveux, vers la République bolivarienne du Venezuela pour qu'il soit jugé, et maintiennent toujours cinq combattants antiterroristes à la détention sécuritaire maximum, malgré les recommandations d'un groupe d'experts de la Commission des droits de l'homme de l'ONU et la décision de la Cour d'appel des Etats-Unis concernant la onzième circonscription judiciaire. En outre, le gouvernement américain soutient les terroristes anti-cubains

qui opèrent sur son territoire en toute impunité. Il répète donc qu'il est urgent d'établir un monde nouveau fondé sur la justice, la solidarité et la liberté, sans quoi les générations futures seront condamnées à hériter du chaos et de la mort.

33. *Mme Oogi (Japon), Vice-présidente, assure la présidence.*

34. **M. Bensalah** (Algérie) dit que sa délégation soutient les efforts du Secrétaire général tendant à réformer l'Organisation des Nations Unies qui, plutôt que d'être un simple reflet des rapports de force mondiaux, devrait refléter véritablement les aspirations des peuples du monde à la paix, à la sécurité et au développement. Le défi majeur auquel font face les Nations Unies réside dans leur capacité à résoudre les grands problèmes que rencontre le monde aujourd'hui: les conflits armés, le terrorisme, les catastrophes naturelles, les épidémies, les maladies chroniques, la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement.

35. La réforme des Nations Unies ne doit pas se limiter à élargir le Conseil de sécurité. Les réformes doivent aussi viser à renforcer sa crédibilité, sa légitimité et son efficacité. La démocratisation des Nations Unies devrait concerner l'ensemble de ses structures et de ses organisations, et surtout conférer de plus larges prérogatives à l'Assemblée générale. Avant toute chose, les Nations Unies sont appelées à appliquer leurs résolutions, notamment celles relatives à la question palestinienne et au retrait des territoires arabes occupés en Palestine, en Syrie et au Liban, ainsi que les résolutions qui permettront l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

36. Par ailleurs, les Nations Unies se doivent de consolider leurs relations avec les organisations non gouvernementales et la société civile. Sa délégation note avec satisfaction le développement de ces relations, et soutient les efforts tendant à affermir les rapports des Nations Unies avec l'Union interparlementaire, de même qu'elle invite à élargir ces rapports avec les autres organisations parlementaires de par le monde. Pour leur part, les parlements nationaux sont tenus de suivre l'exécution des résolutions des Nations Unies qui œuvrent à la paix, à la sécurité et à la coopération.

37. **M. Pacheco Osoria** (République dominicaine) dit que le thème "Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle", auquel est consacré un des rapports devant la

conférence, est très pertinent pour les affaires politiques des pays d'Amérique latine. Même si l'on pense généralement que les habitants de ces pays ne font plus confiance aux institutions démocratiques, la participation politique au travers des élections et des partis est devenue pratiquement universelle. Plus que toute autre institution démocratique, les parlements offrent un espace de réflexion et d'échange d'idées et d'expériences sur les questions les plus pressantes de la société.

38. Légiférer est devenu bien plus complexe, car il y a davantage d'intérêts en jeu et que les groupes doivent être réconciliés pour parvenir au consensus. Pour consolider la démocratie, il faut développer une culture de responsabilité mutuelle entre les individus et les institutions. De même que les législateurs doivent mener à bien leurs mandats et rendre des comptes à leur électorat, les individus doivent connaître leurs droits et respecter la légitimité des organismes publics et des dirigeants élus. La démocratie et les parlements sont les piliers d'un système fondé sur la coopération, dans lequel toutes les parties cherchent à résoudre les conflits en échangeant des idées, tout en respectant le droit au débat et la dignité des personnes.

39. **M. Djibril** (Cameroun) dit que la communauté internationale s'est dotée d'une véritable feuille de route pour construire un monde plus juste, plus pacifique, plus démocratique et plus prospère. Pourtant, la communauté internationale doit faire preuve de plus de volonté pour parvenir aux changements dont le monde a besoin. Les intentions ne suffisent pas. Pour construire un monde plus juste et prospère, une volonté politique renforcée et l'esprit de consensus s'imposent. Les problèmes de la dette, de l'aide au développement et de l'accès des produits originaires des pays du Sud aux marchés occidentaux demeurent au premier plan des préoccupations.

40. Les décisions du récent Sommet du G8, si elles sont appréciables, n'en restent pas moins éloignées des attentes des pays en développement. Les gouvernements des pays développés doivent donc poursuivre leurs efforts, dans le but d'atteindre au moins les recommandations de la Commission pour l'Afrique. Il est temps que la communauté internationale reconnaisse que sans solidarité entre les nations, il est illusoire de penser pouvoir relever les autres défis que sont la paix, la sécurité, la démocratie et le respect des droits de l'homme.

41. **M. Tabone** (Malte) dit que les engagements pris lors du Sommet du millénaire sont plus vitaux et plus urgents que jamais. La sécurité et le développement sont indissociables. En effet, on a assisté ces cinq dernières années à une hausse sans précédent des activités terroristes, qui menace les valeurs de la démocratie, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme. Le monde est aussi confronté à un clivage religieux de plus en plus important et l'UIP, en coopération avec d'autres institutions internationales, et notamment les Nations Unies, devrait réfléchir plus profondément à ce problème. Dans ce contexte, M. Tabone se félicite de la proposition d'une alliance de civilisations qui rapprocherait les nations occidentales et musulmanes en vue de surmonter les malentendus.

42. Il est tout aussi important de traiter des questions telles que l'environnement, la coopération maritime et le crime organisé, notamment le trafic de drogue et la traite des êtres humains. En ce qui concerne cette dernière, M. Tabone fait observer que le problème de l'immigration illégale a atteint des proportions critiques à Malte. Il prie instamment l'UIP d'envisager d'organiser un événement semblable au dialogue de haut niveau sur l'immigration internationale et le développement, lors de la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

43. Les parlementaires sont bien placés pour veiller à ce que les gouvernements tiennent leurs promesses dans les domaines politique, économique ou social. À cet égard, la proposition de mettre en place un Fonds des Nations Unies pour la démocratie pour aider les pays à établir ou renforcer la démocratie, comme il est énoncé dans le rapport du Secrétaire général "Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous", est tout à fait bienvenue.

44. **M. Novitsky** (Biélorus) dit que, dans le cadre des efforts de consolidation du cadre juridique international, il est absolument essentiel de renforcer la coopération interparlementaire. Il est aussi crucial de renforcer le système mondial de sécurité, et ces cinq dernières années le Biélorus a pris de nombreuses mesures importantes en vue de réaliser cet objectif. Les parlementaires doivent aussi faire preuve d'efficacité dans l'intégration des politiques de lutte contre le terrorisme, et adopter une législation réaliste à même de répondre à cette menace. La coopération interparlementaire doit participer à la mise en

place d'un cadre juridique visant à éliminer l'immigration illégale et le trafic de drogue. Le gouvernement a pris des mesures concrètes pour traiter ce problème, avec la coopération d'institutions internationales et d'autres États. Il est temps que la communauté internationale établisse une stratégie globale pour faire face aux nouveaux défis et menaces à l'indépendance et à l'intégrité des États.

45. **M. Alasgarov** (Azerbaïdjan) dit que, depuis son indépendance en 1991, l'Azerbaïdjan a pris des mesures importantes en vue d'établir la démocratie et l'état de droit. Les élections qui doivent avoir lieu en novembre 2005 marqueront une étape décisive dans ce processus. Toutefois, bien que l'Azerbaïdjan ait bâti ses relations avec les autres pays sur les principes de la coexistence pacifique, du bon voisinage, du respect de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires internes, l'Arménie occupe toujours 20% de son territoire et continue de négliger la volonté de la communauté internationale, exprimée dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Son Gouvernement reste convaincu que le règlement pacifique des conflits, la vraie coopération régionale et le développement dans le Sud du Caucase ne pourront être obtenus que par une paix durable, fondée sur le droit international et les principes de l'inviolabilité des frontières et de l'intégrité territoriale des États.

46. **M. Lejaha** (Lesotho) dit que les parlements sont la scène sur laquelle les députés mènent la politique nationale, examinent les questions publiques et les options de politique, et prennent des décisions contraignantes. Les lois sont la manifestation pure du processus démocratique. Les parlements, de par leur rôle et leurs fonctions, contribuent donc de manière fondamentale à la mission des démocraties et des systèmes de gouvernement. Ils sont confrontés à de nombreux défis et ne constituent plus seulement un cadre pour discuter des problèmes: ils doivent aussi contribuer à leur solution. Les parlements du monde doivent donc jouer un plus grand rôle dans les affaires internationales, et coopérer en vue d'améliorer la vie de leurs peuples.

47. Le Parlement du Lesotho rencontre d'immenses problèmes dans la lutte contre la pandémie de VIH/SIDA, et tient à remercier le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres institutions internationales de leur aide dans ce domaine. Dans le cadre d'un programme majeur de réformes parlementaires, le Lesotho tâche

également d'assurer une participation égale des hommes et des femmes au parlement, et s'engage à élargir la participation de la société civile à la démocratie parlementaire.

48. **M. Šeks** (Croatie) souligne la nécessité de faire davantage participer les parlements aux décisions des organisations internationales. Le parlement croate soutient les efforts engagés par son gouvernement au sein des Nations Unies pour contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces objectifs sont étroitement liés à la stratégie de développement de la Croatie, et aux réformes engagées pour obtenir le statut de membre à part entière dans l'Union européenne. La Croatie, ancien pays bénéficiaire d'une mission de l'ONU, contribue aujourd'hui à plus de la moitié des opérations de maintien de la paix de l'Organisation. La coopération internationale, notamment entre les parlements, au plan mondial, régional et sous-régional, joue un rôle vital dans la lutte contre les problèmes du terrorisme, de la pauvreté, de la faim et de la maladie, et dans le règlement des problèmes de sécurité qui en résultent.

49. **M. Bhalakula** (Thaïlande) dit qu'il est nécessaire de réaffirmer le rôle des organisations interparlementaires pour leur permettre de coopérer efficacement avec les organisations internationales. Les problèmes internationaux ne sont plus réservés à l'exécutif des gouvernements. Les organisations parlementaires exercent un contrôle sur les activités des organisations internationales, et coopèrent avec les gouvernements pour y contribuer. L'UIP cherche à présent à établir des liens avec les Nations Unies dans le plus grand nombre de domaines possible. Beaucoup de problèmes, comme l'éradication de la pauvreté, le terrorisme, le trafic de drogue et la traite des êtres humains, sont communs à tous les pays. Dans ces circonstances, la confrontation idéologique au sein des organisations interparlementaires n'est pas nécessaire. Les organisations devraient plutôt proposer des principes directeurs pour résoudre ces problèmes, en convertissant par exemple la dette en actions en vue d'alléger le fardeau financier des pays en développement, ou en élaborant des lois dans le même esprit pour lutter contre le terrorisme et le trafic.

50. La démocratie implique la participation des peuples dans de nombreux domaines du processus de prise de décision. Elle donne aussi aux individus le droit de recevoir des informations exactes, ainsi que le droit à la liberté d'expression. En plus de collaborer de

manière plus étroite, l'UIP et d'autres organisations parlementaires devraient donner davantage d'espace aux individus, aux organisations non gouvernementales, à la société civile et à la presse pour leur permettre de participer davantage à leurs activités.

51. **M. Jordanovski** (ex-République yougoslave de Macédoine) dit que les parlements nationaux devraient jouer un plus grand rôle dans les forums internationaux et dans les relations internationales en général. Par le dialogue et la coopération, les organisations parlementaires internationales peuvent faire beaucoup pour résoudre les conflits. En Europe du Sud-est, le processus de construction de sociétés stables et démocratiques reste fragile. Son Gouvernement s'engage à créer un climat de compréhension, de tolérance et de coopération qui servira de base pour surmonter les conflits, éliminer le crime organisé et le terrorisme, et rétablir la stabilité et la sécurité sur le long terme dans la région. L'Assemblée de la République a participé activement au processus d'intégration euro-atlantique et à la mise en place de la coopération avec les institutions et les organisations régionales et internationales.

52. **M. Van der Linden** (Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe) dit que l'Assemblée parlementaire est la force motrice du Conseil, dont la plupart des décisions trouvent leur origine dans les résolutions de l'Assemblée, qui a aussi inspiré l'adoption de la Convention européenne des droits de l'homme. L'Assemblée est complètement indépendante du Comité des ministres, qui est l'organe intergouvernemental du Conseil. L'Assemblée a toujours insisté sur le fait que pour représenter les peuples des États membres, les délégations des parlements nationaux doivent être choisies dans les partis d'opposition comme dans les partis de la majorité. Les organisations parlementaires régionales s'inspirent de l'Assemblée. Celle-ci a récemment passé un accord de coopération avec le Parlement panafricain, et l'Association des parlements asiatiques pour la paix l'a prise comme modèle pour une future assemblée parlementaire asiatique. Pour ce qui est de l'Organisation des Nations Unies, il est convaincu qu'une plus grande participation des parlements nationaux renforcerait la légitimité de l'Organisation et permettrait de surveiller plus étroitement la mise en œuvre de ses décisions. L'UIP jouera un rôle clé pour apporter une dimension parlementaire aux activités des Nations Unies.

53. **M. Nguema Owono** (Guinée équatoriale) dit que depuis 1991, la Guinée équatoriale dispose d'un système de démocratie pluraliste bien établi. Son parlement, la Chambre des députés, est élu tous les cinq ans. Il reçoit l'aide de l'Union européenne et de l'UIP pour mettre en place des institutions démocratiques, et la Chambre des députés coopère avec le Gouvernement pour assurer le développement intégré du pays, en insistant particulièrement sur l'éducation, la santé et les droits de l'homme. Il appelle la communauté internationale à mettre un terme aux interventions des mercenaires étrangers qui tentent de déstabiliser le pays. Les Gouvernements ne peuvent être changés que par la volonté du peuple, et non par la violence.

54. **M. Gryzlov** (Fédération de Russie) se dit en faveur d'une plus grande participation des parlements nationaux aux relations internationales. À la Douma, qui est la Chambre du Parlement russe où sont prises les décisions, 67 groupes de députés sont en contact avec des parlements étrangers. Les parlementaires russes participent aux activités de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ainsi qu'aux travaux de l'UIP. Ils prennent part également aux activités des organes interparlementaires sur le territoire de la Communauté des États indépendants.

55. Le Parlement russe reconnaît l'importance du rôle des Nations Unies pour renforcer la stabilité et la sécurité dans le monde, et traiter les grands enjeux régionaux et mondiaux. En outre, c'est en adoptant ce point de vue que la Fédération de Russie aborde la question difficile et importante de la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU.

56. Ces dix dernières années, la Fédération de Russie a progressé vers l'établissement d'une société démocratique. La Constitution russe garantit la séparation des pouvoirs et l'indépendance des deux chambres du Parlement. Les Russes sont conscients du fait que le rôle des parlements n'est pas seulement de légiférer, mais aussi d'établir et de renforcer les institutions démocratiques. Le Parlement russe veille à ce que la prise de décision sur les questions majeures de politique nationale soit rigoureusement transparente. Il a adopté des lois sur les partis politiques, les élections et la mise en place d'un mécanisme visant à assurer un haut niveau de contrôle des autorités par la société civile. En 2004, les deux chambres ont ratifié le Protocole de Kyoto, instrument vital

pour résoudre les problèmes de réchauffement de la planète. Les membres du Parlement russe appellent sans relâche à œuvrer ensemble pour lutter contre le terrorisme, notamment dans le domaine parlementaire, et comptent sur le soutien actif d'autres parlements. M. Gryzlov compte sur les Nations Unies pour élaborer et adopter des instruments juridiques universels qui apporteront des mesures concrètes pour combattre ce fléau.

57. **M. Nin Novoa** (Uruguay) dit qu'il regrette que l'on ait empêché les représentants parlementaires de la République bolivarienne du Venezuela et de Cuba d'assister à la Conférence par une ruse administrative. Sa délégation compte la Présidente de la Chambre des représentants, qui pour la première fois dans l'histoire est une femme. Depuis octobre 2004, pour la première fois également, une force progressiste de gauche a dirigé la majorité au Gouvernement et au Parlement uruguayens. L'Uruguay est attaché à la paix, la liberté, la démocratie et la sécurité, et à l'égalité des sexes. M. Nin Novoa compte sur les organisations internationales pour assurer le règlement pacifique des conflits et aider à résoudre les problèmes de pauvreté et de violence, dont les principales victimes, en Amérique latine, sont les femmes et les enfants. En ce qui concerne le commerce, il est essentiel de permettre aux produits alimentaires ou manufacturés des pays en développement d'entrer sur les marchés mondiaux, et d'abolir les subventions qui les en excluent.

58. **Mme Soruco de Salvatierra** (Bolivie) dit que depuis 23 ans, après une succession de dictatures, son pays est une démocratie régie par l'état de droit. Son peuple attend des solutions pacifiques à ses problèmes, et notamment la justice pour les plus pauvres. Des changements importants sont intervenus en termes politique et économique, mais il faut s'attaquer aux problèmes sociaux, et c'est pourquoi les boliviens contestent les systèmes en place. Les conditions macroéconomiques imposées par les institutions financières internationales pour parvenir à l'équilibre ont creusé un fossé entre le gouvernement et les problèmes du peuple comme le chômage, les mauvaises conditions de logement, l'enseignement et la sécurité sociale. Les méthodes politiques traditionnelles n'ont pas produit de résultats. Les parlementaires des pays développés doivent élargir leur horizon intellectuel afin de ne pas négliger l'effet des décisions qu'ils prennent au nom de leur électorat sur les pays moins développés. Les

parlementaires ont la responsabilité collective de permettre aux pays qui ont des économies de subsistance d'exporter leurs produits dans des termes de l'échange équitables. La démocratie est plus qu'une théorie de participation: une dimension économique et sociale doit aussi être développée.

59. Mme Soruco de Salvatierra rend enfin hommage à la collaboration fructueuse entre la Bolivie et le Chili pour s'attaquer aux problèmes communs.

60. **M. Marín** (Espagne) dit que les parlements nationaux doivent collaborer pour concrétiser leurs engagements en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement. Le monde moderne présente de nouveaux dangers, comme celui du terrorisme international, et la seule manière d'y répondre est de développer la coopération internationale entre ceux pour qui la loi, la démocratie et les droits de l'homme sont des valeurs universelles. Ces dangers donnent l'occasion de reconnaître que les différentes civilisations doivent se comprendre et se respecter. Il est temps d'envisager l'établissement d'une alliance de civilisations, qui servira non seulement à renforcer la sécurité internationale, mais aussi à affaiblir le terrorisme international, car la réconciliation des différentes cultures fondée sur un dialogue sincère et constructif est le meilleur moyen d'isoler le fondamentalisme radical. La liberté, la démocratie et l'état de droit constituent un terrain d'entente pour engager des efforts collectifs en vue de garantir la sécurité internationale.

61. **M. Nyamdorj** (Mongolie) dit que, en cette ère de mondialisation et d'interdépendance grandissantes, de nombreux défis et menaces communs exigent une réponse concertée de la part de la communauté internationale, et rendent impératif le renforcement des partenariats entre le pouvoir exécutif et les parlements. L'Organisation des Nations Unies joue un rôle essentiel dans la promotion de la coopération internationale, mais doit être réformée de manière efficace.

62. Les Parlements ont énormément contribué à mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement et assurer le développement durable au niveau national. Alors que le développement durable est lié à de nombreux facteurs dont les nations elles-mêmes sont responsables, il est aussi nécessaire d'augmenter l'aide publique au développement et de réduire la dette des pays les moins développés. Il ne fait aucun doute que les problèmes sociaux sont une des causes

profondes du terrorisme, qui constitue une grave menace aux droits et libertés fondamentaux. Des efforts importants sont donc nécessaires aux niveaux national, régional et international pour faire face à cette menace.

63. **M. Sami** (Serbie et Monténégro) dit que la Serbie et le Monténégro connaissent un grave problème au Kosovo-Metohija: depuis 1999, plus de 230 000 Serbes et Albanais non ethniques ont été forcés de quitter cette province, plus de 3000 personnes ont été tuées ou ont disparu, et 146 monastères ou églises ont été brûlés ou démolis. De nombreux Serbes et Albanais non ethniques vivent dans des enclaves semblables à des ghettos et craignent pour leurs vies et leurs biens en étant privés des droits fondamentaux tels que le droit de vivre et d'élever leurs enfants. Tous les principaux partis politiques en Serbie et au Monténégro soutiennent le règlement pacifique de ce problème par le biais du dialogue entre Belgrade et Pristina, avec l'aide de la communauté internationale. Le problème du Kosovo-Metohija ne peut être résolu en considérant le Kosovo comme un État indépendant, car l'altération des frontières nationales contrevient aux actes fondateurs de l'Organisation des Nations Unies et créerait un dangereux précédent, qui porterait atteinte à la paix et à la stabilité dans le monde.

64. *M. Al-Khurafi (Koweït), Vice-président, assure la présidence.*

65. **M. Cruz Zepeda Peña** (Salvador) dit que les parlementaires contribuent à renforcer les institutions démocratiques, et surtout la stabilité et le gouvernement des pays. Cela est particulièrement vrai pour un pays comme le Salvador, qui est parvenu à la paix grâce à la médiation des Nations Unies. Le Salvador a appris à vivre en paix et de manière démocratique. Il est toutefois confronté, avec d'autres pays, à de nouveaux dangers, notamment le terrorisme, le crime organisé et le VIH/SIDA. Pour que la communauté internationale puisse relever ces défis, l'Organisation des Nations Unies devra être réformée.

66. Les gouvernements actifs et élus de manière démocratique sont la meilleure garantie du droit de vivre dignement et librement, et le peuple de la République de Chine à Taiwan l'a démontré en organisant les premières élections libres et directes du pays en 1996. Ce faisant, il a adhéré au principe de liberté, consacré dans la Déclaration du Millénaire.

67. L'Assemblée législative du Salvador soutient les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour favoriser le développement, le respect et la promotion des droits de l'homme et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle soutient aussi fermement la paix et la sécurité dans le détroit de Taiwan.

68. **M. Tekebaev** (Kirghizistan) dit que si la mondialisation contribue à promouvoir des valeurs et des aspirations communes, elle révèle aussi les inégalités entre les pays et, en cela, elle constitue une source de radicalisme, de haine et de conflit qui menacent la stabilité et la sécurité mondiales. La communauté internationale doit donc assumer davantage de responsabilités dans les régions du monde qui gardent un sentiment de vulnérabilité, en augmentant son aide aux institutions démocratiques qui se développent, notamment les parlements. Ce n'est qu'en s'appuyant sur des parlements forts que les nations peuvent vraiment influencer les Chefs d'États et de gouvernements et, en dernier lieu, les décisions des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Un des moyens les plus efficaces d'exercer cette influence est de faire participer les parlements aux organisations régionales, comme l'Assemblée parlementaire de la Communauté économique eurasienne. En harmonisant la législation en matière de sécurité et en coordonnant les actions de leurs organismes exécutifs, les membres de la Communauté ont amélioré l'efficacité de leurs efforts contre le terrorisme, l'extrémisme politique et religieux et le crime organisé. L'expérience acquise par les associations du même type pourrait être utile dans le cadre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

69. **M. Bogado González** (Paraguay) dit que le parlement paraguayen collabore avec le Gouvernement pour tenir les engagements pris en relation avec les objectifs du Millénaire pour le développement. Le parlement a augmenté le budget de divers organismes officiels chargés des dépenses sociales, et autorisé le Gouvernement à allouer des ressources pour aider les couches les plus vulnérables de la population dans les régions les plus pauvres du pays. En ce qui concerne l'éducation primaire universelle, le parlement a approuvé des ressources budgétaires considérables pour éliminer une fois pour toutes les postes honorifiques dans l'enseignement, et adopté une loi régissant les relations entre l'État et les enseignants. Pour maintenir une perspective de genre dans la

législation, des comités consultatifs ont été mis en place dans les deux chambres du parlement. Le parlement a aussi approuvé un nouveau Code des enfants et de la jeunesse, qui reflète les réalités du monde moderne tout en respectant les particularités nationales. Le budget national consacré à la santé et à la lutte contre le VIH/SIDA et d'autres maladies est en hausse, et les hôpitaux nationaux reçoivent des budgets adéquats pour fournir des traitements aux plus vulnérables.

70. Pour un pays extrêmement pauvre comme le Paraguay, le fait de consacrer des ressources limitées aux domaines prioritaires de la santé, de l'éducation et de l'environnement représente toutefois un effort considérable. Les organismes de coopération multilatérale et tous les gouvernements qui souhaitent mettre fin à la pauvreté ne doivent donc épargner aucun effort ni aucune ressource pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans ces pays.

71. **M. Al-Za'noon** (Palestine) dit que le projet de déclaration, qui est bienvenu, omet de mentionner la réalisation du droit des peuples à l'autodétermination et d'appeler à la mise en œuvre des résolutions pertinentes des Nations Unies.

72. Le récent retrait des colonies israéliennes de la Bande de Gaza a créé un précédent positif, et pour faire avancer le processus de paix, des mesures semblables doivent être prises en Cisjordanie. Pourtant, au lieu de prendre ces mesures, le Gouvernement israélien a intensifié ses efforts pour agrandir les colonies dans cette région. Il a aussi poursuivi l'édification du mur de ségrégation, qui crée une nouvelle donne géographique et démographique, en transformant la Cisjordanie en cantons isolés et en rendant impossible la création d'un État palestinien viable.

73. M. Al-Za'noon appelle donc ceux qui participent à la Conférence à inciter leurs gouvernements à faire pression sur le Gouvernement d'Israël pour qu'il se retire de Gaza, ce qui marquerait une première étape dans le rétablissement de la paix et de la sécurité du peuple palestinien comme du peuple israélien. La meilleure façon de garantir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région est de mettre fin à l'occupation, de cesser de construire des colonies, de libérer les détenus et d'établir un État palestinien, avec pour capitale Jérusalem.

74. Malgré l'occupation, le peuple palestinien fait de son mieux pour instaurer la démocratie et construire une société civile. À ce sujet, des

élections présidentielles et locales transparentes ont été organisées récemment, et des élections législatives seront tenues prochainement dans le même esprit.

75. **M. Mahlangu** (Afrique du Sud) dit que l'interdépendance mondiale exige des institutions universelles pour gouverner ou diriger les relations multilatérales. Ces institutions traitent avec les États par le biais de leurs Gouvernements, et ce sont donc les parlements qui sont chargés de veiller à la défense des intérêts de tous leurs citoyens. En même temps, le multilatéralisme a fait naître des préoccupations politiques au sujet d'une éventuelle perte de souveraineté au profit de ces institutions.

76. Les institutions économiques internationales ne sont pas parvenues à intégrer les besoins et les expériences de nombreux pays africains, qui de ce fait ont vu leur économie décliner considérablement. En tant que représentants de leurs peuples, les parlements doivent participer à la prise de décisions politiques, pour éviter que les pays puissants imposent les politiques à mettre en œuvre. À moins que les parlements coopèrent pour s'attaquer à ces problèmes, il sera difficile d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont fondamentaux pour lutter contre la pauvreté et les maladies au vingt-et-unième siècle. Le rôle des parlements consiste donc notamment à œuvrer à l'élaboration d'un consensus, indispensable à la promotion d'un système libre et juste pour faciliter la résolution des conflits, l'élimination de la pauvreté, le développement humain et la croissance économique.

77. **Mme Nahayo** (Burundi) dit qu'elle est heureuse de faire part du dénouement positif du processus de paix au Burundi, et remercie la communauté internationale de son soutien. Après les récentes élections communales, législatives, sénatoriales et présidentielles, le Burundi est aujourd'hui doté d'institutions démocratiquement élues à tous les échelons. En outre, des femmes occupent un certain nombre de hauts postes dans le nouveau Gouvernement, ce qui fait de la parité une réalité. Les principaux objectifs de la jeune démocratie du Burundi sont les suivants: promouvoir l'équité, le respect des droits de l'homme, la bonne gestion des affaires publiques, la promotion de la parité, le développement pour tous et la paix durable.

78. L'UIP a travaillé en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies durant la dernière décennie pour renforcer la dimension

parlementaire de la coopération internationale. Beaucoup de parlements ont contribué à relever les défis auxquels est confrontée la communauté internationale, en mettant en œuvre les engagements mondiaux pris aux Nations Unies et dans d'autres forums, et en les intégrant à la législation et aux politiques nationales. Le parlement du Burundi était plus préoccupé par la gestion du processus de paix, qui a abouti à la signature de l'Accord d'Arusha en 2000 et aux élections démocratiques qui viennent d'être organisées. Le Burundi continuera à compter sur le soutien de ses partenaires pour consolider la paix et la démocratie.

79. **M. Bautista García** (République dominicaine) dit que la Conférence donne l'occasion de réfléchir aux actions des parlements, pour déterminer si ces actions contribuent à la gouvernance démocratique et au progrès de leurs peuples, ou si des mécanismes plus efficaces s'imposent. Il est bien entendu que certains défis posés aux démocraties échappent à leur contrôle, comme le prix du pétrole dans les pays qui n'en produisent pas. Les accords passés lors du Sommet du Millénaire peuvent orienter les actions visant à réduire la pauvreté et à lutter contre la violence sous toutes ses formes.

80. Le phénomène social de l'immigration est une des priorités du programme national de la République dominicaine, et exige la participation active de l'Organisation des Nations Unies, notamment du fait de l'afflux en masse de ressortissants de son voisin, Haïti, causé par les difficultés que connaît ce pays. Pour ce qui est de la réforme des Nations Unies les parlements, en tant que représentants de leur peuple, devraient jouer un plus grand rôle.

81. **Mme Gaspà** (Andorre) dit que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'UIP offre un immense potentiel, notamment pour résoudre les problèmes qui se répercutent au niveau mondial, comme la discrimination fondée sur le sexe et la dégradation de l'environnement. Les Chefs d'État du monde se réuniront dans quelques jours pour évaluer les résultats du Sommet du millénaire, les progrès réalisés et les domaines exigeant davantage d'efforts pour empêcher l'injustice sociale de dominer la planète. Les petits pays comme Andorre ont fait de leur faiblesse une force, et leurs voix ont été entendues aux côtés de celles des grands pays dans les négociations des documents finaux.

82. **M. Al-Ali** (Arabie saoudite) dit qu'il faut redoubler d'efforts pour aider les personnes qui vivent dans la pauvreté et l'injustice, éliminer les tensions dans le monde et débarrasser le Moyen Orient des armes de destruction massive. L'Arabie saoudite croit au bien fondé des réformes qu'elle a entamées dans le domaine de la politique, de l'économie et de l'éducation bien avant que l'on appelle récemment à prendre de telles initiatives. L'Arabie saoudite consacre actuellement 4% de son PIB à l'aide publique au développement, ce qui constitue le plus haut pourcentage de tous les pays, et dépasse largement l'objectif convenu de 0,7%.

83. Le terrorisme est le pire problème que connaît le monde, et l'Arabie saoudite souffre de ses effets comme tant d'autres pays, bien que l'islam interdise la violence et invite à la tolérance. L'Arabie saoudite se joint à la proposition d'une conférence internationale contre le terrorisme. Elle espère enfin voir les peuples de Palestine et d'Iraq jouir de l'indépendance et de leur pleine souveraineté en tant que membres de la communauté internationale.

84. **Mme Yathotou** (République démocratique populaire Lao) dit que des progrès visibles ont été réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, et que les interactions régulières entre les Nations Unies et l'UIP ont conduit à améliorer la compréhension et la coopération dans les domaines d'intérêt commun. D'autres organisations parlementaires régionales, comme l'Organisation interparlementaire de l'Association des nations du Sud-est asiatique, ont aussi répondu aux nouveaux défis posés par cette ère de mondialisation.

85. L'Assemblée nationale lao attache une grande importance à la coopération multilatérale, et s'est employée à jouer un plus grand rôle dans l'exécutif, en co-organisant des conférences internationales, et en exerçant un contrôle sur les accords internationaux et les traités signés par le Gouvernement.

86. Dans la seconde moitié de cette décennie, l'UIP et les organisations parlementaires régionales devraient se concentrer sur la coopération internationale pour traiter les problèmes de la pauvreté, de la promotion des femmes et de la lutte contre le terrorisme. L'objectif de son pays est de sortir de la catégorie de pays le moins développé. Elle exprime sa reconnaissance pour le soutien dont a bénéficié le peuple Lao dans ses efforts en matière de reconstruction nationale et de développement économique.

87. **M. Jarzembowski** (Pologne) dit qu'il distingue trois principaux domaines de coopération parlementaire internationale qui seront particulièrement importants dans un avenir proche. Le premier objectif, qui est aussi le plus important, est de propager la démocratie dans le monde, tout en respectant la diversité culturelle. Le second domaine concerne la promotion du commerce entre les pays, car les facteurs économiques sont à l'origine de nombreux problèmes mondiaux comme la pauvreté et la montée de l'extrémisme. Le troisième domaine d'importance est la sécurité: des rapports alarmants de divers continents viennent confirmer que, depuis le début de ce siècle, une nouvelle menace se développe, sous la forme du terrorisme international. Aucun pays n'est en mesure d'affronter seul ce phénomène.

88. Au vingt-et-unième siècle, l'unité internationale paraît plus que jamais nécessaire. Ce n'est que grâce à l'unité internationale que les problèmes communs toujours plus nombreux seront résolus. L'unité entre les parlementaires devrait constituer la base de la coopération entre les pays à tous les niveaux, et donner un élan à cette coopération. Bien qu'elles reflètent différentes cultures et différentes visions du monde, les actions des membres de l'UIP doivent porter sur le bien commun.

89. **M. Atwal** (Inde) dit que dans les cinq années qui se sont écoulées depuis la première Conférence, le monde a assisté plus que jamais au déchaînement du terrorisme, qui est le pire problème posé à la communauté internationale. On ne pourra réaliser les ambitieux objectifs du Millénaire pour le développement et aboutir à de réels changements économiques qu'en réalisant l'objectif 8, qui nécessitera une réforme fondamentale des institutions économiques et financières internationales.

90. L'Organisation des Nations Unies a été créée en 1945 pour permettre aux peuples de vivre en paix, et concentrer son attention sur le développement socio-économique. Soixante ans plus tard, il est essentiel que l'Organisation reflète les réalités actuelles, et qu'elle oriente son énergie vers les aspirations de la vaste majorité de ses membres, qui sont des pays en développement. Il est impératif d'élargir le Conseil de sécurité pour y intégrer les pays en développement en tant que membres permanents. Le point de vue des pays en développement apportera de nouvelles idées

et renforcera l'efficacité et la légitimité du Conseil.

91. **M. Meleşcanu** (Roumanie) dit que les parlements jouent un rôle essentiel dans la réalisation du programme de l'Organisation des Nations Unies: les Gouvernements démocratiques sont en effet soumis au contrôle des parlements, et toutes les décisions multilatérales doivent tôt ou tard bénéficier de leur soutien pour entrer en vigueur. Néanmoins, les efforts engagés restent insuffisants pour atteindre une véritable dimension parlementaire de la coopération multilatérale qui permettrait de réaliser les nobles objectifs de l'Organisation des Nations Unies, et d'inverser le déficit démocratique de la gouvernance mondiale. Pour réaliser ces deux objectifs qui se renforcent mutuellement, il faut améliorer la coopération entre les parlements nationaux et les Nations Unies. Les principales ressources des parlements du monde, à savoir la légitimité, la confiance, l'expérience politique et le savoir législatif, doivent être pleinement utilisées. L'UIP est en mesure de fournir des structures parlementaires représentatives et efficaces au niveau mondial, et de faire contribuer les parlements de manière cohérente aux relations multilatérales. Les parlements et leurs membres sont le mieux placés pour élaborer des processus actifs dans lesquels les droits et le bien-être des peuples sont placés au cœur du développement humain.

92. **Mme Vollmer** (Allemagne) dit qu'il faudrait faire meilleur usage du potentiel de l'UIP, pour rapprocher les Nations Unies du cœur des gens à un moment crucial de leur histoire. Le contrôle démocratique de la politique internationale est au cœur de la société internationale. Les Nations Unies sont confrontées à des défis toujours plus nombreux, pourtant il n'existe toujours aucune forme de contrôle parlementaire de ses décisions. Un des moyens de remédier au déficit démocratique dans les relations internationales serait de donner davantage d'influence aux parlements, et le fait d'accorder le statut d'observateur à l'UIP a marqué une étape dans la bonne direction. Le *Bundestag* a adopté une résolution dans laquelle il appelle l'Organisation des Nations Unies à créer une dimension parlementaire au sein du système des Nations Unies, en faisant de l'UIP une plateforme et en établissant une commission permanente de l'UIP au siège de l'ONU.

93. Dans le cadre d'une autre initiative récente, les parlementaires allemands ont

défendu leurs collègues là où ils sont menacés en raison de leurs activités politiques. Elle dit ne pas comprendre pourquoi on a empêché les représentants de deux États d'assister à la Conférence, ce qui contredit la mission de l'UIP, qui est de promouvoir les structures démocratiques par le dialogue. Les parlements nationaux pourraient devenir des ateliers où l'on créerait une vision mondiale de la démocratie.

94. **M. del Picchia** (France) dit que les défis du vingt-et-unième siècle appellent des réponses planétaires, qui doivent être menées au plan national par le biais d'une action permettant l'échange d'informations entre l'exécutif et le législatif des Gouvernements, et au plan international par le développement d'une coopération entre les parlements. La mondialisation fait de cette nécessité démocratique une impérieuse obligation.

95. M. Del Picchia réaffirme la volonté d'aller plus loin dans la coopération entre les Nations Unies et l'UIP, en institutionnalisant et en renforçant les liens qui les unissent dorénavant et déjà, tout en respectant un principe essentiel de la démocratie, celui de la séparation des pouvoirs. L'UIP représente un réseau extraordinaire de plus de 40 000 élus, qui peut être mis au service des peuples qu'ils représentent.

96. **M. Arnold** (Argentine) dit que les défis auxquels le monde est actuellement confronté exigent des efforts plus importants que jamais de la part des systèmes démocratiques. Les Nations Unies doivent être la pierre d'angle des relations internationales, et avoir pour préoccupation principale le développement. Pour tenir les engagements en matière de financement du développement pris dans la Déclaration du Millénaire et dans le cadre du consensus de Monterrey, les parlements des États membres doivent démontrer la volonté politique nécessaire pour fournir aux Nations Unies les ressources humaines, juridiques et financières adéquates permettant de répondre aux besoins économiques et sociaux urgents.

97. Il partage l'avis selon lequel la sécurité est une condition nécessaire au développement, mais ajoute que le développement est une condition de la sécurité. Les Nations Unies doivent aussi traiter les questions de sécurité mondiale, notamment celles de la non-prolifération nucléaire et du contrôle des armes. Les actions engagées dans la lutte contre le terrorisme sont bienvenues.

98. Les parlements doivent s'engager activement au niveau international, non

seulement à travers la coopération internationale et la diplomatie, mais aussi en participant aux négociations internationales et en les influençant, en donnant suite aux engagements en matière de développement et en exerçant un contrôle sur les instruments et les engagements internationaux. Il réaffirme les recommandations faites dans la Déclaration du Millénaire et se dit optimiste sur les résultats du débat concernant la meilleure manière d'assurer une interaction plus structurée entre les Nations Unies et les parlements nationaux.

99. **M. Karoui** (Tunisie) dit que les événements mondiaux nécessitent de réviser le système international de coopération, pour permettre aux organisations internationales de jouer un rôle majeur dans la lutte contre les conflits, la pauvreté et le terrorisme, ainsi que les catastrophes naturelles.

100. Il appelle l'UIP à contribuer à la mise en place d'un meilleur système d'aide pour lutter contre la pauvreté, grâce à des partenariats nord-sud et des initiatives semblables au Fonds mondial de solidarité. Il espère que la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale trouvera des moyens de concrétiser les objectifs du Millénaire pour le développement, d'éradiquer la pauvreté, d'apaiser les tensions et de faire en sorte que chacun puisse bénéficier de manière plus équitable des richesses et de la technologie moderne.

*La séance est levée à 19h.30.*

## Union interparlementaire Deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlement

### Compte rendu analytique de la 4<sup>ème</sup> séance

Tenue au Siège de l'ONU, à New York, le vendredi 9 septembre 2005 à 10 heures.

*Président* : Mme Meyer (Vice-Présidente) (Suisse)  
*puis* : M. Majali (Vice-Président) (Jordanie)  
*puis* : M. Marín González (Vice-Président) (Espagne)

### Sommaire

Débat général : Parlements et coopération multilatérale : relever les défis du 21<sup>ème</sup> siècle (*suite*)

Mme Meyer (Suisse), Vice-Présidente, assure la présidence.

La séance est ouverte à 10h.05.

#### Débat général : Parlements et coopération multilatérale : relever les défis du 21<sup>ème</sup> siècle (*suite*)

1. **M. Baghdasaryan** (Arménie) déclare que la participation des parlements au règlement des problèmes mondiaux est désormais impérative. La démocratie n'est viable que si elle repose sur des parlements solides, dans la mesure où les parlements sont l'institution la plus proche des citoyens. La démocratie est le moyen le plus efficace de faire face aux grands problèmes du millénaire : le terrorisme, la violation des droits de l'homme, la faim et la pauvreté. Les pouvoirs des parlements doivent être garantis par la Constitution, et toute tentative visant à restreindre ces pouvoirs doit être combattue. Les parlements doivent exercer leurs fonctions conformément au principe de transparence et être ouverts à la coopération interparlementaire.

2. On ne peut donc que déplorer le fait que les parlementaires azerbaïdjanais utilisent toutes les tribunes possibles pour dénoncer l'Arménie, plutôt que de faire progresser la coopération et d'œuvrer à l'établissement de relations harmonieuses avec leurs voisins. Nul n'ignore que le conflit du Karabakh est né du combat que mènent les populations de cette région pour accéder à l'autodétermination et à la liberté, objectifs qu'elles ont finalement atteints au terme d'une guerre déclenchée par l'Azerbaïdjan lui-même. Durant le long processus de paix engagé à l'issue du conflit, l'Arménie n'a cessé de plaider en faveur de la coopération régionale, qui peut contribuer au rétablissement de la confiance, estimant que l'isolement de l'un ou l'autre des pays du Sud Caucase constituerait une menace pour la stabilité de la région. Ces dernières années, le

délégué de l'Arménie, en sa qualité de président de l'Assemblée nationale, a rencontré les Présidents des parlements des pays du Sud Caucase afin de débattre de problèmes communs. Un protocole a été signé en vue de la mise en place, au 1<sup>er</sup> janvier 2007, de l'Assemblée parlementaire du Sud Caucase. Afin de favoriser l'émergence d'une société de progrès respectueuse des principes de justice, d'égalité et de liberté, l'Assemblée nationale de l'Arménie a adopté un nouveau code électoral et lancé des réformes constitutionnelles axées sur la décentralisation des pouvoirs et la tenue d'élections libres, transparentes et démocratiques.

3. **M. Drilon** (Philippines) rappelle qu'il y a cinq ans, les États se sont fixé pour objectif de réduire de moitié, à l'horizon 2015, la proportion de la population mondiale qui vit dans la pauvreté extrême et souffre de la faim. Lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies, ils se sont engagés à œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, du développement durable et du progrès social. Le gouvernement philippin est déterminé à poursuivre ces objectifs et a réalisé des progrès modestes ces cinq dernières années. Les Philippines ont notamment adopté une Charte pour les pauvres, qui vise à donner aux plus démunis des perspectives durables de développement. Dans le domaine de la sécurité, une législation globale sur les drogues dangereuses a été promulguée afin d'enrayer l'importation et la consommation de drogues illicites dans le pays, et une loi sanctionnant sévèrement le blanchiment d'argent a été votée. Dans le domaine des droits de l'homme, les Philippines ont promulgué une Charte pour les femmes afin de protéger les femmes de la violence et de l'exploitation et de promouvoir leur pleine intégration au processus de développement. Le gouvernement a également mis en place un dispositif judiciaire pour la

prise en charge globale des délinquants juvéniles, ainsi qu'un programme de prévention de la délinquance.

4. Toutefois, à l'instar de la plupart des nations en développement, le pays s'est heurté à un certain nombre d'obstacles qui l'ont empêché d'accomplir de réels progrès dans la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire: hausse des cours du pétrole, coût élevé du service de la dette publique, corruption, faiblesse des infrastructures, manque d'efficacité du secteur financier et entraves au commerce. Nombre de ces obstacles ne peuvent être éliminés qu'au prix d'efforts mondiaux et dans le cadre de la coopération multilatérale. En ce 21<sup>ème</sup> siècle, le défi que les parlements doivent relever consiste à lutter contre la dégradation de la qualité de vie des populations du monde et à inverser la tendance.

5. Les Philippines appuient les propositions visant à renforcer et à réorganiser le système des Nations Unies, et sont particulièrement favorables à la création d'une Commission pour l'instauration de la paix chargée d'aider les pays sortant d'un conflit et d'un Conseil des droits de l'homme. Elles sont également en faveur de la création de fonds pour l'instauration de la paix et la démocratie, de l'adoption rapide d'une convention sur la lutte contre le terrorisme et de la remise en activité du mécanisme de désarmement des Nations Unies, actuellement moribond. La libéralisation des flux migratoires internationaux pose des réels problèmes en matière de développement et appelle une attention particulière de la part des nations soucieuses de promouvoir une croissance commune et complémentaire dans les pays touchés par ce phénomène. Les parlements, qui ont pour tâche de mettre en place le cadre juridique au sein duquel les gouvernements peuvent s'acquitter de leurs engagements, pourraient influencer de manière déterminante sur le cours des choses et contribuer à libérer le monde de la pauvreté, de la faim et d'autres formes de dénuement.

6. **M. Norodom Ranariddh** (Cambodge) souligne que nombre de pays en développement sont victimes de la pauvreté et sont confrontés à un véritable dilemme : utiliser leurs modestes ressources pour rembourser une dette colossale ou pour lutter contre les grands fléaux sociaux. Les parlements doivent œuvrer avec la plus grande vigueur, en collaboration avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé, à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et

s'employer à corriger la situation. Les nations riches doivent honorer leurs engagements en faveur du développement et régler une fois pour toutes les questions relatives à l'annulation ou à la conversion de la dette, qui permettrait de dégager les ressources nécessaires au financement des projets axés sur les Objectifs de développement du Millénaire, et à l'octroi d'un statut spécial aux pays pauvres.

7. L'Association des parlements asiatiques pour la paix (APAP) compte actuellement 39 nations membres. Outre la création d'une assemblée parlementaire asiatique et d'un fonds pour la lutte contre la pauvreté en Asie, l'Association a entrepris d'élaborer une charte des droits de l'homme pour les nations asiatiques, qui tiendrait compte des caractéristiques particulières des civilisations et des cultures asiatiques, tout en respectant les principes fondamentaux énoncés dans la Charte universelle des droits de l'homme et dans les conventions internationales qui traitent des droits de l'homme. Le Cambodge s'est vu confier la présidence du comité de rédaction, qui vient tout juste d'adopter un projet de charte. Ce dernier sera soumis à la sixième Assemblée générale de l'APAP, en novembre 2005. Si elle est adoptée, cette charte marquera une avancée historique et constituera une contribution majeure des parlements d'Asie au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme. Les parlements et leurs membres doivent coopérer de manière plus vigoureuse et jouer un rôle plus actif dans les relations bilatérales et multilatérales, afin de contribuer à une paix durable et au bien être des peuples.

8. **M. Guterres** (Timor Leste) déclare que, grâce à la détermination de son peuple et à la solidarité que la communauté internationale lui témoigne de longue date, Timor-Leste est aujourd'hui une nouvelle nation, dotée de son propre parlement national. Le pays s'emploie à promouvoir l'harmonie entre les groupes ethniques et les religions et à construire une démocratie pluraliste et participative. Le rôle des parlements ne se borne plus à débattre des politiques nationales; désormais, ils peuvent aussi contribuer de manière déterminante au respect des engagements régionaux et internationaux des États. Il est indispensable de renforcer les capacités des parlements et les relations interparlementaires pour permettre aux parlementaires de mieux comprendre la réalité du monde d'aujourd'hui et, partant, de représenter pleinement leurs électeurs.

9. Depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'égalité sans distinction de race, d'origine ou de condition sociale est un principe défendu par l'ensemble des peuples. Pourtant, un écart considérable demeure entre les conventions sur les droits de l'homme et les textes constitutionnels, entre les discours des partis politiques et leurs actes. Les parlements doivent non seulement passer au crible l'action que mène l'État, mais aussi s'employer activement, par le biais de la législation, des mécanismes de contrôle dont ils disposent et d'échanges constants avec la société civile, à vaincre l'inertie dont l'État pourrait faire preuve dans la défense des droits civiques, politiques, économiques, sociaux et environnementaux, et à combattre toute tentative visant à favoriser des catégories sociales ou des groupes d'intérêt particuliers.

10. Les parlements, conscients du patrimoine commun à tous les peuples et du fait que la Terre est un lieu de vie que partagent tous les hommes et dans lequel aucun peuple et aucun individu ne doit être traité comme s'il était de trop, doivent inscrire aux rang de leurs principales préoccupations de nouvelles questions de dimension planétaire comme la protection de l'environnement, la gestion des ressources en eau et des sources d'énergie, la mondialisation, les droits de l'homme et la lutte contre la faim, la pauvreté, la maladie et l'analphabétisme. Ils doivent aussi renforcer la coopération interparlementaire, y compris au niveau régional ou au sein de groupes de pays partageant une même langue, afin d'agir de manière plus efficace.

11. **M. Al-Hasani** (Iraq) déclare que la démocratie parlementaire est toujours en crise dans son pays. Les Iraquiens choisissent leurs allégeances en fonction de considérations ethniques, religieuses ou partisans. Le fait que les partis politiques iraquiens aient opté pour la vengeance plutôt que pour les réformes, le dialogue et la réconciliation doit être attribué aux séquelles des pratiques dictatoriales de l'ancien régime, qui expliquent les difficultés rencontrées actuellement pour asseoir la démocratie dans le pays. De plus, certains des décisions prises après la chute de l'ancien régime, et notamment le démantèlement de l'armée et des forces de sécurité et la dissolution du parti Baas, ont nui au processus de reconstruction, provoqué un boycott massif des élections et entraîné la formation d'une Assemblée nationale dont la composition est fortement déséquilibrée. On espère encore que les désaccords relatifs à certaines sections du projet de constitution iraquienne seront

prochainement levés et que le projet de constitution pourra être soumis à l'approbation de l'ensemble de la population iraquienne lors du référendum prévu le 15 octobre 2005. Si la constitution est adoptée, de nouvelles élections pourront avoir lieu dès la fin de l'année. Le délégué de l'Iraq prie instamment tous les pays et toutes les organisations régionales et internationales d'envoyer des observateurs en Iraq pendant le référendum et les élections. En dépit des efforts considérables qu'il leur a fallu déployer pour remettre en état les infrastructures tout en luttant contre les forces obscures du terrorisme, les Iraquiens ont clairement exprimé leur détermination à combattre tout retour à la tyrannie et à s'engager durablement dans la voie de la démocratie.

12. **M. Ousmane** (Niger) observe que la conférence a lieu dans un contexte international marqué par de profonds bouleversements. La mondialisation des échanges, qui s'accompagne d'une concurrence déséquilibrée entre les économies les plus fortes et les plus faibles, a conduit non seulement au multilatéralisme mais aussi à la multipolarisation des relations internationales, que les désaccords relatifs à la réforme des Nations Unies, et plus particulièrement à la question très délicate de l'élargissement du Conseil de sécurité, mettent gravement en péril. Cette deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement est l'occasion de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements énoncés dans la déclaration adoptée en 2000 à l'issue de la Conférence mondiale des Présidents des parlements nationaux.

13. Depuis cette première conférence, les parlements nationaux ont exprimé un grand intérêt pour la coopération internationale. L'Assemblée nationale du Niger, par exemple, a fait de la diplomatie parlementaire une de ses principales priorités et a renoué des relations de coopération avec les organisations interparlementaires. Ces relations avaient été rompues pendant plusieurs années en raison de l'instabilité politique qui régnait dans le pays.

14. La deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlement doit aussi permettre de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour promouvoir efficacement la coopération internationale, appuyer les Nations Unies et renforcer le rôle des parlements dans les relations internationales. Ces dernières ne peuvent être laissées à la seule appréciation de techniciens. Puisque les parlementaires

représentent le peuple et sont élus par le peuple, il est grand temps qu'ils prennent une part plus active au débat sur les grands enjeux de la coopération internationale : comment renforcer le processus démocratique dans les relations internationales, et plus particulièrement au sein des mécanismes de prise de décision des Nations Unies; comment faire en sorte que les Nations Unies soient mieux armées pour faire face aux défis du nouveau millénaire; comment renforcer le rôle de la diplomatie parlementaire dans les relations internationales; comment renforcer les mécanismes de protection des droits de l'homme; et comment résoudre le problème de la dette, qui hypothèque la croissance et le développement des pays les plus pauvres.

15. Pour beaucoup, le droit au développement se résume simplement au droit d'être propre et nourri. C'est le cas notamment des milliers de femmes et d'enfants nigériens qui souffrent de la faim et de la maladie du fait de la sécheresse, des invasions de criquets et de conditions de vie insalubres. M. Ousmane souhaite remercier la communauté internationale de l'aide qu'elle a apportée à son pays pendant cette période difficile et de la solidarité dont a fait preuve le Secrétaire général des Nations Unies lors de sa récente visite au Niger.

16. **M. Hughes** (Ghana) observe que les Nations Unies sont à la croisée des chemins et sont confrontées à une multitude de menaces et de difficultés, dans un environnement mondial de plus en plus complexe. Les fonctions législatives des parlements, en particulier leur capacité de conclure des traités, leur confèrent un rôle majeur dans le règlement des grands problèmes mondiaux, auxquels ils peuvent s'efforcer de trouver des solutions communes, dans le cadre de fréquents échanges interparlementaires. Le Ghana, par exemple, œuvre au règlement des conflits civils et ethniques en Afrique de l'Ouest, en coopération avec diverses organisations multilatérales comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine et les Nations Unies. Le parlement du Ghana s'efforce, en étroite collaboration avec divers partenaires régionaux, de faire de la bonne gouvernance la pierre angulaire du processus de développement de l'Afrique. Les chefs d'État et les gouvernements africains ont mis en place des cadres d'action en vue du règlement concerté de problèmes communs. Dans d'autres régions, on observe la même tendance croissante à la création d'institutions

parlementaires et de mécanismes de collaboration en vue du règlement de problèmes communs. Le parlement européen a fait œuvre de pionner en la matière, et l'on pourrait envisager de nouer des liens de collaboration croisée entre ces différentes entités régionales et sous-régionales. La réponse aux grands défis du monde contemporain ne se trouve pas dans les capacités individuelles des nations; elle passe par une prise de conscience du caractère nécessairement collectif des solutions à apporter aux problèmes de sécurité.

17. **M. Rawiri** (Gabon) souligne que la participation accrue des parlementaires au débat sur les problèmes internationaux témoigne des avancées réalisées dans le monde en matière de démocratie et de liberté. Cela étant, les progrès accomplis n'ont pas entraîné, comme on l'avait espéré, le développement de tous les pays de la planète. Ainsi, la plupart des États africains rencontrent d'énormes difficultés pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire. Outre l'aggravation de la pauvreté et la propagation rapide du VIH/SIDA, on constate que les systèmes de santé et les systèmes éducatifs de la région sont toujours aussi faibles. Les pays industrialisés, qui s'étaient engagés à accroître leur aide au développement, à renforcer les dispositifs d'allègement de la dette et à prendre des mesures concrètes pour rendre le commerce international plus équitable, doivent maintenant tenir leurs promesses. De leur côté, les pays pauvres conviennent qu'ils doivent engager des efforts durables pour gérer de manière plus rationnelle les ressources dont ils disposent.

18. Le Gabon est favorable aux propositions contenues dans le projet de document sur l'ambitieux projet de réforme des Nations Unies, et espère que les chefs d'État et de gouvernement parviendront à un accord sur cette question au cours de la semaine à venir. Les parlementaires entendent participer pleinement à cet effort collectif, qui engage l'ensemble de la communauté internationale. La paix et la solidarité entre les peuples contribuent fortement à la stabilité et à la prospérité dans le monde. C'est pourquoi le Sénat du Gabon a appuyé les initiatives du président Bongo Ondimba en faveur du règlement pacifique des conflits et de la défense des droits fondamentaux. Le Gabon, conscient que la coopération multilatérale est une condition essentielle de la paix, de la démocratie et du développement, souscrit

pleinement au projet de déclaration que doit adopter la Conférence.

19. **M. Ouaidou** (Tchad) rappelle que la seconde Conférence mondiale des Présidents de parlement sera l'occasion de dresser un bilan de la participation des parlementaires aux affaires internationales, des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et surtout de la contribution des parlements au renforcement de la démocratie. Lors de la Conférence des Présidents des Assemblées nationales africaines, tenue à N'Djaména les 18 et 19 mai 2005, et qui avait pour thème Population et développement, les participants ont observé que le manque de ressources financières faisait obstacle à la mise en œuvre des décisions adoptées par la Conférence internationale sur la population et le développement et des Objectifs du Millénaire pour le développement, en dépit de la volonté grandissante de la communauté internationale, et notamment des parlementaires, d'œuvrer à la réalisation de ces objectifs. De plus, la quasi-totalité des pays d'Afrique ont besoin de l'aide de partenaires internationaux pour s'attaquer aux problèmes auxquels ils sont confrontés. Les participants ont donc insisté sur le fait que les partenaires internationaux et les États doivent honorer leurs engagements internationaux, y compris en matière de bonne gouvernance, mobiliser des ressources à l'appui des initiatives parlementaires et renforcer le rôle des parlements.

20. Face à la détérioration de la situation économique et sociale de certains États, en particulier dans la région du Sahel, les institutions parlementaires doivent trouver un juste équilibre entre accroissement démographique et ressources disponibles afin de réduire les pressions qui s'exercent sur les budgets nationaux et sur l'environnement. En outre, la communauté internationale dans son ensemble doit œuvrer en faveur d'une redistribution juste et équitable des richesses, condition indispensable à la sécurité, à la démocratie, au développement et au respect des droits de l'homme.

21. La Conférence des Présidents des Assemblées nationales africaines s'est tournée vers l'avenir et a réaffirmé sa volonté d'appuyer l'action du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Elle a également approuvé les efforts déployés par les parlements nationaux pour offrir à la population des conditions de vie décentes et défendre le principe selon lequel les êtres

humains sont en droit d'attendre que leurs besoins de base soient satisfaits.

22. La déclaration qui sera adoptée à l'issue de la deuxième Conférence des Présidents de parlement doit contenir un message clair à l'intention des chefs d'État et de gouvernement. Ces derniers doivent mettre à profit le processus de réforme des Nations Unies pour faciliter la participation des parlements aux efforts de coopération multilatérale et leur permettre d'œuvrer avec la communauté internationale au règlement des grands problèmes du 21<sup>ème</sup> siècle.

23. **M. Suchon** (Thaïlande) estime que les parlements, qui représentent les peuples du monde, doivent jouer un rôle plus important en matière de diplomatie internationale. Les organisations interparlementaires, et notamment l'Union parlementaire, offrent aux parlementaires une tribune qui leur permet d'exprimer leurs avis sur des questions d'intérêt international et de formuler des recommandations à l'intention des gouvernements de leurs pays respectifs. Les organisations interparlementaires doivent préparer des directives législatives communes, voire des projets de loi communs, qui pourraient servir de point de départ à l'élaboration de législations nationales sur des problèmes communs comme le terrorisme, les drogues et les épidémies, entre autres exemples. Ce cadre législatif commun serait garant de la cohérence des actions engagées au niveau international.

24. Les organisations interparlementaires doivent faire davantage pour que les décideurs nationaux et internationaux reconnaissent la contribution qu'elles peuvent apporter et l'importance de la coopération interparlementaire, de sorte que le pouvoir exécutif, qui décide de l'affectation des ressources, soit plus enclin à donner suite à leurs propositions.

25. *M. Majali (Jordanie), Vice-Président, assure la présidence.*

26. **M. Severino Cavalcanti** (Brésil) se déclare indigné par le refus du gouvernement des États-Unis d'Amérique d'accorder des visas aux délégations de Cuba et de l'Iran, qui souhaitent prendre part à la Conférence, et proteste contre cette décision.

27. Il indique que le Brésil a entrepris de renforcer l'autonomie du parlement et la participation des citoyens au processus législatif. Des mécanismes ont été institués afin de permettre à tous les citoyens brésiliens de

faire part de leurs avis aux membres du Congrès brésilien. Le parlement contribue de manière déterminante au respect de l'engagement qu'a souscrit le Brésil en faveur des Objectifs du Millénaire pour le développement. Des ressources financières ont été affectées aux programmes sociaux, et des politiques visant à atteindre les Objectifs du Millénaire, si possible avant 2015, ont été débattues.

28. Les parlements démocratiques, qui confèrent à l'action publique sa légitimité, jouent un rôle grandissant dans le domaine des relations internationales. Conformément à l'engagement du parlement brésilien en faveur de la diplomatie internationale, plus de 70 groupes parlementaires bilatéraux ont été créés afin de promouvoir la paix par le dialogue et la coopération interparlementaires. La loi relative à l'organisation du référendum sur le processus de désarmement en cours dans le pays, qui doit avoir lieu en octobre 2005, a été adoptée. La prolifération des armes légères est particulièrement préoccupante.

29. La paix dans le monde est étroitement liée au développement économique et à l'établissement de relations commerciales équitables. Le parlement brésilien a donc suivi de près les négociations sur les accords internationaux, et en particulier les accords commerciaux. Il est en outre directement associé aux négociations relatives à la Zone de libre échange des Amériques et à la création d'un parlement du MERCOSUR. La délégation brésilienne appuie le projet de déclaration de la deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlement.

30. **M. Ali** (Djibouti) souligne que les efforts déployés à l'échelle internationale pour défendre la démocratie dans un monde aux prises avec la faim, la maladie, le sous-développement et le terrorisme donneraient davantage de résultats si les parlements, en leur qualité de représentants légitime des peuples, jouaient un rôle décisif dans le domaine des relations internationales. La deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlement est l'occasion de passer en revue l'action des parlements, d'examiner le projet de réforme des Nations Unies et de renforcer la coopération entre l'Union interparlementaire et les Nations Unies. Le délégué de Djibouti se félicite des nombreuses initiatives engagées dans le cadre de la coopération entre les deux organisations et de l'excellent travail effectué par le Bureau de l'Observateur permanent de l'Union interparlementaire auprès des Nations Unies,

qui s'est employé à renforcer la dimension parlementaire des relations internationales. La participation accrue des parlements aux négociations relatives aux instruments internationaux susceptibles d'influer sur le devenir des peuples qu'ils représentent faciliterait la mise en œuvre de ces instruments au niveau national et permettrait de s'assurer qu'ils répondent bien aux aspirations des peuples du monde. Comme l'a rappelé la déclaration adoptée en 2000 à l'issue de la première Conférence mondiale des Présidents des parlements nationaux, les parlements doivent jouer un rôle plus actif dans ce domaine. Ils devraient notamment servir d'intermédiaires, plutôt que de laisser l'exécutif agir sans leur consentement. Le maintien de la coopération entre l'Union interparlementaire et les Nations Unies serait bénéfique à l'humanité toute entière dans la mesure où les relations internationales sont avant tout des relations intergouvernementales dans lesquelles les parlements ont un rôle fondamental à jouer.

31. Le parlement de Djibouti s'est efforcé de donner suite aux recommandations et suggestions issues de la première Conférence qui avaient trait aux Objectifs du Millénaire pour le développement. À titre d'exemple, des mesures réglementaires et législatives ont été adoptées afin d'accroître la représentation des femmes au sein des instances décisionnelles, tous niveaux confondus. Le parlement a entrepris des actions de sensibilisation à la parité hommes-femmes et fixé à 10 % le quota de sièges réservés aux femmes au sein du parlement. Ce quota augmentera sensiblement dans les années à venir. Les questions fondamentales que sont le développement durable, la paix et la sécurité devraient être au cœur des débats de la deuxième Conférence mondiale, qui pourra ainsi favoriser l'adoption de mesures concrètes visant à mobiliser l'aide internationale en faveur du développement des peuples du monde, conformément à la Déclaration du Millénaire, aux conclusions du Sommet mondial sur le développement durable et au Consensus de Monterrey. La deuxième Conférence mondiale doit aussi faire front commun face aux grands défis auxquels l'humanité est confrontée, et réaffirmer le principe selon lequel la démocratie passe par le respect de la règle de droit et de la dignité humaine, le développement économique et social durable axé sur l'être humain, la représentation proportionnelle des femmes dans les institutions parlementaires, et la protection de l'environnement, condition essentielle du développement durable.

32. **M. Mendez Herbruger** (Guatemala) note que la deuxième Conférence mondiale réunit des hommes et des femmes qui sont les représentants souverains de leurs peuples et des institutions démocratiques de leurs pays. En participant à cette conférence, les délégués réaffirment l'attachement de leurs parlements à la démocratie et au renforcement des relations et de la coopération internationales. Le fait que la conférence se tienne dans la salle de l'Assemblée générale, siège du parlement suprême du monde moderne, ne doit rien au hasard.

33. Les parlements, gardant à l'esprit les conclusions de la première Conférence mondiale, ont adopté de nouvelles lois afin d'adapter leurs structures juridiques aux besoins des peuples qu'ils représentent et de permettre la mise en œuvre de mesures axées sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Des mesures de lutte contre le terrorisme ont également été adoptées, mais leur application ne devra en aucune manière porter atteinte aux droits de l'homme.

34. Le parlement du Guatemala a renforcé ses relations avec les autres pays d'Amérique centrale et avec la République dominicaine, dans le cadre d'un processus stratégique d'intégration économique et politique. Un accord de libre-échange a été conclu avec les États-Unis d'Amérique au titre d'une initiative visant à intégrer davantage l'Amérique centrale dans le processus de mondialisation et à offrir de meilleures perspectives d'avenir aux peuples de la région.

35. Les parlements incarnent traditionnellement la règle de droit et le respect des droits de l'homme, principes qui ont contribué au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. La participation des parlementaires aux travaux de cette deuxième Conférence mondiale est donc essentielle pour que les recommandations adoptées puissent être mises en œuvre dans les pays respectifs des délégués. Le Guatemala appuie avec vigueur les activités de l'Union interparlementaire et des parlements régionaux. En conclusion, le délégué du Guatemala, rappelant les principes d'égalité et d'autodétermination inscrits dans la Charte des Nations Unies, exprime la solidarité du Congrès de la République du Guatemala envers le peuple de Taiwan, qui aspire, sans succès à ce jour, à être représenté au sein des instances internationales.

36. **M. Moukhamedjanov** (Kazakhstan) rappelle que les élus ont le devoir de débattre des grands enjeux du monde moderne, notamment l'élimination de la pauvreté, la discrimination, la traite des êtres humains, le trafic de drogues et la prolifération des armes nucléaires. Le Kazakhstan a œuvré sans relâche à l'interdiction de la fabrication et de l'expérimentation des armes de destruction massive et a été le premier pays du monde à renoncer volontairement à sa capacité nucléaire, qui en faisait la quatrième puissance nucléaire du monde. En 1993, le parlement du Kazakhstan a ratifié par un vote le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le délégué du Kazakhstan appelle tous les États possédant l'arme nucléaire à réduire leurs arsenaux, plaide en faveur d'une application plus stricte des régimes de non-prolifération et insiste sur la nécessité de faire en sorte que les armes de destruction massive ne tombent pas entre les mains de terroristes internationaux.

37. Les conséquences politiques et sociales du trafic de drogues et de la toxicomanie, problèmes directement liés à la migration illicite, à la criminalité organisée et au terrorisme international, sont également très préoccupantes. La communauté internationale doit s'employer avec vigueur à éliminer la pauvreté, en relevant le niveau de l'aide accordée aux États en difficulté et en renforçant la coopération commerciale et économique régionale.

38. La protection de l'environnement est désormais une priorité au Kazakhstan, qui est aux prises avec des problèmes environnementaux comme la disparition progressive de la mer d'Aral et les retombées des tests nucléaires effectués sur son territoire. Les conséquences sociales et économiques de ces catastrophes continuent d'entraver le processus de développement durable du Kazakhstan et de toute l'Asie Centrale. Le délégué du Kazakhstan engage vivement les pays développés et les organisations internationales à prêter une plus grande attention à ces phénomènes de dimension mondiale.

39. Depuis qu'il est devenu membre des Nations Unies, en 1992, et sous l'impulsion de son premier président, le Kazakhstan a engagé des réformes économiques et sociales d'une ampleur inégalée dans les autres républiques de l'ex-Union soviétique. Le pays est devenu l'un des pays du monde où le développement est le plus rapide, avec un taux de croissance de 9 % par an. De nombreux programmes ont été mis en œuvre dans les secteurs éducatif,

social et sanitaire. Il s'agissait notamment de promouvoir l'emploi des femmes, de verser des prestations sociales aux salariés à faibles revenus, d'encourager la création de petites et moyennes entreprises, de faciliter l'accès de tous les jeunes à l'éducation secondaire et d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé, en permettant notamment à 3 000 étudiants de suivre une année d'études à l'étranger. Un Fonds national a été mis en place pour garantir la stabilité de l'économie nationale.

40. Les avancées démocratiques et le renforcement de la société civile se poursuivent; on dénombre actuellement au Kazakhstan 10 partis politiques en activité et quelque 4 000 organisations non gouvernementales. Un moratoire sur la peine de mort a été adopté, et l'administration du système carcéral a été confiée à une instance civile. La liberté d'expression est garantie, il n'existe aucune censure, et l'on compte actuellement plus de 2 000 entreprises dans le secteur des médias, dont 80 % sont privées. Dans le cadre du processus de réforme démocratique en cours, le parlement verra ses pouvoirs élargis en ce qui concerne la formation du gouvernement et des autres organes constitutionnels, et les responsables des collectivités locales seront élus. Le déroulement des prochaines élections présidentielles sera en tous points conformes aux normes internationales. Le Kazakhstan, pays caractérisé par sa grande diversité ethnique et religieuse et membre résolu de la communauté internationale, continuera d'œuvrer activement au règlement des grands problèmes du monde moderne.

41. **M. Hrusovský** (Slovaquie) rappelle que les Nations Unies ont été créées au lendemain de la seconde guerre mondiale pour mettre en pratique les enseignements tirés de ce conflit. Si le contexte international évolue rapidement, certaines réalités fondamentales et certains impératifs moraux n'ont pas changé. Bien qu'aucune guerre mondiale n'ait éclaté depuis la création des Nations Unies, ce qui est en soi un succès, on déplore encore de nombreux conflits responsables de la mort d'un grand nombre de civils, et en particulier d'enfants. Cette situation demeure inacceptable.

42. Quand bien même la réforme du système des Nations Unies porterait ses fruits, les organisations internationales comme les Nations Unies ne pourront à elles seules résoudre tous les problèmes de la planète. Tout comme les parlements nationaux ont pour rôle de concilier les intérêts rivaux des

communautés représentées en leur sein en vue de l'approbation de réglementations et de normes contraignantes, les principes qui régissent la coexistence des nations doivent être fondés sur le respect des intérêts particuliers des États et sur la prise en compte de des situations qui leur sont propres.

43. La Slovaquie est un petit État confronté à de nombreux problèmes, et notamment aux séquelles du totalitarisme. Les citoyens slovaques jouissent néanmoins de plus de droits et de meilleures conditions de vie que la plupart des habitants du monde. Il serait cependant immoral de vouloir préserver les avantages dont on bénéficie en restant indifférent aux souffrances d'autrui. C'est le point de vue que défendra la Slovaquie au Conseil de sécurité. Les nations d'Europe centrale n'ont pas oublié que la confiance mutuelle est difficile à bâtir et facile à détruire, et que les problèmes qui se posent à l'échelle de petites régions peuvent être les facteurs déclenchants de catastrophes mondiales. Le Conseil de sécurité pourrait tirer d'utiles enseignements de leur expérience, face à une situation mondiale qui rappelle celle qu'a connue l'Europe centrale entre la première et la deuxième guerres mondiales.

44. Le règlement des problèmes épineux auxquels le monde est confronté suppose que les États assument leur part de responsabilité dans la gestion des affaires internationales. La délégation slovaque est prête à appuyer une réforme rapide et énergique des Nations Unies, mais juge important de rappeler les principes fondateurs de l'Organisation.

45. **Mme Castro** (Uruguay) déclare que le monde court à la catastrophe si rien n'est fait pour enrayer la dégradation de l'environnement, l'appauvrissement des ressources naturelles, le chômage, la violence et la pauvreté. Pour corriger la situation, la seule solution consiste à mieux répartir les richesses et le pouvoir et à modifier les comportements des consommateurs afin de mettre un terme au gaspillage des ressources. Les nations doivent impérativement s'employer collectivement à construire un monde différent, plus soucieux du bien être des êtres humains et plus respectueux des droits de l'homme. L'Union interparlementaire, lieu de débat et de décision, peut contribuer de manière déterminante à cette évolution nécessaire.

46. **M. Cukjati** (Slovénie) note que les structures internationales existantes ont montré qu'elles ne pouvaient à elles seules garantir la

stabilité et la sécurité dans le monde. La coopération interparlementaire au niveau mondial peut favoriser la construction d'un monde meilleur, en offrant un espace de dialogue au sein duquel les tensions entre les nations, les cultures et les religions peuvent être analysées et, dans le meilleur des cas, apaisées. Toutefois les crises internationales appellent des interventions plus déterminées et plus concrètes. Ainsi, tout parlement devrait avoir la possibilité de débattre d'un problème particulier et de proposer une solution, puis de préparer un projet de déclaration et d'organiser un débat réunissant tous les parlements concernés. En cas d'accord, les présidents de ces parlements adopteraient une déclaration commune qui serait ensuite ratifiée par les parlements nationaux. Cette procédure devrait cependant être soumise à une réglementation précise. En conséquence, la délégation slovène suggère que le nouveau président de l'Union interparlementaire crée un groupe de travail chargé de préparer un projet de règlement d'ici à la prochaine conférence.

47. **M. Weiler** (Luxembourg) rappelle que le principal souci de l'Union interparlementaire est d'aider les nations à trouver des solutions à des problèmes comme les conflits armés, le terrorisme, la pauvreté, les violations des droits de l'homme et la dégradation de l'environnement. Les instances parlementaires internationales, bien qu'indispensables, sont avant tout des lieux de dialogue. Les parlements nationaux peuvent en revanche contribuer à faire avancer les choses en influant sur la politique étrangère de leurs pays. Pendant des années, le Parlement du Luxembourg a placé la question l'aide au développement au cœur du débat public, en sensibilisant l'opinion et en insistant auprès du gouvernement pour qu'il agisse. Aujourd'hui, le Luxembourg consacre près de 1 % de son PIB à l'aide au développement.

48. **M. Somparé** (Guinée) estime que la bipolarisation politique qui a marqué la période passée et n'a fait qu'enrichir les nations les plus prospères doit céder la place à un monde où le partage et la tolérance enrichiront l'humanité tout entière. Cet objectif passe par une modification radicale des pratiques nationales et par un ambitieux programme de réforme du système des Nations Unies. De ce point de vue, l'Union interparlementaire est un atout qui doit être pleinement mis à profit. Il faut espérer que les parlements feront tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre un terme aux situations de

crise qui résultent de la pauvreté, de l'intolérance et des inégalités, et contribueront ainsi à créer un monde plus pacifique et plus juste.

49. **M. O'Hanlon** (Irlande) déclare que les parlementaires ont le devoir d'encourager le dialogue et le débat dans le cadre de relations bilatérales et multilatérales. À l'évidence, si des progrès considérables ont été accomplis en matière de coopération dans les domaines du développement économique, de la sécurité, du commerce et de l'agriculture, il reste encore beaucoup à faire pour venir à bout de la faim, de la maladie et de la haine. La coopération multilatérale est notamment essentielle au succès de la lutte contre le terrorisme. Toutefois, pour bien cerner les grands défis auxquels la communauté internationale doit faire face, il faut en analyser non seulement les effets, mais aussi les causes premières. L'Irlande est consciente que de nombreux êtres humains subissent au quotidien l'impact des conflits, de la mauvaise gouvernance et du sous-développement. En participant plus activement au débat sur des questions comme les crises que traverse actuellement le continent africain, les parlementaires pourraient influencer sur les politiques publiques et contribuer à ce que le développement demeure au premier rang des préoccupations des responsables politiques.

50. La décision des Nations Unies d'accorder à l'Union interparlementaire le statut d'observateur marque une étape positive dans le processus qui vise à renforcer la dimension parlementaire de la coopération internationale. La délégation irlandaise accueille favorablement le projet de déclaration, en particulier les sections qui traitent du renforcement du rôle des parlements nationaux des États membres, et appuie la proposition relative à l'organisation d'une « Journée internationale des parlements ».

51. *M. Marín (Espagne), Vice-Président, préside les débats.*

52. **M. Spiric** (Bosnie-Herzégovine) observe que de nombreux conflits auraient pu être évités si les parlementaires, qui sont les représentants légitimes du peuple, avaient pu se réunir à intervalles réguliers et être associés aux négociations et à la prise des décisions. La délégation de Bosnie-Herzégovine ne peut donc que se féliciter de l'octroi à l'Union interparlementaire du statut d'observateur auprès des Nations Unies. Elle estime que la Conférence mondiale des Présidents de parlement devrait être institutionnalisée et organisée régulièrement, de sorte que les

parlementaires puissent jouer un rôle plus actif dans les relations internationales.

53. Si les Nations Unies demeurent l'instance la mieux à même de régler des conflits, il convient d'en simplifier et d'en démocratiser le fonctionnement, aux fins d'une représentation plus équitable des États membres. L'Organisation s'étant montrée incapable de régler plusieurs crises survenues dans le monde, la Bosnie-Herzégovine estime que le Conseil de sécurité doit jouer un rôle plus important. Les Nations Unies devront cependant mener le processus de réforme avec la plus grande prudence, en veillant à ce que les décisions soient prises par consensus de tous les membres, et en respectant les principes énoncés dans la Charte, notamment en ce qui concerne la souveraineté et l'intégrité territoriale de toutes les nations. La Bosnie-Herzégovine appuie pleinement les efforts déployés par le Secrétaire général pour réorganiser et renforcer les Nations Unies, de même que les propositions présentées dans le rapport du Secrétaire général intitulé *Dans une liberté plus grande* (A/59/2005), qui doivent servir de point de départ aux négociations sur la réforme du système.

54. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement suppose d'engager des efforts multilatéraux, tant au plan mondial que régional. La Bosnie-Herzégovine, dans sa lutte contre la criminalité organisée, a considérablement renforcé la coopération entre les institutions nationales et avec les autres pays de la région.

55. **M. Pirinski** (Bulgarie) note que la coopération interparlementaire a acquis une importance accrue, dans la mesure où la fracture démocratique est actuellement le facteur qui menace le plus gravement la paix et la sécurité internationale, le développement durable et le respect des droits de l'homme. Les parlements nationaux sont désormais appelés à jouer un rôle prépondérant dans le règlement des grands problèmes du monde moderne. La promotion de l'emploi, l'élimination de la faim et de la pauvreté et la nécessaire prise en compte de la dimension sociale de la mondialisation sont autant d'enjeux qui appellent une attention prioritaire.

56. **M. Hastings** (Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) rappelle que l'Union interparlementaire est la doyenne des assemblées parlementaires internationales, alors que l'Assemblée parlementaire de

l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en est une des plus jeunes. Toutes deux poursuivent une mission identique, qui n'a rien perdu de son importance : promouvoir la diplomatie parlementaire pour apporter la liberté et la démocratie aux peuples du monde.

57. Lorsque l'Union interparlementaire a été fondée, en 1889, Internet, le courrier électronique, le télécopieur, le téléphone cellulaire, l'avion et l'automobile n'existaient pas, et les activités de diplomatie parlementaire étaient nécessairement de portée limitée. Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, les parlementaires du monde entier peuvent contacter leurs homologues de Bruxelles, Bali ou Mumbai en quelques secondes. Indépendamment de tous les outils de communication désormais disponibles, l'histoire retiendra avant tout de l'action des parlementaires les efforts qu'ils ont déployés, à titre individuel ou collectif, pour faire entendre la voix des peuples du monde et pour faire de la Terre un lieu plus libre, plus sûr et plus prospère. Le représentant de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE engage vivement tous les participants à faire preuve d'audace et de créativité, et à donner à leurs électeurs non seulement les moyens de se faire entendre mais aussi des raisons d'espérer. Le respect des droits de l'homme facilitera la réalisation d'autres objectifs et donnera tout son sens à la vie humaine, dans un monde sûr et prospère.

58. Bien que s'exprimant en sa qualité de Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, M. Hastings est également membre du Congrès des États-Unis et entend plaider à ce titre en faveur du retour du Congrès des États-Unis à l'Union interparlementaire.

59. **M. Dowiyogo** (Nauru) précise que la République de Nauru regroupe 18 circonscriptions uninominales. Il n'existe aucun parti politique officiel à Nauru, et tous les membres du parlement sont élus sous une étiquette indépendante. Dans le passé, cette situation a entraîné des difficultés dès lors que le gouvernement souhaitait réunir les neuf voix nécessaires au rejet des motions de censure. À l'heure actuelle, le gouvernement bénéficie de l'appui de 16 membres, ce qui devrait lui permettre de faire adopter les mesures nécessaires au redressement de l'économie nationale.

60. Compte tenu de son isolement géographique, Nauru est épargné par les problèmes sociaux que connaissent des pays de plus grande taille. En revanche, son

économie est faible et peu développée, ses capacités limitées et son écosystème fragile. L'élévation du niveau de la mer et les effets du changement climatique menacent même de rayer l'île de la carte. Pour que le multilatéralisme porte ses fruits au 21<sup>ème</sup> siècle, il faut que la situation particulière des petits États insulaires en développement comme Nauru soit prise en considération.

61. Nauru a ratifié la plupart des conventions internationales qui traite des droits de l'homme et de la paix et de la sécurité dans le monde. La lutte que mène Nauru contre le blanchiment d'argent intéresse la communauté internationale dans son ensemble. Le parlement a adopté une série de lois pour contrer le problème, et Nauru espère que les institutions concernées prendront acte de ces efforts. Nauru juge nécessaire de corriger le décalage observé en matière de prise de décision dans le domaine des relations internationales et d'ouvrir le débat sur des questions auxquelles la communauté internationale ne prête actuellement aucune attention. À titre d'exemple, Nauru considère que l'indifférence persistante dont la communauté internationale fait preuve à l'égard de la situation dramatique des 23 millions de chinois qui vivent sur l'île de Taiwan s'apparente à un manquement à ses obligations internationales. Il appartient aux représentants des peuples du monde d'encourager l'instauration d'un dialogue pacifique en vue d'une solution durable, en obtenant, en un premier temps, que Taiwan puisse rejoindre les Nations Unies.

62. **M. Soomro** (Pakistan) rappelle que les parlements nationaux sont l'expression de la volonté souveraine du peuple. L'attachement des parlements nationaux envers la Charte des Nations Unies est donc naturel, et n'a pas seulement valeur de symbole. Le délégué du Pakistan réaffirme la pleine adhésion de son pays aux principes énoncés dans Charte et son engagement résolu en faveur d'une approche concertée et intégratrice des problèmes politiques, économiques et sociaux persistants du 21<sup>ème</sup> siècle. Au fil des ans, ces problèmes ont gagné en complexité et en ampleur, et les parlements ont le devoir d'unir leurs efforts pour y faire face. Le Pakistan attache une grande importance à la paix, au dialogue et au règlement pacifique des conflits.

63. Le terrorisme extrémiste s'affirme comme la principale menace à la sécurité du monde moderne. Il convient donc de mettre en œuvre, dans le cadre d'un processus multilatéral, une stratégie globale pour contrer

cette menace. Cette stratégie doit s'attaquer aux causes profondes du terrorisme, qui touchent à la fois aux injustices politiques et économiques et aux déséquilibres régionaux en matière d'armement. Le Président du Pakistan a proposé une stratégie fondée sur le principe de la « modération éclairée » et visant à éliminer les causes sous-jacentes du terrorisme. La communauté internationale se doit de prendre des mesures collectives pour assurer le succès de cette initiative.

64. Les parlements doivent encourager l'adoption de solutions justes en réponse aux graves injustices politiques constatées dans les Territoires sous occupation étrangère. Le sort réservé aux populations des zones occupées doit faire l'objet d'un suivi attentif, et des mesures doivent être prises afin de leur permettre d'exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies. La paix et le développement sont indissociables, et les parlements doivent faciliter la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus, afin d'éliminer la pauvreté qui menace la sécurité humaine. Les États doivent être encouragés à trouver des solutions novatrices pour renforcer la coopération internationale aux fins des Objectifs du Millénaire pour le développement, accélérer l'instauration d'un régime financier et commercial équitable, y compris en matière d'investissement, et créer et mobiliser des ressources afin d'accélérer le processus de développement.

65. Les stéréotypes culturels et les propos diffamatoires tenus à l'encontre des religions pourraient nuire gravement aux efforts déployés pour promouvoir l'harmonie et la compréhension entre les cultures et les civilisations, conditions essentielles à la paix et à la sécurité dans le monde. Les parlements nationaux doivent nouer des partenariats étroits afin de prévenir toute tentative malveillante d'établir un lien entre, d'une part, des actes de violence perpétrés par des individus isolés et, d'autre part, des religions, des régions ou des cultures particulières.

66. Les parlements nationaux ont le devoir de renforcer les fondements de la bonne gouvernance et de la démocratie dans leurs sociétés respectives, en tenant compte des réalités politiques, sociales et culturelles nationales. Il convient d'encourager l'établissement de relations interparlementaires afin de faciliter l'échange d'expérience, en particulier dans les domaines de l'alphabétisation, de la lutte contre les

maladies, de la santé, de l'éducation, du développement socioéconomique et de l'autonomisation des femmes et des minorités. Le Pakistan a entrepris de renforcer la participation des femmes au processus électoral, et dans les collectivités locales, 33 % des sièges sont désormais réservés aux femmes. Ces dernières occupent plus de 20 % des sièges dans les assemblées provinciales et au parlement national. Les revendications des minorités, qui souhaitent la mise en place d'un système d'électorats conjoints, ont été entendues.

67. Le Pakistan attache une grande importance au renforcement de la coopération entre les Nations Unies et l'Union interparlementaire, qui privilégie l'une comme l'autre la dimension humaine, et réaffirme son engagement résolu en faveur de la paix dans le monde, de la prospérité et du développement. La communauté internationale doit prendre pleinement conscience des enjeux liés à la concurrence qui découle de la mondialisation des échanges et de l'application des normes internationales. Le respect mutuel et la tolérance envers la diversité du monde pourraient contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de tous les peuples.

68. **M. Elfirjani** (Jamahiriya arabe libyenne) rappelle que la première Conférence mondiale a réaffirmé les principes et politiques adoptées par l'Assemblée générale et a invité les parlements à renforcer la dimension parlementaire des relations internationales, à construire un monde plus stable et à garantir le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de la diversité des peuples. Les Nations Unies déploient de louables efforts pour mobiliser des groupes et des ressources à l'appui de la paix et du développement. Pour construire un monde plus sûr, il faut asseoir la culture de la paix et de la justice sur des bases plus solides, renoncer à la force et aider les pays en développement à progresser. Les armes de destruction massive doivent être éliminées, et une conférence sur le terrorisme doit être organisée, afin de mieux cerner les causes profondes du phénomène et d'engager des actions communes pour le combattre. Les capacités de lutte contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie doivent être mobilisées. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités en matière de règlement des conflits, en particulier en Palestine et en Iraq occupés. Ces dernières années, la Libye a accompli des progrès

considérables en matière de développement axé sur l'être humain.

69. **M. Riccardi** (Saint-Marin) note qu'à l'avènement du troisième millénaire, on s'est pris à espérer qu'un jour, la guerre, la haine et l'oppression ne seraient plus que de lointaines menaces et que tous les efforts pourraient se tourner vers la construction d'un monde de paix, de respect des droits de l'homme et de prospérité pour tous les peuples. C'est animés du même espoir que les parlementaires du monde entier ont pris part, en 2000, à la première Conférence des Présidents de parlement et réaffirmé à cette occasion leur confiance dans les institutions démocratiques, et en particulier dans la démocratie parlementaire, ainsi que leur volonté de coopérer les uns avec les autres, de même qu'avec les Nations Unies, qui ont témoigné de l'importance qu'elles attachent à l'action de l'Union interparlementaire en lui accordant le statut d'observateur. Les événements dramatiques qui ont marqué le début du 21<sup>ème</sup> siècle ont brisé cet espoir. La République de Saint-Marin considère que la communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour assurer la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Lors de la prochaine Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, les Capitaines-régents de la République de Saint-Marin, qui remplissent aussi les fonctions de Présidents du parlement, réaffirmeront l'attachement de Saint-Marin et des institutions de la République envers les objectifs définis dans cette Déclaration.

70. La participation de Saint-Marin aux travaux de l'Union interparlementaire a inspiré en partie la volonté du gouvernement de ratifier des instruments internationaux de première importance; de veiller à la mise en place de dispositifs élargis et plus efficaces de protection des droits de l'homme; de défendre la liberté à tous les niveaux et de combattre le terrorisme; d'œuvrer en faveur de la démocratie et de l'indépendance dans le monde et de défendre résolument la règle de droit; de protéger l'environnement et de préserver le patrimoine naturel et culturel mondial; de mettre en œuvre des projets à vocation humanitaire dans des régions défavorisées; et de renforcer la coopération internationale, condition première de l'instauration de la paix dans le monde. Le délégué de Saint-Marin réaffirme le soutien de son pays aux Nations Unies et rappelle que tous les États membres, quelle que soit leur taille, peuvent participer aux efforts visant à renforcer et à redynamiser l'Organisation. Il

exprime l'espoir que la Conférence apportera une contribution précieuse à la démocratie parlementaire dans le monde.

**71. M. Gaombalet** (République centrafricaine) souligne que son pays vient de se doter de nouvelles institutions parlementaires, marquant ainsi son retour à la légalité constitutionnelle et à la démocratie. Après avoir obtenu leur indépendance, la plupart des États africains ont mis en place des institutions démocratiques fondées sur le principe de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Pourtant, dans la plupart des cas, le processus démocratique s'est très vite essoufflé. Parmi les régimes qui se sont succédés en République centrafricaine au cours des 45 dernières années, rares sont ceux qui peuvent être qualifiés de véritablement démocratiques au regard des normes internationales. Il y a pire : la dernière décennie a été marquée par l'ingérence de l'armée dans les affaires politiques, ce qui a freiné le processus de développement et mis en péril la sécurité, les droits de l'homme et l'unité nationale. Avec l'aide d'autres États d'Afrique centrale et occidentale et des institutions des Nations Unies, le peuple centrafricain a réussi à tourner la page et à clore ce triste chapitre de l'histoire du pays. Des élections présidentielles et législatives ont eu lieu en avril et en mai 2005, et la nouvelle Assemblée nationale, mettant à profit les enseignements tirés des erreurs passées, a introduit plusieurs changements : désormais, les agents parlementaires sont issus aussi bien de la majorité que des partis d'opposition, et il en va de même pour la composition des commissions permanentes. La parité hommes-femmes est également prise en compte. À titre d'exemple, le mandat de la Commission nationale des droits de l'homme a été étendu aux questions intéressant la population, la parité hommes-femmes, le développement, les droits de l'homme, le droit humanitaire international et les activités de mobilisation.

**72.** La République centrafricaine espère recevoir de l'aide en vue du renforcement de ses nouvelles institutions parlementaires et appuie la proposition des Nations Unies relative à la création d'une Commission pour l'instauration de la paix. Elle forme le vœu que d'autres partenaires publics s'associent au processus en cours et contribuent au règlement des problèmes liés au développement national. Si le peuple centrafricain s'enorgueillit à juste titre du retour de la démocratie constitutionnelle, il n'ignore pas que l'adoption de solutions inadaptées en réponse aux

problèmes économiques et financiers du pays pourrait une fois de plus conduire à une l'impasse. Le parlement, pour sa part, s'engage à œuvrer en faveur des objectifs énoncés dans la Déclaration adoptée par la Conférence.

**73. Mme Tourné** (Parlement latino-américain) déclare que l'Amérique latine est une des régions du monde où les inégalités sont les plus grandes, ce qui constitue un obstacle structurel à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut impérativement renforcer le soutien apporté à la région Amérique latine et Caraïbes et repenser les stratégies de développement régional. De fait, dans la plupart des pays de la région, les progrès accomplis à ce jour en matière d'élimination de la pauvreté extrême et de la faim sont insignifiants.

**74.** Le Parlement latino-américain a proclamé l'année 2005 Année de la femme latino-américaine et caraïbe et insiste sur la nécessité de prendre en compte les problèmes liés à la situation de la femme. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, la pauvreté extrême touche principalement les femmes, et toute tentative d'analyser le problème de la pauvreté hors de toute perspective de genre serait vouée à l'échec et ne donnerait aucun élément de réponse quant aux solutions à mettre en œuvre pour briser le cercle vicieux de la pauvreté. Les dispositifs d'insertion sociale doivent être étendus aux milliers de femmes de la région qui sont sans protection sociale, sans instruction et sans emploi décent. L'accès à des méthodes contraceptives modernes permettrait d'éviter chaque année 52 000 grossesses non désirées, 142 000 décès maternels et 1,4 millions de décès infantiles. En Amérique latine, région où 21 % des décès maternels résultent d'avortements pratiqués dans des conditions très dangereuses, il est désormais impératif de faire de la santé sexuelle et génésique une composante à part entière des plans de développement national et des rapports nationaux sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Par ailleurs, plus de 60 % des jeunes de la région âgés de 15 à 24 ans qui vivent avec le VIH/SIDA sont des femmes. Le développement durable n'est envisageable que si la situation de la femme est prise en compte dans les programmes d'action régionaux et mondiaux.

La séance est levée à 12h.55.

## Union interparlementaire

### Deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlement

#### Compte rendu analytique de la 5<sup>ème</sup> séance

Tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, le vendredi 9 septembre 2005, à 15h00

*Présidente:* Mme. Burdjanadze (Vice-Présidente) (Géorgie)  
*puis:* M. Paéz Verdugo (Président de l'Union interparlementaire) (Chili)

#### Sommaire

Débat général: Parlements et coopération multilatérale : relever les défis du 21<sup>ème</sup> siècle (*suite*)  
 Adoption de la Déclaration  
 Clôture de la Conférence

Mme Burdjanadze (Géorgie), Vice-Présidente, assure la présidence

La séance est ouverte à 15 h05

#### Débat général : Parlements et la coopération multilatérale : relever les défis du 21<sup>ème</sup> siècle (*suite*)

1. **Mme Liburd** (Saint-Kitts-et-Nevis) déclare que les échanges de vues qui ont lieu dans le cadre de conférences internationales doivent se voir traduits en des prescriptions politiques légitimes à même de perdurer longtemps après la tenue desdites conférences. Confrontés à la tâche de mettre en œuvre les Objectifs du Millénaire, et de faire face, en tous points de la planète, aux catastrophes naturelles et aux conflits entre les hommes, les représentants élus doivent s'attacher à contrôler le désordre et l'agitation au sein de leurs frontières et par-delà celles-ci, tout en préservant les principes de la démocratie.

2. Saint-Kitts-et-Nevis, plus petite des nations indépendantes de l'hémisphère occidental, a entrepris de forger des alliances avec des pays plus prospères afin d'étayer ses propres initiatives nationales et d'atteindre ses objectifs de développement. Les parlements et les parlementaires doivent, dans le cadre d'une dynamique de renforcement réciproque, s'efforcer de mettre en place un environnement démocratique propice à la réalisation et au succès des activités des Nations Unies en matière de paix et de développement, alors même que les

institutions spécialisées s'attacheront à corriger les anachronismes qui ont jusqu'ici entravé les progrès de la démocratie. A cet égard, Mme Liburd invite l'Organisation des Nations Unies à prendre l'initiative en ce qui concerne le maintien de la paix dans le détroit de Taiwan et à défendre le principe de l'universalité, en permettant aux 23 millions de Taiwanais qui ont épousé les principes de la démocratie de s'exprimer.

3. Ce n'est pas la cooptation, mais la coopération, fondée sur l'échange réciproque d'informations et d'analyses, qui doit caractériser le multilatéralisme de l'avenir. Les parlementaires de petits pays tels Saint-Kitts-et-Nevis disposent d'une expérience essentielle et irremplaçable qui pourrait éviter à d'autres pays, petits et grands, d'avoir à faire face aux conséquences involontaires de certaines politiques et les aider, au contraire à formuler d'autres politiques qui profitent véritablement aux citoyens de leurs pays, qu'ils travaillent en usine ou dans les champs de canne à sucre. Mme Liburd prie les agences et institutions multilatérales de développer leur coopération et de faire preuve de plus de compréhension, dans le cadre d'une approche véritablement intégrée aux problèmes du 21<sup>ème</sup> siècle, qu'il s'agisse de la lutte contre le VIH/SIDA, de l'éradication de la pauvreté et de la faim, de la garantie des droits de l'homme ou de la bonne gouvernance. Les pays de langue anglaise des Caraïbes sont fiers de leur tradition de démocratie parlementaire stable et sont prêts à collaborer avec d'autres nations pour appuyer cette nouvelle forme de multilatéralisme.

4. **M. Tomeing** (Iles Marshall) dit qu'afin de s'acquitter comme il convient des tâches qui sont les leurs – légiférer, défendre les intérêts de leurs électeurs et faire en sorte que la branche exécutive du gouvernement assume toute responsabilité pour ses agissements – les parlementaires doivent disposer des pouvoirs nécessaires. Malheureusement, nombreux sont les parlements qui continuent d'être confrontés à des défis conséquents et qui ont besoin d'assistance de la part de la communauté internationale. Le parlement des Iles Marshall a pour sa part pu bénéficier de l'assistance de la Conférence des Présidents et Secrétaires du Forum des Iles du Pacifique et est actuellement en train de travailler avec certains de ses partenaires pour le développement afin de lancer la première phase d'un projet de renforcement des capacités. Les parlements dont les capacités sont insuffisantes ont un besoin tout à fait manifeste d'assistance pratique pour s'atteler aux problèmes pressants de notre époque, notamment le terrorisme et le VIH/SIDA.

5. M. Tomeing exhorte de plus l'Union interparlementaire à donner suite à la demande de candidature de Taiwan, dont les 23 millions d'habitants représentent une part trop importante de la population mondiale pour qu'on puisse leur refuser le droit de d'exprimer sur la scène internationale.

6. **M. Zaoralek** (République tchèque) dit que son pays est extrêmement attaché à la liberté et à la démocratie qu'il a pu construire au cours des 15 dernières années, après avoir connu l'occupation nazie et vécu en satellite du régime soviétique pendant le plus gros du vingtième siècle. Les questions pressantes que sont la pauvreté et le développement, conjuguées au caractère imprévisible des catastrophes naturelles et des attentats terroristes, soulignent à quel point l'institution des Nations Unies reste nécessaire, tout comme la détermination d'objectifs communs à toutes les nations et le respect dû aux principes du compromis et de la négociation. Si l'Organisation des Nations Unies a récemment été la cible de critiques, en fait elle n'est jamais qu'aussi imparfaite que chacun de ses états membres qui la constituent. Il serait absurde de recréer une institution autre, mais il est au

demeurant urgent de réformer l'Organisation et de développer la solidarité entre pays.

7. **Monseigneur Marini-Bodho** (République démocratique du Congo) déclare que les parlementaires peuvent apporter un appui essentiel à la coopération internationale et aux Nations Unies par le biais des organisations parlementaires internationales, régionales, sous-régionales et nationales. On peut d'ailleurs se féliciter de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire, coopération qu'il convient au demeurant de renforcer moyennant une claire division des tâches et la mise en place d'une structure qui permette un dialogue permanent entre les deux institutions.

8. Les parlementaires sont appelés à appuyer la coopération internationale en adoptant les cadres législatifs appropriés et en mettant en place des commissions spécialisées au sein de leurs structures. Le Gouvernement et le Parlement de la République démocratique du Congo coopèrent avec l'Organisation des Nations Unies, avec laquelle des consultations ont régulièrement lieu, ainsi qu'avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies et la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Le Parlement congolais a ratifié divers accords internationaux de coopération multilatérale, dont la mise en œuvre par divers ministères est suivie par une Commission permanente des affaires étrangères au Sénat. Les parlements se doivent en outre de diffuser les Objectifs du Millénaire et d'appuyer les projets de réforme de l'Organisation des Nations Unies de manière à faire de celle-ci une instance plus participative et plus représentative des peuples de notre planète.

9. **M. Lupu** (République de Moldova) dit qu'il incombe aux parlements de jouer un rôle plus important dans les affaires internationales et que l'Union interparlementaire est le cadre le plus approprié pour ce faire. Les parlements ne s'intéressent plus seulement à des questions d'intérêt spécifiquement national ; ils commencent aujourd'hui à se pencher sur des questions d'une portée beaucoup plus large, sous l'effet de la mondialisation et de l'intégration régionale. Cette tendance est d'ailleurs illustrée

par le fait que l'Organisation des Nations Unies a accordé un statut d'observateur à l'Union interparlementaire. La participation de parlementaires contribue à légitimer les efforts visant à aborder des questions aussi importantes que la sécurité internationale, la prolifération des armements, les Etats en situation d'échec, le terrorisme et le séparatisme.

10. Les démocraties récentes devraient se focaliser sur le renforcement des processus démocratiques par la protection et la promotion des droits de l'homme et le maintien d'un dialogue constructif avec la société civile. En République de Moldova, les parlementaires s'impliquent de plus en plus dans le renforcement de la démocratie et de la sécurité dans la région. Cet été, le Parlement a ainsi apporté son soutien à un plan ukrainien visant à régler un conflit dans la région orientale de la République de Moldova, en insistant sur la nécessité d'une démocratisation et d'une démilitarisation. Pour la première fois de son histoire, le Parlement a par ailleurs entrepris de collaborer avec des organisations non gouvernementales et d'engager un dialogue avec la société civile. Le Parlement a également commencé d'approfondir sa coopération avec diverses institutions spécialisées du Système des Nations Unies afin de mettre en œuvre des projets nationaux tels que son plan national d'action en matière de droits de l'homme et sa stratégie de croissance économique et de réduction de la pauvreté.

11. **M. Sobotka** (République tchèque) dit qu'en raison de leur nature consensuelle, les parlements se voient souvent reprocher leur inefficacité et ne bénéficient pas toujours du respect qu'ils méritent. Parfois, ils voient leur autorité sapée par la branche exécutive même qui dépend de leur confiance, ou par des groupes de pression qui souhaitent faire valoir leurs seuls intérêts catégoriels. Pour renforcer les parlements, encore faut-il que personne ne se voit autorisé à usurper leur rôle de gendarme du pouvoir.

12. En raison de sa nature également consensuelle et collective, l'Organisation des Nations Unies s'attire souvent des reproches du même ordre. L'appui de l'Organisation des Nations Unies aux initiatives de l'Union interparlementaire serait un excellent point de

départ pour un partenariat stratégique entre les deux institutions. Le renforcement de la démocratie de par le monde devrait être l'une des missions essentielles d'une ONU réformée, et l'expérience dont disposent en la matière les parlements démocratiques pourrait s'avérer utile. La réforme de l'Organisation ne doit pas viser un élargissement sans fin de ses compétences, pas plus que sa transformation en gouvernement planétaire – ce qu'elle ne saurait jamais être – mais bien plutôt des objectifs clairement définis et réalistes : l'ONU pourrait ainsi s'engager à appuyer et protéger sans conditions la démocratie dans le monde.

13. **M. Ranabhat** (Népal) dit que l'idée d'un désarmement général et complet de notre planète ne semble pas susciter l'enthousiasme, alors que c'est un préalable à la paix et la coopération. L'Union interparlementaire devrait lancer un appel au désarmement total, à la paix et à la coopération entre nations. Les déséquilibres persistants entre pays développés et pays en développement constituent un autre obstacle majeur à la paix dans le monde. Il convient d'adopter instamment des mesures en faveur du monde en développement, et notamment des pays les moins avancés, qui prévoient notamment l'annulation de l'énorme fardeau de la dette extérieure de ces derniers, et un renversement de la tendance à la baisse de l'aide publique au développement.

14. Rien ne saurait remplacer la démocratie pluraliste dès lors qu'il s'agit de garantir l'égalité des chances, les libertés fondamentales et la satisfaction des besoins essentiels de tous les membres d'une société donnée. Cependant, dans bien des régions, la démocratie n'a pas réussi à s'enraciner véritablement.

15. Au cours des dernières années, des extrémistes maoïstes ont semé la violence et la destruction au Népal, terrorisant d'innocents civils, sabotant l'économie nationale, et torpillant le processus démocratique et la constitution introduite lors du rétablissement de la démocratie pluraliste il y a quinze ans. Aucune élection parlementaire ou locale n'a pu se tenir depuis trois ans et l'absence d'instances élues a affaibli les structures de l'Etat. Le cessez-le-feu temporaire et unilatéral décrété par les Maoïstes est un élément

positif. La réconciliation nationale des forces politiques légitimes est indispensable et peut advenir avec l'aide de la communauté internationale.

16. **Mme Mason-Francis** (Antigua-et-Barbuda) dit que son gouvernement appuie le propos de la Conférence et les idées mises en avant dans le projet de déclaration, et note que les constitutions des démocraties parlementaires reconnaissent l'existence d'une relation symbiotique entre Parlement et exécutif. Si le Parlement est censé servir de contre-pouvoir à l'exécutif et à l'administration et en prévenir les abus, dans un certain nombre de pays des Caraïbes, l'exécutif paraît voir dans les instances parlementaires comme un irritant, voire un obstacle à l'exercice de ses pouvoirs. Or cet exercice est souvent ancré dans une pratique du "vainqueur ramasse tout", typique des systèmes électoraux à scrutin majoritaire uninominal. Ce phénomène entraîne un certain nombre de conséquences sociales fort regrettables, notamment dans les petits pays, telles la polarisation du capital intellectuel et la fuite des cerveaux, qui vient appauvrir davantage encore les pays en question. Confrontés à des régimes caractérisés essentiellement par le fait du prince, rares sont les membres des partis minoritaires qui font un usage suffisant des questions écrites aux ministres, alors même que les commissions parlementaires ne remettent guère en cause la conduite du gouvernement. Quoi qu'il en soit, aucune de ces pratiques ne saurait se substituer véritablement au strict respect du rôle constitutionnel du parlement, source permanente de légitimité et d'autorité pour le pouvoir exécutif.

17. Notant à quel point il est urgent que tous les exécutifs accordent aux parlements le statut qui leur revient, celui d'instance face à qui l'exécutif doit à tout moment être en mesure de rendre des comptes, Mme Mason-Francis exprime l'espoir que la Conférence saura faire consacrer à l'échelle planétaire le principe de la responsabilité de l'exécutif vis-à-vis de l'électorat, que représentent les parlements. Elle demande qu'un programme spécial soit adopté qui porte, dans la pratique, le rôle des parlements à ce qu'avaient envisagé les auteurs des constitutions des démocraties parlementaires.

18. **Mme Marshall-Burnett** (Jamaïque) dit que la Jamaïque appuie la poursuite d'une coopération entre l'Union interparlementaire et l'Organisation des Nations Unies. La Jamaïque respecte pleinement l'état de droit ainsi que les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, et a d'ailleurs lancé un programme très ambitieux pour compléter sa législation nationale et permettre ainsi la mise en œuvre des conventions internationales dont elle est signataire. Tout récemment, la Jamaïque a fait entrer en vigueur des dispositions juridiques nouvelles dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, adoptées au titre de la Résolution 1373 (2001) du Conseil de Sécurité. La Jamaïque tient par ailleurs fermement à défendre et promouvoir les droits de l'homme, comme en témoigne l'accès toujours plus important ménagé aux femmes au parlement, ainsi que le nombre croissant de femmes parlementaires.

19. En tant que président actuel du Groupe des 77 et de la Chine, la Jamaïque contribue à donner une voix aux pays en développement sur des questions importantes telles que le développement, l'élimination de la pauvreté, la protection des droits des femmes et des enfants, et la réalisation des Objectifs du Millénaire. La Jamaïque est fermement convaincue qu'une coopération active entre le Nord et le Sud constitue la meilleure des voies pour relever des défis aussi complexes que la sécurité des approvisionnements alimentaires, les catastrophes naturelles et le VIH/SIDA et en appelle à tous les parlementaires pour que ces questions soient traitées avec l'énergie qu'il convient.

20. **Mme Boyd-Knights** (Dominique) déclare que Dominique appuie pleinement le renforcement de la coopération multilatérale qui peut permettre à l'humanité de relever les défis qui se présentent à elle : lutter contre la pauvreté, promouvoir la démocratie, garantir la paix et faire en sorte que tous puissent bénéficier des droits de l'homme. Elle note que les petits Etats comme le sien ont été rendus plus vulnérables par le processus de libéralisation des échanges, mais quelles qu'en soient les forces ou faiblesses, aucun Etat ne saurait prospérer sans établir des relations de coopération avec d'autres. Il est indispensable que les parlementaires du monde entier fassent pression sur leurs gouvernements pour que ceux-ci

appuient les réformes destinées à renforcer l'Organisation des Nations Unies. Le multilatéralisme est indispensable à la réalisation des objectifs de développement qui ont fait l'objet de l'engagement de la communauté internationale lors du Sommet du Millénaire.

21. Comme il incombe aux parlements de donner force de loi aux traités et conventions, il faut encourager les parlementaires à se familiariser avec les conventions et protocoles internationaux afin de promouvoir une intensification du dialogue et de la coopération multilatérale, et de permettre, ce faisant, aux simples citoyens qu'ils représentent de participer activement à la formulation de la politique étrangère de leur pays. Afin de réagir à ce qui est perçu comme une absence de contribution publique dans la prise de décision institutionnelle, les parlementaires doivent obliger les ministres à rendre davantage de comptes. La diffusion d'informations exactes par les médias doit permettre aux citoyens de se sentir plus impliqués dans un processus dont ils peuvent influencer l'issue. L'UIP est l'instance idéale pour convaincre les Etats, par le truchement de leurs parlements, de ce que la coopération multilatérale aurait plus de pertinence pour les citoyens de leurs pays si les organes législatif et exécutif de l'Etat agissaient de conserve pour promouvoir l'intérêt de ces citoyens.

22. **M. Tausi** (Tuvalu) dit que l'interdépendance entraînée par les forces de la mondialisation appelle un rôle renforcé des parlements dans les relations internationales et ce, dans des domaines allant au-delà de la démocratie et de la bonne gouvernance. Sa délégation appuie les passages du projet de déclaration de la Conférence consacrés aux Objectifs du Millénaire et à la réforme de l'Organisation des Nations Unies, mais voudrait par ailleurs souligner l'importance des menaces de changement climatique et la nécessité urgente qu'il y a d'en atténuer la force et d'en prendre en compte les impacts. Les petits états insulaires en voie de développement comme Tuvalu ont instamment besoin d'un appui tant financier que technique pour s'adapter à l'impact du changement climatique et cet appui doit venir de ceux qui ont contribué à provoquer ce phénomène. Il est urgent, au niveau planétaire, de réduire les gaz de serre dans l'atmosphère, moyennant un passage à

des sources d'énergie renouvelables. S'engager dans cette voie serait par ailleurs bon sur le plan économique et social et pourrait permettre d'éradiquer la pauvreté. Toutefois, il faut, pour ce faire, une autorité individuelle et collective importante, qui pour l'heure fait défaut. Enfin, la délégation est tout à fait favorable à ce que la demande d'admission de Taïwan à des organismes internationaux tels l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire soit examinée avec toute l'attention qu'il convient.

23. **M. Lucero** (Equateur) dit qu'en tant que système, la démocratie ne saurait être dissociée des activités et des désirs des peuples et qu'elle se voit renforcée, en termes de reconnaissance et de légitimité, quand elle sert à les promouvoir. Par démocratie il ne faut pas seulement entendre le système politique qui régit les rapports qu'entretiennent citoyens et gouvernants, mais bien plutôt le développement populaire global qu'entraîne toute quête de justice, fondement d'une paix durable. Le grand défi du 21ème siècle va être de trouver comment humaniser le pouvoir, la technologie et l'argent pour mieux servir l'intérêt de l'humanité toute entière, et d'adopter les meilleures politiques, qui doivent aussi être les plus fiables, à la lumière de l'importance qu'elles revêtent pour l'existence même des êtres humains. Lorsque la plus grande part de nos semblables vit dans la pauvreté, la maladie et l'ignorance, les frontières n'ont plus grand sens. Lorsqu'elles servent à préparer la guerre, à mener des politiques expansionnistes ou à développer la course aux armements, la science, la civilisation, la technologie et l'intelligence de l'homme se mettent au service de la destruction de tout ce que l'humanité s'est efforcée de développer et de construire. M. Lucero souligne à quel point il est important de se détourner de cette voie et en appelle à tous les pays pour qu'ils s'unissent et oeuvrent ensemble pour un monde meilleur, un monde où prévaudraient la démocratie, l'égalité, la paix, la sécurité et le plein respect des droits de l'homme.

24. **M. Pawanteh** (Malaysia) fait observer que la raison d'être de la Conférence – qui ne se réunit que pour la deuxième fois, et dont la première manifestation remonte à cinq ans – est de demander que dans le domaine des relations internationales, un rôle plus important soit joué

par les législateurs. S'agissant de ses objectifs premiers, la Conférence paraît avoir trouvé un écho favorable parmi les diplomates de carrière comme les hauts fonctionnaires internationaux travaillant pour l'Organisation des Nations Unies. La Conférence ne cherche nullement à usurper le rôle central et premier qui revient à l'exécutif dans la conduite de la politique étrangère et diplomatique, pas plus qu'elle n'entend menacer le principe de la souveraineté des Etats-nations. M. Pawanteh comprend donc mal pourquoi il va falloir attendre cinq ans de plus avant que ne se tienne la prochaine Conférence, et il demande instamment que celle-ci soit organisée plus tôt.

25. **M. de Venecia** (Philippines) dit que l'espoir que nourrit son pays de voir une paix durable régner dans la région Asie-Pacifique dépend de la fondation d'une « fédération de nations » dont les membres viendraient des deux rives du Pacifique. A cette fin, l'Association des Parlements d'Asie pour la Paix a d'ores et déjà décidé, comme le proposaient les Philippines, de se transformer en Assemblée parlementaire d'Asie, sur le modèle des autres parlements régionaux d'Europe, d'Amérique latine et d'Afrique.

26. La délégation des Philippines propose que l'Organisation des Nations Unies entreprenne, sans plus tarder, de lancer des dialogues inter-confessionnels, rejetant ainsi l'idée d'un soi-disant « conflit des civilisations », afin de combler les clivages sociaux et d'isoler les extrémistes qui préconisent le terrorisme au nom de la religion. Ces dialogues devraient permettre de résoudre les conflits entre groupes religieux dans bien des régions du monde. Un service chargé de lancer, de superviser et de suivre le déroulement de ces dialogues pourrait être constitué au sein du système des Nations Unies dans le cadre de la réforme de l'ONU.

27. La délégation des Philippines propose en outre que conformément aux Objectifs du Millénaire, 50 pour cent des paiements effectués par les pays en développement au titre du service de la dette soient réinvestis par les pays créanciers dans les économies des pays débiteurs, pour financer des projets tels que le reboisement, les systèmes d'adduction et d'épuration des eaux, les écoles, les projets d'infrastructure et les programmes de lutte contre la pauvreté. Cette

proposition ne constitue ni un pardon de la dette, ni son annulation, ni un moratoire, ni une quelconque forme de décote ; ce n'est pas là une proposition qui va coûter de l'argent frais aux parlements ou aux gouvernements des pays riches, et ce n'est pas davantage une mesure de nature à réduire la valeur des actifs financiers des créanciers. Les créanciers participeraient à cette initiative à titre volontaire, et pourraient choisir les projets qu'ils souhaitent appuyer dans tel ou tel pays débiteur. Il s'agit là d'une proposition qui a d'ores et déjà été bien accueillie par les autorités italiennes et allemandes, et qu'étudie actuellement un comité technique mis en place par le Club de Paris, avec la collaboration des sections « Réduction de la Pauvreté » et « Allègement de la Dette » du Trésor britannique. La proposition semble de plus avoir suscité l'intérêt du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, ainsi que celui du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. L'heure est venue de mettre un terme à la pauvreté des nations et d'aider à changer le monde.

28. **M. Bio-Bigou** (Bénin) déclare que le parlement du Bénin s'efforce de promouvoir la démocratie dans son pays et dans toute l'Afrique. Ce parlement est profondément impliqué dans les questions internationales et régionales par le biais de sa participation active aux institutions et mécanismes mis en place par l'Union africaine et d'autres organisations encore. Dans le contexte de la réalisation des Objectifs du Millénaire, le parlement du Bénin a mis en place un mécanisme dit du « député en route pour le village », qui permet aux députés d'être en contact constant avec la réalité de la vie du peuple afin de mieux en tenir compte dans la conduite des politiques gouvernementales..

29. Les défis auxquels sont confrontés les pays qui veulent répondre aux besoins pressants de leurs populations sont trop nombreux pour que quelque pays que ce soit puisse y faire face seul. Ces défis appellent une mise en commun des efforts déployés par tous les membres de la communauté internationale, des gouvernements aux parlements, aux milieux universitaires, à la société civile et aux organisations non gouvernementales. Le cadre unique et irremplaçable de cette alliance mondiale est celui

de l'Organisation des Nations Unies, dont le Secrétaire général a lancé une réforme fondamentale afin que le système s'avère mieux à même de satisfaire les besoins des pays et des peuples de notre monde. Cette occasion de donner à l'humanité une chance de survie ne doit pas être perdue. Les divergences de vues actuelles sur des questions telles que l'élargissement du Conseil de sécurité, la transformation de la Commission des droits de l'homme et ainsi de suite, doivent être surmontées afin qu'émerge un consensus. Toutes les parties au débat en cours sur la réforme de l'ONU doivent tomber d'accord sur un certain nombre de concepts : menace à la paix, conditions du recours à la force dans un cadre de sécurité collective, droit à la protection, et devoir de la consentir.

30. **M. Blöndal** (Islande) dit que les parlements ne sauraient s'acquitter seuls des tâches qui leur incombent, mais qu'ils doivent jouer un rôle actif dans les relations internationales et développer des rapports entre eux. La Conférence a eu notamment pour résultat une décision prise le matin même par les petits Etats européens, qui ont décidé de développer leur coopération et leurs discussions sur des questions d'intérêt commun. Parmi les problèmes que seul un effort global peut espérer résoudre, le changement climatique revêt un caractère particulièrement préoccupant. Le réchauffement de l'Arctique aura des effets sur le monde entier, que les parlements se doivent d'aborder et auxquels ils doivent accorder la priorité sur le plan international.

31. Althingi, le parlement islandais, remonte à l'an 930 et la tradition parlementaire a modelé l'histoire et la culture du pays. A l'échelle mondiale, c'est par le biais des parlements démocratiques, des élections libres et équitables, et de la mise en place d'assemblées véritablement représentatives que l'humanité pourra un jour réaliser ses objectifs de liberté, garantissant le respect des droits de l'homme et la fraternité pour tous.

32. **Mme Junejo** (Pakistan) dit que les parlementaires du monde entier ont une responsabilité importante en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aujourd'hui, malheureusement, ce sont d'innocents civils qui sont pris pour cibles et

deviennent les victimes principales de la menace sans cesse changeante du terrorisme. Il faut, pour combattre ce mal, un front uni. Pour y parvenir, il convient de trouver un accord sur une définition juridique du terrorisme, ainsi que sur une stratégie complète permettant d'en attaquer les causes premières. Il faut mettre un terme aux calomnies et diffamations dont font l'objet l'Islam et les peuples et nations musulmans, tels les Palestiniens et les Kashmiri, qui subissent une répression politique et militaire. Le Président du Pakistan a adopté une stratégie double de « modération éclairée », qui repose sur une solidarité mondiale pour lutter contre l'extrémisme et le terrorisme ; cette stratégie mérite d'être appuyée au plan international.

33. Les parlements ont un rôle important à jouer en matière de garantie de l'égalité et de la dignité humaine, et ils peuvent s'en acquitter en encourageant et facilitant la ratification des instruments internationaux en matière de droits de l'homme et en suivant la mise en œuvre. Les projets de réforme de l'Organisation des Nations Unies paraissent avoir une portée fort complète, et ne se contentent pas du seul rajout de quelques nouveaux membres au Conseil de sécurité. Les réformes doivent œuvrer pour que cet organe assume une pertinence nouvelle compte tenu des intérêts de l'ensemble des pays membres. Les divergences de vues qui opposent actuellement ceux qui siègent dans les diverses salles de l'Organisation des Nations Unies à ceux qui siègent dans les hémicycles parlementaires doivent être dissipées de manière à ce que tous, en coopérant avec les Nations Unies, puissent favoriser la paix, la sécurité et le développement dans le monde.

34. **M. Nkomo** (Zimbabwe) fait observer que comme l'Afrique veut approfondir son ancrage dans la démocratie et la culture démocratique, la Communauté pour le développement en Afrique australe (SADC) a récemment adopté des principes et des lignes directrices pour la conduite d'élections démocratiques. Le règlement pacifique des conflits au Soudan et en Angola et l'engagement des pays de la région des Grands Lacs à un règlement pacifique de leurs conflits sont autant de signes encourageants. M. Nkomo note cependant avec regret l'inadéquation persistante des efforts internationaux visant à

apporter un règlement aux conflits intérieurs que connaissent certains Etats membres ; les grandes déclarations d'intention ne sont en effet pas traduites dans les faits. Les initiatives actuelles en matière de sécurité mondiale tendent à être accaparées par certains pays développés et l'implication des Nations Unies dans les initiatives de paix en est compromise. M. Nkomo condamne le nombre croissant d'attentats terroristes, mais il enjoint les Etats puissants à éviter d'agir de manière unilatérale en dehors du cadre des Nations Unies. Toutes les nations, quelle qu'en soit la taille, doivent respecter les accords internationaux dont elles sont signataires.

35. La mondialisation se fait jour comme idéologie dominante liant les nations, mais les concepts de droits de l'homme et de bonne gouvernance qui en découlent sont parfois manipulés par les forces dominantes du monde pour punir des Etats qui échappent à l'influence occidentale. La mondialisation n'est pas une panacée et ne peut avoir de sens que si elle permet le développement durable des pays les plus pauvres. Il ne faut pas la réduire à un processus permettant uniquement la libre circulation des capitaux.

36. Les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté les Objectifs du Millénaire qui visent l'éradication de la pauvreté, et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) s'est également engagé à éradiquer la pauvreté et à placer les pays de ce continent sur le sentier d'une croissance et d'un développement durables. Malheureusement, on a le sentiment que les nations les plus puissantes mettent aujourd'hui une condition à l'octroi de leur assistance, en voulant la réserver aux « pauvres méritants ».

37. A la veille du sixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, M. Nkomo espère qu'une Organisation réformée saura s'intéresser de plus près au rôle des parlements en tant qu'institutions démocratiques représentatives.

38. *M. Páez Verdugo (Chili) assume la Présidence.*

Adoption de la Déclaration

39. **Mme Üdre** (Lettonie), Rapporteur, présente le projet de déclaration. Elle fait observer que ce texte est le produit d'un long et minutieux processus de consultation, qui s'est efforcé de faire émerger un large consensus entre tous les parlementaires représentés. Le message-clé en est que les parlements ont un rôle essentiel à jouer pour combler le déficit démocratique dans les relations internationales. Partant du postulat que les parlements sont l'incarnation de la démocratie, le projet de déclaration reconnaît que les défis à relever sont aujourd'hui énormes, mais qu'ils s'accompagnent d'occasions que la communauté mondiale se doit de saisir, car elle ne pourra relever ces défis que si elle agit collectivement.

40. Le projet réaffirme que l'Organisation des Nations Unies est la pierre angulaire de la coopération mondiale et dit que la réforme de l'Organisation qui est aujourd'hui envisagée doit reconnaître les liens qui existent entre démocratie, sécurité, développement et droits de l'homme. En réponse à des observations, un nouveau paragraphe 6 bis consacré aux droits de l'homme a été ajouté au projet. Un texte a également été adjoint au paragraphe 4 invitant à une réforme effective de la gestion de l'Organisation.

41. Dans le passage du projet concernant les rapports entre les parlements et l'Organisation des Nations Unies, il est souligné que les parlements doivent contribuer aux négociations internationales et en suivre le déroulement, qu'ils doivent superviser la mise en œuvre des engagements souscrits par les gouvernements et qu'ils doivent assurer le respect par leurs pays des instruments internationaux. L'UIP peut être considérée comme l'homologue parlementaire mondial et irremplaçable de l'Organisation des Nations Unies. A l'avenir, l'Union pourrait notamment veiller à ce que les parlements nationaux soient mieux informés des activités des Nations Unies, organisent plus d'auditions parlementaires et de réunions spécialisées dans les locaux de l'Organisation et coopèrent plus étroitement avec les assemblées parlementaires régionales, en vue d'encourager une meilleure cohérence des contributions parlementaires. Le texte propose par ailleurs de consolider les capacités de l'UIP pour promouvoir la démocratie, défendre les droits de l'homme et améliorer l'équité de la représentation hommes-femmes.

42. Dans le débat sur la manière dont pourrait au mieux être organisée la coopération inter-parlementaire, certains ont fait valoir qu'ils voudraient créer de nouvelles structures internationales et régionales pour travailler avec les institutions multilatérales, tandis que d'autres ont estimé qu'il n'était nul besoin de créer de nouvelles entités, mais qu'il fallait travailler selon des modalités nouvelles. La déclaration appelle l'UIP à se prévaloir des compétences des commissions permanentes et spéciales des parlements nationaux dans le traitement de questions exigeant une coopération internationale.

43. Au nombre des suggestions faites dans le cours des débats et qui n'ont pu trouver de traduction dans le projet de déclaration, on relève notamment la tenue de conférences plus fréquentes et la mise en place d'un partenariat parlementaire pour les Objectifs du Millénaire. Ces suggestions ont été dûment notées et suite leur sera donnée. Mme Udre soumet le projet de déclaration à la Conférence pour adoption par consensus..

44. **M. Weisglas** (Pays-Bas) dit que dans le système parlementaire de son pays, le rôle du Président de l'assemblée parlementaire n'est pas politique et qu'il n'est donc pas autorisé à adopter les aspects politiques du projet de déclaration. Il souhaite cependant formuler une réserve : à ses yeux, l'UIP, dans sa forme actuelle, n'est pas encore à même d'être le seul et unique organe à exercer un contrôle démocratique sur l'Organisation des Nations Unies. Les parlements nationaux devraient quant à eux s'intéresser de manière prioritaire au suivi de leurs gouvernements.

45. *La Déclaration de la Deuxième Conférence Mondiale des Présidents de parlement est adoptée.*

Clôture de la Conférence

46. *Le Président clôt la Conférence.  
La séance est levée à 17 h 15.*